

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130118-2013_B011-DE
Date de télétransmission : 23/01/2013
Date de réception préfecture : 23/01/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JANVIER 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_B011

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Concours de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un équipement aquatique à Venelles - Désignation du lauréat du concours

Le 18 janvier 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 janvier 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence –BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset –CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet –DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon –GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes –RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – CHARDON Robert, vice-président, Venelles donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles donne pouvoir à PELLENC Roger – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles donne pouvoir à LAGIER Michel – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à SUSINI Jules- LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles donne pouvoir à BUCCI Dominique –

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance –

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_08

BUREAU DU 18 JANVIER 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Concours de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un équipement aquatique à Venelles – Désignation du lauréat du concours

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par décision du Conseil Communautaire du 16 Mai 2003 les piscines étaient reconnues équipements d'intérêt communautaire. La Communauté du Pays d'Aix devenait ainsi compétente à compter du 1er janvier 2004 en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion de ces équipements aquatiques. Le programme des travaux relatif à la construction d'un équipement aquatique communautaire à Venelles à vocation pluridisciplinaire (activités sportives, éducatives, ludiques hivernales et estivales) ayant été approuvé par délibération du Bureau n°2010_B_ 396 du 22 juillet 2010, une procédure de concours restreint a donc été initié en vue de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre qui concevra l'ouvrage et suivra l'exécution des travaux. Le présent rapport a pour donc pour objet la désignation du ou des lauréats de ce concours, en vue d'engager avec ce ou ces lauréats, les négociations nécessaires, conformément aux dispositions des articles 70 VIII et 35 II 7° du code des marchés publics, à l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, en application de l'article 70-VII du Code des Marchés Publics, il vous est demandé, dans le cadre de la procédure de concours organisée en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'Équipement aquatique communautaire à Venelles, au regard de l'analyse et de la proposition de classement des candidats faite en jury de concours le 21 décembre 2012, d'une part de vous prononcer sur le choix du ou des lauréat du concours, et d'autre part de vous prononcer sur l'avis du jury relatif à l'allocation des primes aux candidats.

Présentation de l'affaire :

Le concours concerne la construction d'un équipement aquatique à Venelles.

Son coût prévisionnel a été évalué par le maître d'ouvrage à 14 500 000 Euros HT.

L'ouvrage comportera les équipements nécessaires aux activités aquatiques couvertes et de plein air et notamment :

Des espaces intérieurs (pour environ 5 000 m² SDO) comprenant :

- un bassin de 33 x 20 m destiné à la pratique sportive et équipé d'un mur et d'un fond mobiles ;
- un bassin d'apprentissage et d'activités ludiques;
- des annexes d'accueil, baigneurs, de services, administratives
- des locaux techniques;
- un volume libre de 500 m² destiné à l'aménagement ultérieur d'un centre de remise en forme,

Des espaces extérieurs (pour environ 10 000 m²) avec :

- un bassin de nage nordique de 50 m x 7,5m
- un solarium
- un parking de 120 places pour VL et 10 places de bus;
- un parvis,

- un bassin de rétention et infiltration des eaux de vidanges de la piscine (environ 2 500 m³).

L'opération émerge à la section d'investissement du budget de la communauté du Pays d'Aix. Elle est financée sur fonds propres et pourra être soutenue financièrement par l'Etat.

La mission qui sera confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre est conformément à la loi MOP du 12/07/1985 une mission de base comportant la conception de l'ouvrage et le suivi d'exécution des travaux.

Déroulement de la procédure :

Une procédure de concours restreint a été organisée conformément aux dispositions de l'article 74-II et III Alinéa 1 à 3 du Code des Marchés Publics (CMP).

Pour mémoire, les cinq candidats sélectionnés par le Bureau du 10 juin 2011, sur la base de l'avis du jury en date du 11 avril 2011 étaient les suivants :

- 1) ARCOS Groupé avec ICEGEM, SAUNIER & ASSOCIES, STUDIO NEMO et TARAVELLA
- 2) CHABANNE & Partenaires Groupé avec B.E.S.T, INE et ECHOLOGOS
- 3) SARL d'Architecture P. DUVAL Y.RAYNAL Groupé avec Patrice DENIS, ECONOMIE 80, SAS BET SICRE, CTH, SPORT LOISIRS CONCEPT, OPTI FLOW, ACOUSIBEL, ESPACE LIBRE, BETEM
- 4) ROUGERIE Architectes Associés Groupé avec SARL ETHIS, SA OGER INTERNATIONAL, SARL PEUTZ ET ASSOCIES, SIGNES PAYSAGES, LTA
- 5) TNA ARCHITECTE Groupé avec QUADRIPLUS GROUPE et TALAGRAND & ASSOCIES

En conséquence, le 13 juin 2012, conformément à l'article 70 III.3 du CMP, la consultation était engagée et les candidats retenus étaient invités à prendre connaissance du dossier de consultation du concours et à remettre des prestations correspondant à un niveau esquisse et une enveloppe séparée contenant l'offre de prix pour la réalisation du marché de maîtrise d'oeuvre.

Les cinq candidats ont remis leurs plis dans les délais, à savoir le 10 octobre 2012. Conformément aux dispositions de l'article 70 IV, la règle de l'anonymat des prestations était respectée et les 5 projets étaient remis au jury de concours, régulièrement réuni le 21 décembre 2012 aux fins :

1/ d'apprécier la conformité des prestations remises par chaque candidat au règlement du concours ;

2/ d'évaluer et examiner ces prestations au regard des critères d'évaluation des projets définis au règlement du concours ;

3/ de proposer un classement motivé de ces offres ;

4 / de se prononcer sur l'allocation aux candidats de la prime de 60 000 euros pour les indemniser du travail fourni.

En effet, conformément à l'article 74 III du Code des Marchés publics et au règlement du concours, une prime de 60 000 euros devra être versée à l'ensemble des concurrents ayant remis leur prestation est de 60 000€ HT pour les prestations. Néanmoins, suivant l'article XIV du règlement de concours, « dans le cas d'une prestation jugée conforme au règlement de concours mais matériellement incomplète, une réduction de 3 000€ HT par document non remis sera appliqué sur le montant de la prime. De même la suppression de la prime pourra être décidée par le pouvoir adjudicateur sur proposition du jury consignée au procès verbal. »

Par ailleurs, il convient de rappeler que le marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par le lauréat uniquement pour le montant de l'esquisse.

Ainsi, les prestations ont été évaluées par le jury sur la base des documents, pièces écrites et graphiques contenues dans les plis anonymes 1 et 2, et telles qu'énumérées aux articles 11.02 et 11.03 du règlement de concours.

Les critères d'évaluation des projets classés par ordre de priorité décroissant mis en œuvre par le jury sont les suivants :

1/ Crédibilité du coût d'investissement annoncé au regard du projet dans le respect du coût d'objectif (14 500 000 € HT) jugée au vu :

- du montant estimé du coût prévisionnel des travaux donné par le candidat ;
- de la décomposition de l'estimation des travaux établie par le candidat ;
- de tout élément justificatif de la décomposition du coût d'investissement ;

2/ Qualité du parti architectural et qualité de l'insertion dans le site jugées au vu :

- du traitement architectural et sa perception depuis les espaces du parc et au lointain ;
- de l'adaptation à la topographie du terrain d'assiette ;
- des liaisons avec les espaces et équipements communaux du plateau sportif ;
- du traitement de la perception in situ des aménagements extérieurs de l'équipement ;

- de l'exposition et protection de l'équipement aux nuisances du vent et du bruit et orientation par rapport aux apports de lumière et l'éclairage naturel ;

3/ Qualité de l'organisation fonctionnelle de l'équipement jugée au vu :

- de l'organisation des espaces et des circuits intérieurs et extérieurs favorisant le flux des publics et l'optimisation des surfaces dans le respect du programme ;
- du traitement des liens entre les espaces intérieurs et extérieurs ;
- de la prise en compte de l'accessibilité de tous les publics handicapés et à mobilité réduite ;

4/ Qualité de l'approche énergétique (énergie thermique et électrique et eau) du projet jugée au vu :

- de la pertinence des hypothèses de calcul
- des estimations des consommations de fluides (énergie, eau et produits de traitements) et de la crédibilité de ces estimations assorties de leur taux d'incertitude au regard :
 - des justificatifs et explications des principes architecturaux et constructifs participants à la démarche bioclimatique ;
 - des performances et caractéristiques techniques des équipements et matériaux envisagés ;

5/ Niveau et pertinence du projet au regard des contraintes d'exploitation, d'entretien et de maintenance jugés au vu :

- de la pertinence des choix techniques et des réponses apportées aux contraintes de fonctionnement de la note d'exploitation et aux contraintes du site ;
- de la qualité des matériaux et matériels et performance des systèmes proposés au regard du fonctionnement et de la durabilité ;
- de la disposition des locaux techniques et de la facilité de maintenance.

Comme l'autorise l'article 70 IV du code des marchés publics, les prestations ont fait l'objet d'un examen préalable mené par une commission technique afin de préparer le travail du jury.

En date du 21 décembre 2012, le jury s'est réuni et, après examen des prestations remises par les 5 candidats, a émis les avis contenus dans le Procès Verbal ci-joint et a fait la proposition de classement des projets suivants :

- Classé en 1^{ère} position : projet A
- Classé en 2^{ème} position : projet D
- Classé en 3^{ème} position : projet C
- Classé en 4^{ème} position : projet B
- Classé en 5^{ème} position : Projet E

Soit après levée de l'anonymat :

Classé en 1^{ère} position : CHABANNE & Partenaires Groupé avec B.E.S.T, INE et ECHOLOGOS

Classé en 2^{ème} position : ARCOS Groupé avec ICEGEM, SAUNIER & ASSOCIES, STUDIO NEMO et TARAVELLA

Classé en 3^{ème} position : SARL d'Architecture P. DUVAL Y.RAYNAL Groupé avec Patrice DENIS, ECONOMIE 80, SAS BET SICRE, CTH, SPORT LOISIRS CONCEPT, OPTI FLOW, ACOUSIBEL, ESPACE LIBRE, BETEM

Classé en 4^{ème} position : TNA ARCHITECTE Groupé avec QUADRIPLUS GROUPE et TALAGRAND & ASSOCIES

Classé en 5^{ème} position : ROUGERIE Architectes Associés Groupé avec SARL ETHIS, SA OGER INTERNATIONAL, SARL PEUTZ ET ASSOCIES, SIGNES PAYSAGES, LTA

Etant constaté que toutes les prestations sont complètes et conformes au programme et au règlement de concours, le jury vous propose par ailleurs d'allouer à l'ensemble des candidats une prime d'un montant de 60 000,00 € HT, tel qu'indiqué dans l'avis d'appel à candidature.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé de vous prononcer sur le choix du ou des lauréat(s) du concours avec lequel (ou lesquels) sera négocié puis attribué le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que sur l'allocation de la prime aux candidats sélectionnés.

Pour mémoire, les études de maîtrise d'œuvre dont le marché sera passé à l'issue de ce concours devraient démarrer à la fin du premier trimestre de 2013 avec pour objectif un démarrage des travaux dans le courant du dernier trimestre de 2014.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 70 et 74 ;

VU le procès verbal relatant l'avis motivé du jury du 21 Décembre 2012 et l'ouverture des enveloppes contenant les prix intervenue après levée de l'anonymat et après proposition de classement

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte de l'avis motivé du jury exprimé à l'issue de sa réunion du 21 décembre 2012 et du procès verbal relatant cet avis ainsi que du résultat de l'ouverture des enveloppes contenant la proposition financière du marché de maîtrise d'œuvre, intervenue après levée de l'anonymat et après proposition de classement ;
- **DECIDER** sur la base des avis motivés du jury et du PV du jury ci-joint, de retenir le classement suivant :

Classé en 1^{ère} position : **CHABANNE & Partenaires Groupé** avec B.E.S.T, INE et ECHOLOGOS

Classé en 2^{ème} position : **ARCOS** Groupé avec ICEGEM, SAUNIER & ASSOCIES, STUDIO NEMO et TARAVELLA

Classé en 3^{ème} position : **SARL d'Architecture P. DUVAL Y.RAYNAL** Groupé avec Patrice DENIS, ECONOMIE 80, SAS BET SICRE, CTH, SPORT LOISIRS CONCEPT, OPTI FLOW, ACOUSIBEL, ESPACE LIBRE, BETEM

Classé en 4^{ème} position : **TNA ARCHITECTE** Groupé avec QUADRIPLUS GROUPE et TALAGRAND & ASSOCIES

Classé en 5^{ème} position : **ROUGERIE Architectes Associés** Groupé avec SARL ETHIS, SA OGER INTERNATIONAL, SARL PEUTZ ET ASSOCIES, SIGNES PAYSAGES, LTA

- **CHOISIR** le lauréat unique admis à négocier conformément à l'ordre établi ci-dessus, soit :
1- CHABANNE & Partenaires Groupé avec B.E.S.T, INE et ECHOLOGOS

- **DIRE** que les montants de prime suivants seront attribués comme suit compte tenu des avis motivés du jury consignés au procès verbal joint en annexe :

Prime pour le groupement **CHABANNE & Partenaires Groupé** avec B.E.S.T, INE et ECHOLOGOS :

60 000€ HT incluse dans le prix du marché de maîtrise d'œuvre

Prime pour le groupement **ARCOS** Groupé avec ICEGEM, SAUNIER & ASSOCIES, STUDIO NEMO et TARAVELLA :

60 000€ HT

Prime pour le groupement **SARL d'Architecture P. DUVAL Y.RAYNAL** Groupé avec Patrice DENIS, ECONOMIE 80, SAS BET SICRE, CTH, SPORT LOISIRS CONCEPT, OPTI FLOW, ACOUSIBEL, ESPACE LIBRE, BETEM :

60 000€ HT

Prime pour le groupement **TNA ARCHITECTE** Groupé avec QUADRIPLUS GROUPE et TALAGRAND & ASSOCIES :

60 000€ HT

Prime pour le groupement ROUGERIE Architectes Associés Groupé avec SARL ETHIS, SA OGER INTERNATIONAL, SARL PEUTZ ET ASSOCIES, SIGNES PAYSAGES, LTA :

60 000€ HT

- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à prendre tout acte relatif à cette délibération et à sa mise en œuvre et notamment à engager les négociations avec le lauréat du concours ;



AIX-EN-PROVENCE * BEAURECUEIL * BOUC BEL AIR * CABRIÈS * CHÂTEAUNEUF-LE-ROUGE * COUDOUX * ÉGUILLES
 FUYEAU * JOUQUES * LAMBESC * MEYRARGUES * MEYREUIL * MIMET * LES PENNES MIRABEAU * PERTUIS * PEYNIER
 PEYROLLES-EN-PROVENCE * LE PUY-SAINTE-RÉPARADE * PUYLOUBIER * ROGNES * LA ROQUE D'ANTHÉRON * ROUSSET
 SAINT-ANTONIN-SUR BAYON * SAINT-CANNAT * SAINT-ESTÈVE-JANSON * SAINT-MARC-JAUMEGARDE * SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE
 SIMIANE-COLLONGUE * LE THOLONET * TRETZ * VAUVENARGUES * VENELLES * VENTABREN * VITROLLES

communauté du

PAYS D'AIX

**MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT AQUATIQUE
 COMMUNAUTAIRE À VENELLES**

Concours de maîtrise d'œuvre

JURY DE CONCOURS

du Vendredi 21 Décembre 2012 à 14h00

PROCES VERBAL DU JURY DE CONCOURS

(Examen des projets - Avis du jury)

ETAIENT PRESENTS :

AVEC VOIX DELIBERATIVE :

1/ MEMBRES ELUS

Président

M. Gérard BRAMOULLÉ (Aix)

Vice Président de la CPA

Titulaires :

M. Jacky PIN (Rognes)

M. Robert CHARDON (Venelles)

M. Jean-François ~~DECLERC~~ (Puylobier)

Mme Mireille JOUVE (Meyrargues)

M. Francis TAULAN (Aix)

Suppléants (1) :

M. Jean ~~BONFILLON~~ (Fuyeau)

M. Robert LAGIER (Meyreuil)

M. Jean-Pierre ~~DUFOR~~ (St Estève Janson)

M. Jean-Pierre ~~BABULEAUD~~ (Venelles)

M. Patrick ~~MOYA~~ (Bouc Bel Air)

(1) Un suppléant n'a voix délibérative qu'en l'absence du titulaire. N'importe quel suppléant peut remplacer n'importe quel titulaire.

**2/ PERSONNALITES DONT LA PARTICIPATION PRESENTE UN INTERET PARTICULIER
 POUR CE CONCOURS :**

- M. Bernard ~~BOULLE-GIAMMATEI~~, FFN (Fédération Française de natation – Directeur Technique National Adjoint)

- Melle Virginie DEDIEU, Architecte d'intérieur, Membre du Comité Directeur de la FFN

3/ PERSONNES QUALIFIEES

- M. Henri RUIN, Ingénieur civil des ponts et chaussées – Consultant et expert en génie civil tous domaines et aménagement du territoire - SYNTHEC Ingénierie,

- M. Patrick POISSONNIER, Architecte DPLG, Ordre des Architectes

- M. Jean Vincent BERLOTTIER, Architecte DPLG, Représentant de la MIQCP

- M. Philippe BERTIN, Ingénieur conseil en génie climatique

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE

Hôtel de Boadès - 8, place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél. : 04 42 93 85 85 - Fax : 04 42 93 85 86 - SIRET : 241 300 276 000 29 - N° TVA : FR 2524130027600029

<http://www.agglo-paysdaix.fr> - e.mail : administration@agglo-paysdaix.fr

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- M. Jean Luc PEJOUT, Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix, ou son représentant
- M. Gilbert BLANC, Représentant du service en charge de la Concurrence

**Membres désignés par délibération n° 2012_A164 du Conseil Communautaire du 25 Octobre 2012
et arrêté n° 2012-126 en date du 14 décembre 2012**

Objet du concours :

Le présent concours de maîtrise d'œuvre a pour objet la construction d'un équipement aquatique à Venelles.

Cet ouvrage sera l'un des équipements les plus importants de la CPA avec la piscine Yves Blanc. Il permettra d'offrir un équipement complémentaire à l'offre existante dans le Pays d'Aix mais unique dans ses fonctionnalités et sa pluridisciplinarité d'activités: sportives, éducatives, ludiques hivernales et estivales.

Le projet est ambitieux, mais il doit être contenu pour éviter toute dérive, car l'ampleur de l'opération, pourrait vite prendre des proportions fortement préjudiciables pour la collectivité. Les deux points sensibles de l'opération sont tant les coûts d'investissement que ceux du fonctionnement liés notamment à la problématique de l'énergie.

Les données quantitatives sont les suivantes :

Pour cet équipement, le coût prévisionnel des travaux est évalué par le maître d'ouvrage à 14 500 000 Euros hors TVA. Ce montant comprend la construction des équipements nécessaires aux activités aquatiques couvertes et de plein air comprenant :

- des espaces intérieurs (pour environ 5 000 m² SDO) avec : un bassin de 33 x 20 m destiné à la pratique sportive et équipé d'un mur et d'un fond mobiles; un bassin d'apprentissage et d'activités ludiques; des annexes d'accueil, baigneurs, de services, administratives et pour le personnel; des locaux techniques; un volume libre de 500 m² destiné à l'aménagement ultérieur d'un centre de remise en forme,
- des espaces extérieurs (pour environ 10 000 m²) avec: un bassin de nage nordique de 50 m x 7,5 m; des jeux d'eau; des annexes spécifiques estivales; un solarium minéral et végétal; un parking de 120 places pour VL et 10 places de bus; un parvis,
- un bassin de rétention / Infiltration des eaux de vidanges de la piscine (environ 2 500 m³).

L'opération émerge à la section d'investissement du budget de la communauté du Pays d'Aix. Elle est financée sur fonds propres et pourra être soutenue financièrement par l'Etat.

La mission qui sera confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre est conformément à la loi MOP du 12/07/1985 modifiée et à ses décrets d'application une mission de base avec une mission EXE partielle ne visant que le lot relatif au traitement de l'eau de baignade.

Déroulement de la procédure :

Organisé conformément à l'article 74-II et III Alinéa 1 à 3 du Code des Marchés Publics (CMP), la présente séance a pour objet :

- 1/ d'apprécier la conformité des prestations remises par chaque candidat au règlement du concours
- 2/ d'évaluer et examiner ces prestations au regard des critères de jugement suivants
- 3/ proposer un classement motivé de ces offres
- 4 / proposer d'allouer à ces candidat la prime de 60 000 euros pour les indemniser du travail fourni.

Pour mémoire, les cinq candidats sélectionnés sur la base de l'avis du jury du 11 avril 2011 sont les suivants :

- 1) **ARCOS** Groupé avec ICEGEM, SAUNIER & ASSOCIES, STUDIO NEMO et TARAVELLA
- 2) **CHABANNE & Partenaires** Groupé avec B.E.S.T, INE et ECHOLOGOS
- 3) **SARL d'Architecture P. DUVAL Y.RAYNAL** Groupé avec Patrice DENIS, ECONOMIE 80, SAS BET SICRE, CTH, SPORT LOISIRS CONCEPT, OPTI FLOW, ACOUSIBEL, ESPACE LIBRE, BETEM
- 4) **ROUGERIE Architectes Associés** Groupé avec SARL ETHIS, SA OGER INTERNATIONAL, SARL PEUTZ ET ASSOCIES, SIGNES PAYSAGES, LTA
- 5) **TNA ARCHITECTE** Groupé avec QUADRIPLUS GROUPE et TALAGRAND & ASSOCIES

Le 13 juin 2012, conformément à l'article 70 III.3 du CMP, la consultation était engagée et les candidats retenus étaient invités à prendre connaissance du dossier de consultation du concours et à remettre leur projet anonyme et une enveloppe séparée contenant l'offre avant le 1^{er} octobre 2012 16h00.

Le 11 septembre, la date de remise des offres était repoussée au 10 octobre 2012, suite à une modification du programme technique détaillé relative à l'accessibilité du bassin principal aux personnes à mobilité réduite.

A cette date, le secrétariat de concours a enregistré les 5 projets remis dans les délais.

Sous le contrôle du secrétariat de séance en la personne du Directeur de la commande publique, Maître LIOTARD, huissier de justice, dépêché expressément à cet effet, procédait à l'ouverture des plis n°1 et 2, à la vérification de la règle de l'anonymat et conservait par devers lui le pli n°3, contenant les offres de prix.

Les plis n°1 et 2 anonymes ou anonymisés ont ainsi été affectés d'une lettre d'identification par l'huissier.

Conformément à l'avis d'appel public à candidatures, le montant de la prime à verser en application de l'article 74 III du CMP, à l'ensemble des concurrents ayant remis leur prestation est de 60 000€ HT pour les prestations.

Le marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par le lauréat uniquement pour le montant de l'esquisse.

Conformément à l'article XIV du règlement de concours, « dans le cas d'une prestation jugée conforme au règlement de concours mais matériellement incomplète, une réduction de 3 000€ HT par document non remis sera appliqué sur le montant de la prime. De même la suppression de la prime pourra être décidée par le pouvoir adjudicateur sur proposition du jury consignée au procès verbal. »

Critères d'évaluation des projets

Les prestations sont évaluées sur la base des documents, pièces écrites et graphiques contenues dans les plis anonymes 1 et 2, et telles qu'énumérées 11.02 et 11.03 du règlement de concours.

Les critères d'évaluation des projets classés par ordre de priorité décroissant mis en œuvre par le jury sont les suivants :

1/ Crédibilité du coût d'investissement annoncé au regard du projet dans le respect du coût d'objectif (14 500 000 € HT)

2/ Qualité du parti architectural et qualité de l'insertion dans le site

3/ Qualité de l'organisation fonctionnelle de l'équipement

4/ Qualité de l'approche énergétique (énergie thermique et électrique et eau) du projet

5/ Niveau et pertinence du projet au regard des contraintes d'exploitation, d'entretien et de maintenance

AVIS DU JURY SUR LES PROJETS PRESENTES PAR LES CONCURRENTS

Le Président du jury constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du jury. Il rappelle aux membres du jury la teneur du projet, l'enveloppe affectée aux travaux et les objectifs du programme.

Il procède ensuite à un rappel de la procédure et souligne que l'examen et l'évaluation des prestations se feront sur la base de prestations anonymes. Les critères hiérarchisés des offres sont rappelés ainsi que le principe du versement d'une prime de 60 000 € HT.

Il indique qu'une commission technique a procédé à la préparation des travaux du jury : à cette fin, elle a procédé à une description factuelle du contenu des projets et relevé les discordances éventuelles avec le règlement du concours ou avec le programme.

Cette présentation fait l'objet du rapport ci après annexé auquel sont joints plusieurs annexes complémentaires qui incluent : l'avis d'appel public à candidatures, la délibération arrêtant la liste des candidats admis à concourir, le programme de l'opération, le règlement du concours.

Les prestations sont mises à la disposition du jury qui procède à leur examen en même temps que la Commission technique procède à leur présentation critère par critère.

Dans un premier temps, le jury constate la conformité des prestations remises par chacun des candidats au règlement du concours.

Concernant le critère n°1/ Crédibilité du coût d'investissement annoncé au regard du projet dans le respect du coût d'objectif (14 500 000 € HT)

Une première analyse des coûts annoncés est réalisée. Elle sera affinée si nécessaire après examen de tous les autres critères.

La Commission technique a vérifié la pertinence des coûts annoncés par les candidats.

Pour le candidat A :

Le jury prend connaissance du coût des travaux estimé par le candidat : 14 500 000€

→ avec taux d'incertitude défini par le candidat : 15 225 000€

Il est relevé que les lots techniques sont fortement sous estimés (notamment pour la chaufferie bois et le traitement à l'ozone ainsi que pour le lot mur et fond mobile)

Le clos couvert est très élevé mais ce montant est en rapport avec la complexité de l'enveloppe.

De sorte que le coût total estimé serait plutôt de 15 750 000€.

Pour le candidat B :

Le jury prend connaissance du coût des travaux estimé par le candidat : 14 500 000€

→ si taux d'incertitude défini par le candidat pris en compte : 15 080 000€

Le jury constate que le chiffrage est déséquilibré : il comprend une part importante allouée aux lots techniques tandis que le clos couvert n'est pas suffisamment valorisé (à revoir à la hausse de + de 1 300 000 €).

De sorte que le coût total estimé serait plutôt de 15 140 000€

Pour le candidat C

Le jury prend connaissance du coût des travaux estimé par le candidat : 14 300 000€

→ si taux d'incertitude défini par le candidat pris en compte : 14 300 000€

Il est relevé un chiffrage déséquilibré des prestations dans lequel le clos couvert et les lots de second œuvre ne sont pas suffisamment valorisés. A l'inverse le lot mur mobile et fond mobile est largement surestimé (1,5M€ à récupérer) du fait notamment de l'intégration des bassins inox dans cette partie.

Les surfaces sont optimisées et le ratio €/m² reste cohérent et confortable.

In fine, le coût total estimé serait plutôt de 15 550 000€

Pour le candidat D :

Le jury prend connaissance du coût des travaux estimé par le candidat : 14 500 000€

→ Si taux d'incertitude défini par le candidat pris en compte: 15 080 000€

Il est souligné après examen de l'ensemble du projet que les lots VRD et mobilier sont surévalués, au détriment du lot clos couvert et des lots technique.

De sorte que le coût total estimé serait plutôt de 14 800 000€

Pour le candidat E :

Le jury prend connaissance du coût des travaux estimé par le candidat :

Coût total estimé par le candidat : 14 649 000€

→ avec le taux d'incertitude défini par le candidat : 14 649 000€

Le chiffrage n'est pas équilibré et ne semble pas compréhensible pour le clos couvert qui représente une part extrêmement importante du coût global; ceci ne s'explique même pas avec la présence d'une toiture découvrable et d'un important auvent.

A l'inverse les lots second œuvre et mobilier sont faibles.

Néanmoins l'estimation demeure cohérente et crédible. Les ratios €/m² restent proches de ceux du programme.

Monsieur BERLOTTIER souligne que les coûts annoncés, au regard du stade sur lequel les candidats s'engagent, semblent cohérents et même rassurantes. Seul le candidat E est au-delà du coût d'objectif mais il n'annonce pas de taux d'incertitude. Il est relevé qu'il en va de même pour le candidat C.

Concernant le critère n°2/qualité du parti architectural et qualité de l'insertion dans le site

Pour le candidat A :

Il est observé les points suivants :

Implantation en crête, au centre de la parcelle, concentrant en une masse unitaire l'ensemble de l'équipement, en belvédère sur le site.

Jeu de toitures végétalisées.

Façades vitrées et bois

NB : Toitures jusqu'au sol, très contraignant à réaliser et complexe sur le plan de la maintenance et de la sécurité des usagers.

Le bâtiment procède à la séparation des espaces parking et des espaces ludiques extérieurs.

Monsieur Pin demande l'altimétrie du projet :

Hauteur maximale bâtiment / parvis d'entrée = +11 m.

Hauteur maximale bâtiment / accès voie Nord = +20 m.

- des parkings en premier plan

Percée centrale sur l'entrée permettant la visualisation des contreforts du Lubéron.

Bassin de rétention Sud séparé par une trame boisée.

Bonne protection contre les nuisances du vent et du bruit

Monsieur BERLOTIER demande la lecture de la lettre de présentation générale du projet jointe aux propositions.

Pour le candidat B :

Il est donné lecture de la lettre de présentation générale du projet jointe à la proposition.

Il est observé les points suivants :

Projet horizontal, avec une organisation nord sud

Vue sur l'entrée, axée nord/sud.

Transparence sur le hall d'entrée depuis le bassin extérieur.

Éléments d'altimétrie relevés :

Hauteur maximale du bâtiment / parvis d'entrée +8 m

Hauteur maximale du bâtiment / accès voie Nord +15 m

Alternance de façades vitrées et pierres/ bois

Toiture béton ou bac acier

Terrasses et fil d'eau central

Bonne protection contre les nuisances du vent et du bruit

Peu de références sur la prise en compte du grand paysage (Lubéron) mais cela n'est pas oublié.

Pour le candidat C

Il est donné lecture de la lettre de présentation générale du projet jointe à la proposition.

Il est observé les points suivants :

Entrée à l'ouest, sur le village et donc protection plus limitée / mistral et aux bruits (entrée Ouest ; bassin de nage et autres espaces extérieurs).

Le projet ressemble à un îlot, ceinturé d'un mur de pierres, renfermant le projet d'équipement aquatique. Il est expliqué que ce mur de pierre a pour objet de protéger les bassins extérieurs des vents, générateur d'inconforts pour les usagers.

M. Berlottier souligne qu'il faudrait presque faire des essais sur maquette en soufflerie pour pouvoir apprécier les turbulences des vents. Monsieur Bramoullé souligne que cette orientation des bassins extérieurs peut engendrer des dépôts de feuilles et d'aiguilles de pin dans les bassins. Monsieur Berlottier souligne qu'effectivement une couverture des bassins extérieurs devrait être alors envisagée.

M. Chardon indique qu'une orientation nord sud lui paraît plus propice dans la mesure où elle oriente la vue vers la sainte Victoire.

Chaque volume caractéristique se voit affecté une fonction.

Le projet semble plus axé sur les fonctionnalités que sur une prise en compte de son intégration dans son espace environnant.

Pas de réflexion spécifique sur la prise en compte du grand paysage (Lubéron).

Impact sur le site :

Hauteur maximale bâtiment / parvis d'entrée +9,4 m

Hauteur maximale bâtiment / accès voie Nord +18,4 m

Alternance de façades vitrées et pierres/ bois

Pour le candidat D :

Il est donné lecture de la lettre de présentation générale du projet jointe à la proposition.

Il est observé les points suivants :

Un bâtiment « bas », sur deux niveaux, entrée en belvédère par rapport au bassin

Opacité du bâtiment

Toiture simple et linéaire

Encaissement d'une partie significative du projet et minimise l'impact visuel (il « disparaît » derrière la pinède) :

Hauteur max bâtiment / parvis d'entrée = +5,50 m.

Hauteur max bâtiment / accès voie Nord = +9 m.

Hauteurs plus basses que les projets précédents.

Parking en premier plan mais atténué par un écran vert

Bassin de rétention Sud avec traitement paysager étayé.

Alternance de façades vitrées et murs blancs

Le bâtiment fait écran par rapport aux vents dominants.

Pour le candidat E :

Il est donné lecture de la lettre de présentation générale du projet jointe à la proposition.

Il est observé les points suivants :

Projet organisé autour de quatre volumes principaux avec un auvent recouvrant le parvis et l'entrée principale au nord est

Bassins extérieurs au sud

Altimétrie :

Hauteur maximale bâtiment / parvis d'entrée = +9 m.

Hauteur maximale bâtiment / accès voie Nord = +13,5 m.

Parking en spirale au nord

Toiture escamotable et végétalisée pour une partie

Monsieur Berlottier demande si la toiture végétalisée est plate ou en pente. Il est relevé que la toiture est plate.

Protection / vents dominants un peu moins bien assurée

Façades principalement revêtues de bois

Monsieur RUIN demande si tous les candidats ont respecté l'espace foncier affecté au projet. Il est acté que c'est le cas.

Concernant le critère n°3/qualité de l'organisation fonctionnelle de l'équipement

Pour le candidat A :

Le jury constate que le projet répond correctement au programme du point de vue de ce critère et comporte une bonne organisation des flux et espaces du personnel

Il est relevé les points suivants :

- Aires de stationnement : VL / Bus traitée.

Mais absence de cheminement piéton au travers du parking

Accès indépendant pour les usagers du centre de remise en forme

Idem pour les groupes

- Le hall d'accueil, les bassins, les annexes baigneurs et le centre de remise en forme de plain-pied.

- Le R+1 = l'administration, la zone spectateurs et des locaux techniques.

- Au sous sol : 3 locaux techniques accessibles (traitement de l'eau, chaufferie, local container et locaux de produits dangereux).

L'atelier et le local TGBT (accès direct depuis l'extérieur) au RDC.

- Les CTA sont situées au R+1.

→ Une liaison par escalier dédiée au personnel dessert les locaux techniques, les vestiaires du personnel, l'accueil et l'administration ;

→ le hall bassins est facilement accessible depuis l'accueil par l'intermédiaire des vestiaires du personnel.

Le jury relève que cela permet une intervention rapide du personnel

Il est toutefois relevé que certaines propositions d'aménagement ne sont toutefois pas du tout adaptées, à savoir :

- largeur de plage du bassin sportif (globalement réduites). Monsieur PIN souligne que cela posera des problèmes par rapport à la Commission de sécurité.
- absence de séparation entre les zones humides et les zones sèches.
- visibilité des spectateurs, obstruée par les plages gradinées pour les baigneurs

Il est également relevé les points suivants :

Dépassement de la surface utile de 17% par rapport au programme.

Surface extérieures supérieures de 38% à celles prévues au programme.
Les surfaces annoncées ne correspondent pas à celles du projet dessiné.

M. Poissonnier souligne que si les locaux techniques sont généreux dans leur surface, cela peut être ajusté sans bouleversement du projet par le BET.

18 propositions non fonctionnelles mais mineures sont relevées :
localisation de l'espace bébé, coin protégé des projections d'eau dans les vestiaires groupe, casiers au niveau des plages du bassin sportif...

Pour le candidat B :

Le jury constate que le projet repose sur de nombreuses propositions non adaptées par rapport aux exigences du programme

Il est relevé les points suivants :

- Aires de stationnement VL traitées

L'accès au parvis se fait par rampe pour les PMR. Pas de cheminement spécifique aux PMR.

- Pour les bus :

- pas d'aire de dépose bus à proximité de l'entrée et le cheminement PMR traversant le parking
- une partie des places de stationnement de bus est en dehors des limites du projet

- Le hall d'accueil, les bassins, les annexes baigneurs et l'administration sont situés au RDC. qui comporte 3 niveaux distincts d'à peu près un mètre de différence.

Le jury relève la nécessité de mettre en place plusieurs rampes et monte-personnes notamment pour les PMR.

- R+1 = centre de remise en forme et la zone spectateurs.

- Au sous sol : locaux techniques :

- Infirmerie sans liaison directe avec l'extérieur et éloignée du bassin de nage.
- 2 dépôts de plain pied et en liaison directe avec les plages
- 3 locaux d'entretien (traitement de d'eau, la chaufferie, les locaux électriques, l'atelier et les locaux de produits dangereux.)

- CTA du bassin sportif au RDC sous les gradins.

- CTA de la mezzanine au R+1

→ La différenciation des flux par catégorie d'utilisateur depuis l'accueil n'est pas respectée (même accès pour tous)

→ Plusieurs liaisons sont absentes (infirmerie avec l'extérieur, vestiaires individuels avec vestiaires collectifs, plages de détente extérieures avec bassin nordique, volrie / solarium)

→ La visibilité de l'espace spectateur, obstruée par les plages gradinées pour les baigneurs

→ Cheminement pour les PMR sont aussi discriminant entre l'accueil et les annexes baigneurs individuels (passage par le local de stockage des fauteuils) et laborieux dans le hall bassins

Il est également relevé les points suivants :

Dépassement de la surface utile de 19% par rapport au programme.

Surface extérieures inférieures de 21% à celles prévues au programme.

Les surfaces annoncées ne correspondent pas à celles du projet dessiné (30 % inférieures).

M. Berlotier demande si des clarifications ont été demandées au candidat sur ce dernier écart. Il lui est rappelé la règle de l'anonymat et que le questionnement des candidats est la seule prérogative du jury.

41 inadaptations fonctionnelles mineures sont relevées :

Absence de nombreux équipements et aménagements (point service, banc de déchaussage, coin beauté, pédiluve, cabine technique, local container...), carences (nombre de place vélo, parvis non couvert, dimension des plages)

Pour le candidat C

Le jury constate que le projet repose sur de nombreuses propositions non adaptées sur le plan fonctionnel par rapport aux exigences du programme

Il est relevé les points suivants :

- Aires de stationnement VL/BUS traitées

Mais cheminement laborieux pour les PMR depuis la zone de dépose bus

-Le hall d'accueil, les bassins, les annexes baigneurs et l'administration de plain-pied avec le parvis.

- R+1 = centre de remise en forme et zone spectateurs.

- Au sous sol : locaux techniques :

- Infirmerie : accès direct avec hall bassin avec une place de stationnement pour les secours
- 2 dépôts de plain pied et en liaison directe avec les plages
- 3 locaux d'entretien

Le hall d'accueil dessert :

- les annexes baigneurs individuelles et groupe par deux accès distincts ainsi que le centre de remise et l'espace spectateurs par un escalier commun (mauvaise gestion des flux)
- l'administration et les vestiaires d'été
- un accès secondaire permet une liaison plus rapide et indépendante avec l'aire de dépose bus pour les groupes

➔ Depuis le hall d'accueil, le personnel peut se rendre plus rapidement au hall bassins au travers d'un local entretien traversant.

Il est relevé que les liaisons entre espaces sont souvent longues.

De plus :

➔ Visibilité fortement obstruée par les spectateurs situés sur la grande plage gradinée

➔ Pour les PMR, les accès indépendants aux annexes baigneurs collectives, au centre de remise, au bureau club et aux locaux du personnel ne sont pas accessibles aux PMR.

Surfaces intérieures conformes à celle du programme

Surfaces extérieures dépassent de 38 % du programme.

Monsieur Berlotier se demande si le fonctionnement des vestiaires d'été est satisfaisant.

Il est relevé 36 inadaptations fonctionnelles mineures :

Absence de nombreux équipements et aménagements (point service, douches individuelles, coin beauté, mobilier de contrôle des accès ...), carences (nombre de casiers, linéaire de banc, largeur de plages, dimension des plages autour des jeux d'eau)

Pour le candidat D :

Le jury constate que le projet répond globalement au programme du point de vue de ce critère mais il est relevé certaines omissions et dysfonctionnements.

Il est noté les points suivants :

- Aires de stationnement VL /Bus traitées
- Parvis inaccessible aux PMR sans rampe.

- Le hall d'accueil, le centre de remise en forme, l'administration et l'espace spectateurs sont de plain-pied avec le parvis.
- niveau -1 : annexes baigneurs, le hall bassins et une partie des locaux technique de plein pied avec les plages extérieurs.
- niveau -2 = locaux de traitement d'eau (inaccessibles aux PMR)
- Infirmerie de plain pied avec les plages, et dispose d'une liaison rapide avec le parvis par escalier.
- Locaux électriques et CTA du centre de remise en forme au RDC;
- les autres CTA et les chaufferies sont au rez de plage, mais inaccessibles aux PMR

→ Le hall d'accueil ne comprend pas de zone d'attente et sa configuration rend son aménagement difficile (absence d'espace à l'écart des flux).

→ Tribunes spectateurs : Visibilité fortement obstruée par les spectateurs situés sur la grande plage gradinée

→ Le local chronométrage et sonorisation n'est pas situé au niveau des plages

Dépassement de surfaces utiles de 8% par rapport au programme

Dépassement de surface extérieures 32% par rapport au programme

Monsieur Pin s'interroge sur le nombre de propositions inadaptées par rapport au programme ; il est relevé 36 inadaptations fonctionnelles :

Absence de nombreux équipements et aménagements (point service, pédiluve sur le flux sortant individuel, coin protégé des projections d'eau, mobilier de contrôle des accès, casiers au niveau des plages, buvette...), carences (nombre de casiers, nombre de lavabos, linéaire de banc, largeur de plages)

Pour le candidat E :

Le jury constate que le projet repose sur de nombreuses propositions inadaptées et omissions. Il est relevé les points suivants :

- Aires de stationnement VL / Bus traitées
- Parvis inaccessible aux PMR

- Hall d'accueil, bassins, les annexes baigneurs, administration et le centre de remise en forme de plain-pied.

- R +1 = zone spectateurs.

- Au sous sol = locaux techniques :

- 2 infirmeries, situées à l'arrière des plots de départ du bassin de nage, en liaison directe avec la cour de service.

- 2 dépôts de plain pied et en liaison directe avec les plages
- 3 locaux d'entretien répartis dans l'équipement

→ Depuis le hall d'accueil, le personnel peut se rendre au hall bassins.

→ L'accès aux vestiaires d'été se fait depuis le SAS, non visible depuis la banque d'accueil et n'est pas contrôlé. L'aménagement du hall rend d'ailleurs ce contrôle complexe.

Les spectateurs accèdent aux tribunes directement depuis le hall d'accueil par un escalier qui dessert le déambulatoire.

Visibilité fortement obstruée par les spectateurs situés sur les plages gradinées.

Nota : La plage est du bassin d'activités a une largeur d'1 m

Il est relevé 39 Inadaptations fonctionnelles

Absence de nombreux équipements et aménagements (chambre forte, point service, coin beauté, , mobilier de contrôle des accès, casiers au niveau des plages, , buvette, cabine technique, local container...), carences (parking vélo et chenil non dessinés, nombre de casier, linéaire de banc, largeur de plages, capacité stationnement bus...)

Concernant le critère n°4/ Qualité de l'approche énergétique (énergie thermique et électrique et eau) du projet

Pour le candidat A :

Le jury considère que les estimations des consommations sont correctes pour l'eau, la production de chaleur et les produits de traitement sont correctes et fiables, mais fortement sous estimées pour l'électricité.

Le pourcentage d'incertitude pour la production de chaleur est élevé (le plus important pour ce poste).

- chaudière bois de 1 MW : important au vu du taux de couverture annoncé de 80% .. ce qui peut poser des problèmes en période d'été.
- utilisation du fioul en appoint (mais plus de rejet de CO2 par rapport au propane).

Dispositions pour réduire les besoins de chauffage :

- Enveloppe performante : béton armé, charpente bois
- Bonne valorisation des apports solaires (orientation des bassins majoritairement Sud)
- Couverture du bassin extérieur + protection vis-à-vis du vent
- Mise en place d'une GTC

Dispositions pour limiter les consommations d'eau :

- Consommation des sanitaires limitées
- Recyclage des eaux de lavages des filtres par ultrafiltration
- Couverture thermique du bassin extérieur
- Récupération des eaux pluviales et des eaux de vidange (pour arrosage)
- Limitation du nombre de pédiluves
- Média filtrat à granulé de verre activés

Gestion des eaux de vidange : elles sont récupérées avec les eaux pluviales (toitures et plages végétales) puis dirigées vers un bassin de rétention paysager.

Pour le candidat B :

- chaufferie 100 % bois

- Consommations d'eau et d'électricité optimisées

Ce candidat présente les pourcentages d'incertitude les plus importants et le jury relève que les estimations sont les moins fiables.

Dispositions pour réduire les besoins de chauffage :

- Enveloppe performante : béton, bois
- Bonne valorisation des apports solaires (orientation des bassins majoritairement Sud et Est)
- Couverture du bassin extérieur + protection vis-à-vis du vent
- Mise en place d'une GTC
- Récupération d'énergie sur l'évacuation des eaux grises des douches

Dispositions pour limiter les consommations d'eau :

- Consommation des sanitaires limitées
- Recyclage des eaux de lavages des filtres et des eaux de pédiluves par ultrafiltration
- Couverture thermique du bassin extérieur
- Récupération des eaux pluviales et des eaux de vidange (pour arrosage et alimentation WC) dans une cuve de 300 m³
- Mise en place de média filtrant à grains de verre activés

Gestion des eaux de vidange : elles sont évacuées vers des bassins d'infiltration extérieurs (après neutralisation du chlore par thiosulfate de sodium).

Pour le candidat C

- Chaudières bois : 2 x 500 kW, rendement non précisé, volume du silo (140 m³)
- Une chaudière d'appoint
- recours à de nombreuses sources d'énergies renouvelables.

Les consommations d'eau, d'électricité et de produits de traitement sont optimisées – le système de production de chaleur est satisfaisant mais les consommations liées à la production de chaleur semblent fortement sous estimées.

Ce candidat présente les pourcentages d'incertitude les plus faibles.

Dispositions pour réduire les besoins de chauffage :

- Enveloppe performante
- Bâtiment compact
- Bonne valorisation des apports solaires (orientation des bassins majoritairement Sud et Est)
- Couverture du bassin extérieur + protection plus limitée vis-à-vis du vent
- Mise en place d'une GTC
- Récupération d'énergie sur l'évacuation des eaux grises des douches
- Récupération statique de type caloduc sur la déshumidification associée à une PAC

- Mise en place de moquettes solaire pour la production ECS (douches) et le préchauffage du bassin extérieur

Dispositions pour limiter les consommations d'eau :

- Consommations des sanitaires limitées
- Recyclage des eaux de lavages des filtres et des eaux de pédiluves par ultrafiltration
- Couverture thermique du bassin extérieur
- Récupération des eaux pluviales de toitures (pour arrosage et alimentation WC → incohérence dans note explicative au niveau de l'utilisation des EP) dans deux cuves de 10 m³
- Mise en place de média filtrant à grains de verre activés
- Espèces d'arbres nécessitant peu d'arrosage

Gestion des eaux de vidange : elles sont évacuées vers des bassins de rétention (après neutralisation du chlore par thiosulfate de sodium).

Pour le candidat D :

- Chaudière bois : 750 kW,
- Chaudières d'appoint fioul

Les consommations d'électricité, de chaleur et de produits de traitement sont optimisées. A l'inverse les consommations d'eau sont les plus élevées. Les estimations faites par le candidat ne semblent pas toujours cohérentes.

Dispositions pour réduire les besoins de chauffage :

- Enveloppe performante
- Bâtiment compact
- Ventilation double flux (avec récupération)
- Bonne valorisation des apports solaires (orientation des bassins majoritairement Sud)
- Couverture du bassin extérieur + protection vis-à-vis du vent
- Mise en place d'une GTC
- Récupération des calories provenant du rafraîchissement des locaux administratifs (PAC)
- Mise en place de capteurs solaires pour le préchauffage de l'ECS

Dispositions pour limiter les consommations d'eau :

- Chasses de WC 3/6L, aérateurs de jets, robinetterie temporisée, débits réduits à 3 bars)
- Recyclage des eaux de lavages des filtres par ultrafiltration
- Couverture thermique du bassin extérieur
- Récupération des eaux pluviales de toitures (pour arrosage automatique)
- Mise en place de média filtrant à grains de verre activés
- Espèces d'arbres nécessitant peu d'arrosage

Gestion des eaux de vidange : elles sont évacuées vers des bassins de rétention (après neutralisation).

Pour le candidat E :

- Chaudière bois : 800 kW,
- Chaudière d'appoint fioul :

Les consommations d'électricité, de chaleur et de produits de traitement sont optimisées. A l'inverse les consommations d'eau sont élevées. Les estimations du candidat apparaissent pertinentes

Dispositions pour réduire les besoins de chauffage :

- Enveloppe performante
- Bonne valorisation des apports solaires (orientation des bassins majoritairement Sud)
- Couverture du bassin extérieur + protection limitée par rapport au vent
- Mise en place d'une GTC
- Récupération de chaleur sur les eaux usées associées à une PAC
- Mise en place de capteurs solaires pour le préchauffage de l'ECS

Dispositions pour limiter les consommations d'eau :

- Chasses de WC 4L, aérateurs de jets autorégulés, robinetterie temporisée, débits réduits, urinoir 1l)
- Couverture thermique du bassin extérieur
- Mise en place de filtres à sable
- Espèces d'arbres nécessitant peu d'arrosage

Gestion des eaux de vidange : elles sont évacuées vers des bassins de rétention (après neutralisation).

Monsieur CHARDON souligne qu'il aurait fallu avoir la consommation globale et valorisée des fluides pour l'ensemble des candidats pour pouvoir comparer utilement les propositions en termes de coûts de fonctionnement. Monsieur POISSONNIER indique qu'à ce niveau d'études, les estimations de la consommation d'énergie ne peuvent pas être suffisamment précises. Monsieur Bramoullé rappelle que néanmoins le coût de fonctionnement ne fait pas partie des critères de jugement des offres. M. Berlotier rappelle que ce souci était annoncé au programme et que cet aspect devra être particulièrement suivi en phase APD.

Concernant le critère n°5 : Niveau et pertinence du projet au regard des contraintes d'exploitation, d'entretien et de maintenance

Pour le candidat A :

Le choix des équipements techniques semble pertinent (VMC double flux, chaudière bois et fioul) mais le dimensionnement de la chaudière fioul ne semble pas permettre un secours en cas de panne de la chaudière bois.

Le traitement des fumées n'est pas abordé

Le projet prévoit la mise en place d'une toiture végétalisée qui permettra de réduire les impacts du ruissellement (en assurant une rétention et un déphasage lors du rejet lors d'importants orages) mais nécessitera 1 à 2 entretiens annuels et de l'arrosage

Un bardage bois est prévu pour les revêtements extérieurs de toutes les façades → traitement non indiqué.

Bassins en inox (meilleure pérennité et facilité de nettoyage).

Le projet s'annonce très performant mais qui présente des problèmes d'exploitation compte tenu des points ci avant relevés par le jury. Il est relevé concernant le critère n°1 que les surcoûts résultent ainsi d'une sous estimation des lots techniques (notamment pour la chaufferie bois et le traitement à l'ozone ainsi que pour le lot mur et fond mobile)

Le clos couvert est très élevé mais ce montant est en rapport avec la complexité de l'enveloppe.

Pour le candidat B :

Le choix des équipements techniques semble satisfaisant (VMC double flux, chaudières bois en cascade). Toutefois, il convient de porter la plus grande attention sur le choix d'une chaufferie 100% bois, qui soulève aussi la question de la sécurité de la production de chaleur.

Le positionnement des CTA en locaux humides n'est pas optimal.

Un bardage bois est prévu comme revêtement sur la façade Nord (le traitement du bardage bois n'est pas indiqué et ne permet de conclure quant à un éventuel surplus d'entretien).

Les toitures ne sont pas végétalisées, donc pas de surplus d'entretien.

Le jury relève, par rapport au critère 1, que le clos couvert est certainement sous estimé, compte tenu de la générosité du projet.

Pour le candidat C

Le choix des équipements techniques semble satisfaisant (VMC double flux, chaudières bois et chaudière d'appoint, moquette solaire).

Le projet prévoit le recours à de nombreuses énergies renouvelables (bois, PAC, solaires).

Un traitement des fumées est envisagé (multicyclone).

Le traitement du bardage bois n'est pas indiqué et ne permet de conclure quant à un éventuel surplus d'entretien).

Les toitures ne sont pas végétalisées : pas de surplus d'entretien.

Le jury relève, par rapport au critère 1, que le clos couvert et les lots de second œuvre ne sont pas suffisamment valorisés. A l'inverse le lot mur mobile et fond mobile est largement surestimé (1,5M€ à récupérer) du fait notamment de l'intégration des bassins inox dans cette partie.

Pour le candidat D :

Le choix des équipements techniques semble satisfaisant (VMC double flux, chaudières bois et chaudières d'appoint fioul, panneaux solaires).

Le traitement des fumées n'est pas abordé.

Les toitures sont végétalisées, ce qui nécessitera 1 à 2 entretiens annuels et de l'arrosage.

Il n'y a pas de précisions quant aux conditions d'accès à la toiture (et aux dispositions prises pour faciliter le nettoyage des menuiseries).

Pour le candidat E :

Le choix des équipements techniques semble satisfaisant (VMC double flux, chaudières bois et chaudières d'appoint fioul, panneaux solaire).

L'implantation des panneaux solaires n'est pas indiquée.

Un traitement des fumées est envisagé.

Les revêtements extérieurs seront de type bardage bois (façades Nord), ou de type enduit (le traitement du bardage bois n'est pas indiqué et ne permet de conclure quant à un éventuel surplus d'entretien).

Une partie des toitures est végétalisée (sur espaces bureaux, vestiaires, etc.), ce qui nécessitera 1 à 2 entretiens annuels et de l'arrosage.

En rapport avec le critère 1, il est relevé que le clos couvert représente une part extrêmement importante du coût global; ceci ne s'explique même pas avec la présence d'une toiture escamotable et d'un important auvent.

Il est procédé à une interruption de séance à 17h10. Le jury reprend ses travaux à 17 h 20.
Mme Jouve quitte le jury.

M. le Président demande à chacun des membres du jury d'émettre un avis sur les projets présentés.

Mme DEDIEU émet les avis suivants :

Sur le critère 1 : Mme Dedieu estime que le candidat B est celui qui présente le moins de crédibilité compte tenu des surcoûts qui risquent d'être occasionnés en raison des nombreuses inadaptations que le projet comporte.

Sur le critère 2 :

Les projets A et E sont trop massifs et imposants.

Les projets B,C, D sont bien intégrés dans le site naturel et le projet D met en valeur en valeur la pinède.

Sur le critère 3 :

Le projet A pose un problème quant aux vestiaires extérieurs extrêmement distants pour les usagers.

Le bassin extérieur est séparé du reste.

Cheminement trop long dans les vestiaires.

D'une façon générale, elle estime que :

B : pose un problème de fluidité en raison des niveaux différents et du cheminement important entre les vestiaires et le bassin intérieur.

La partie collective semble mieux gérée que la partie publique.

C : bon regroupement des vestiaires.

Bonne gestion des flux sauf pour l'accès aux vestiaires extérieurs.

L'ouverture par patio est jugée fonctionnelle et esthétique.

D : intéressant dans l'organisation spatiale.

La partie intérieure et extérieure est en continuité ; l'arrivée sur le bassin est fonctionnelle et bien pensée avec une bonne liaison avec l'extérieur comparativement aux autres projets.

E : le vestiaire extérieur est loin.

Bassin extérieur séparé de tout le reste. Mais il ne prévoit pas de passage par la billetterie pour l'accès au bassin extérieur.

Sur le critère 4 :

Les projets C et D semblent plus gérables du point de vue de la perte d'énergie, notamment parce qu'ils présentent une surface de façade moindre.

Sur le critère 5 :

Le dimensionnement des surfaces des projets C et D génère des problèmes moindres que pour les autres projets.

M. BERLOTIER émet les avis suivants :

Sur le critère 1 :

Le projet A et D présentant un côté compact seront certainement bien gérés.

Sur le critère 2 :

A fait penser à une fortification mais le côté sud est plus réussi ; le projet témoigne d'une recherche d'intégration dans le paysage. Projet d'une compacité étirée

B fait penser à un hôtel de luxe par sa conception architecturale. Les prestations sont très belles.

C présente également un côté résidentiel marqué par le mur de clôture ; la prestation est très belle sauf pour la gestion des parkings.

D : compacité réelle mais s'intègre peu dans le site sur le plan architectural ; structure lourde ; pauvreté architecturale dans l'enveloppe mais l'intérieur est agréable ; le traitement architectural du parking n'est pas réussi

E : auvent « charmant » ; toit d'une grande légèreté qui peut s'ouvrir.

L'ouverture est agréable mais posera des problèmes de maintenance. Le projet est relativement compact.

Sur le critère 3

A : peu de problèmes de fonctionnalités

B : bonne intelligence fonctionnelle

C : gestion fonctionnelle correcte

D : les aspects fonctionnels sont bien traités.

E : gestion fonctionnelle correcte

M. BERTIN émet les avis suivants :

Sur la partie exploitation et maintenance, les solutions techniques sont imposées par le programme et incontournables ; les estimations chauffage ne sont pas nécessairement précises, ce qui est normal à ce stade.

La compacité du bâtiment va jouer sur l'amélioration des consommations.

Il y a des éléments d'entretien lourds à terme (A et E : toiture végétalisée et tous les projets présentant un bardage bois).

M. RUIN émet les avis suivants :

Sur le critère 1 : les projets sont équivalents.

Sur le critère 2 :

Il estime que la forme du projet A est celle qui convient le mieux pour un bâtiment sportif. Les autres ressemblent plus à des bâtiments administratifs

Il classe les projets par ordre de préférence comme suit : A, B, D, C et E ex aequo.

Sur les critères 3,4 et 5

Le projet A est celui qui présente le caractère le plus fonctionnel.

B qui présente le plus de défauts à récupérer en phase APD sur le plan fonctionnel

Pour ces trois critères, son classement serait le suivant par ordre de préférence: A, C, D,E, B

M. POISSONNIER émet les avis suivants :

Sur le critère 1 :

Tous les candidats se valent car les projets peuvent être retravaillés.

Par exemple, le candidat A est réévalué sur des éléments (mode de filtration) qui sont en sus du programme et de ce que proposent les autres candidats : le MO a la faculté de retenir ou pas ces propositions.

Sur le critère 2 :

Le E est le moins esthétique ; l'auvent masque la fadeur du bâtiment.

Le C et B ont un côté coquet d'hacienda mais le B ne semble pas réalisable en raison des différents niveaux projetés.

Les projets A et D sont esthétiques et s'intègrent bien dans le site mais sa préférence va au A.

M. LAGIER émet les avis suivants :

Sur le critère 1 :

Le projet A est le plus intéressant du point de vue esthétique ; il classe le projet D en second.

Sur le critère 2

Les projets A et D sont bien intégrés dans la pinède et d'une façon générale dans le site.

Sur le critère 3

Les projets D et A emportent sa préférence.

Sur le critère 4

M.Lagier préfère le projet D notamment à raison du photovoltaïque, qui diminuera le coût de production électrique. Il classe en seconde position le projet A.

Sur le critère 5

Il classe en première position le projet B, puis le C, qui sont les projets les plus compacts, ce qui aura une incidence moindre sur les contraintes et les coûts d'exploitation et de maintenance.

M. TAULAN émet les avis suivants :

Sur le critère 1, tous les candidats sont à peu près équivalents.

La toiture végétalisée du projet A risque de générer des coûts d'entretien.

Sur le critère 2 :

Projet E : bonne insertion dans le site

Classement : B et D 1^{er}

Sur le critère 3 :

Projet A : bonne organisation intérieure et extérieure ; notamment en ce qui concerne le parking

Risque de sécurité important sur la toiture descendante.

Concernant le projet D : projet fonctionnel et compact.

Concernant le E : l'organisation intérieure est difficilement compréhensible.

Mais le D est gênant pour le patio (entretien) bien qu'il soit fonctionnel et compact

Sur le critère 4 et 5

Le toit amovible du projet E risque de générer des problèmes et des coûts de maintenance

La toiture végétalisée du projet A risque de générer des coûts d'entretien.

Monsieur PIN émet les avis suivants :

Projet A :

M. Pin estime qu'il y a une mauvaise estimation des surfaces extérieures.

Les tribunes amovibles réduisent la largeur des plages.

La toiture végétalisée en pente pose des problèmes

La hauteur du bâtiment est prégnante sur l'environnement.

Projet B :

Coût important.

3 chaudières bois : quid du ravitaillement ?

Confusion des accès à l'entrée, ce qui n'est pas fonctionnel.

Les surfaces ne sont pas conformes au programme

Mais l'intégration dans la pinède est réussie et le bassin extérieur est bien protégé du mistral et encadré.

Projet C

Le bassin extérieur est plein mistral ; d'un point de vue architectural, l'aspect est moyen.

Projet D :

Bassin extérieur en plein mistral,

L'architecture est jugée moyenne.

Il apprécie la chaufferie bois et l'appoint au fuel.
L'intégration technique n'est pas réussie

Projet E :

Beaucoup d'inadaptations.

Les plages sont insuffisantes et les consommations d'énergie sont mal estimées ; le toit ouvrant est générateur de problèmes de maintenance.

Il classerait les projets comme suit par ordre de préférence :
A, C, D, E, B.

Concernant **M. CHARDON**, il émet les avis suivants :

Sur le critère 1, il estime les projets équivalents.

Sur le critère 2 :

Seul le candidat **A** a cité la sainte Victoire et le Lubéron ;

Les projets **B** et **C** n'ont rien compris à l'intégration dans le site. L'aspect cubique des projets est réhibitoire. Les projets orientant le bassin extérieur nord sud avec une Sainte victoire en axe Ouest Est sont paradoxaux.

Le projet **A** est celui qui s'intègre mieux dans l'environnement, son aspect architectural un peu massif peut être supporté par le site.

La clôture du **C** est prégnante dans un environnement qui ne comporte aucun mur.

Sur le critère 3, les projets proposant des bassins situés à l'est exposent les usagers au vent

Dans le projet **A**, le solarium est agréable.

Sur les critères 4 et 5 : on peut retravailler toutes les propositions en phase projet. Les projets sont assez équivalents.

Au global, il classerait les projets comme suit : A, D, E, B et C.

Pour **Monsieur BRAMOULLE**, il procéderait au classement des projets par ordre de préférence comme suit :

Pour le critère 1 : Projet **C** en 1^{er}, notamment parce qu'on ne peut accepter d'emblée un dépassement du coût d'objectif.

Puis, projet **E**, puis projet **D**, suivi du **B** et du **A**.

Sur le critère 2 : Sur le plan architectural, le projet **A** est plus esthétique ; certes, son enveloppe rappelle celle de la gare TGV, en rappel à la Sainte Victoire, et la couture Val de Durance, le Lubéron et le Sud.

En second le **C** : la clôture et le côté hacienda sont plaisants et procurent un sentiment protecteur.

Les autres projets sont en regard de ces deux projets beaucoup plus fades.

Sur le critère 3 : la compacité des projets **C**, **D** et **E** est essentielle.

Sur le critère 4 : équivalence des projets mais ceux qui ont une marge d'incertitude faibles dans les évaluation doivent être classés premier : **A** et **C**.

Sur le critère 5 : **C** et **D** en raison de la compacité des ouvrages

Il est ensuite procédé à un vote à main levée afin de proposer un classement des projets. Il est demandé à chacun des membres du jury de donner son rang de classement des projets, en tenant compte de la hiérarchisation des critères :

Projet classé 1^{er} : **A** ; 6 élus votent pour le projet **A** soit classé 1^{er}

Projet classé 2nd : **D** ; 6 élus votent pour que le projet **D** soit classé 2nd

Projet classé 3^{ème} : **C** ; 7 élus votent pour que projet **C** soit classé 3^{ème}

Projet classé 4^{ème} : **B** ; 8 élus votent pour que le projet **B** soit classé 4^{ème}

Il en résulte que le projet **E** est classé en dernier.

Au vu des développements, questions et réponses ci avant évoqués, le jury procède au classement des projets, en fonction des critères précités, comme suit :

Il en résulte le classement qui suit :

Candidat classé 1^{er} : A
Candidat classé 2nd : D
Candidat classé 3^{ème} : C
Candidat classé 4^{ème} : B
Candidat classé 5^{ème} : E

Le jury propose que toutes les primes soient attribuées.

Membres élus :

M. Gérard BRAMOULLÉ



M. Robert CHARDON

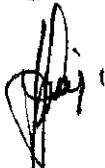


Mme Mireille JOUVE

M. Robert LAGIER



M. Jacky PIN



M. Francis TAULAN



Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier pour ce concours :

Melle Virginie DEDIEU



- Personnes qualifiées

M. Jean Vincent BERLOTTIER

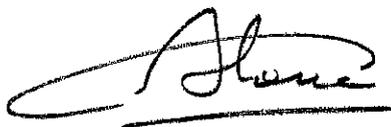
M. Philippe BERTIN

M. Henri RUIN

M. Patrick POISSONNIER

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- M. Gilbert BLANC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilbert Blanc', written in a cursive style. The signature is underlined with a single horizontal line.

CONSTRUCTION D'UNE EQUIPEMENT AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE A VENELLES

Concours de Maîtrise d'œuvre / JURY DE CONCOURS
Procès verbal d'ouverture de la 3^{ème} enveloppe

Il est procédé à l'ouverture des plis n°3 contenant les plis anonymes. Ces plis sont remis en séance à Monsieur le Président du jury par maître LIOTARD dûment convoqué à cet effet. Maître LIOTARD procède à la levée de l'anonymat :
 Projet A : **Chabanne et Puteaux** Projet B : **TNA architecte** Projet C : **SARL Duval - Raynal** Projet D : **ARCOS** Projet E : **ROUGIER**

CANDIDATS (mandataires)	CODE	AE	MONTANT DE L'OFFRE					TOTAL TF+ TC	MEMOIRE TECHNIQUE	OBSERVATIONS
			TRANCHE FERME	TC N°1	TC N°2	TC N°3	TC N°4			
Jacques ROUGIER	E	X	2 087 440	55 400	38 800	27 600	2 211 240	X		
ARCOS	D	X	2 652 050,00	10 350,00	20 650,00	10 350,00	2 693 400	X		
TNA ARCHITECTE	B	X	2 443 181,22	28 009,00	30 009,00	17 009,00	2 518 181,22	X		
CHABANNE	A	X	2 291 600	15 600	42 800	42 800	2 392 800	X		
SARL D'ARCHITECTURE P. DUVAL.Y.RAYNAL	C	X	2 149 920,00	22 950,00	85 800,00	85 800,00	2 413 840	X		

SIGNATURES:

Les membres du jury ont signé le présent procès verbal :

MEMBRES ELUS

M. Gérard BRAMOUILLE Président	M. Jacky PIN	M. Robert CHARDON	Mme Mireille JOUVE	M. Francis LAULAN	M. Robert LAGIER
					

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVES

M. Bernard BOULLE-GIAMMATEI	Melle Virginie DEDEU	M. Henri RUIJN	M. Patrick POISSONNIER	M. Jean Vincent BERLOTTIER	M. Philippe BERTIN
					

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVES

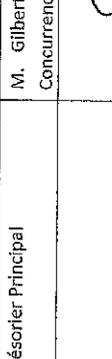
M. Jean Luc PEJOUT, Trésorier Principal	M. Gilbert BLANC, Représentant du service en charge de la Concurrence
	

TABLEAU DE CORRESPONDANCES

**CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT AQUATIQUE
COMMUNAUTAIRE A VENELLES**

Afin d'assurer l'anonymat, nous plaçons pour chacun des cinq candidats le pli n°3 composé d'une enveloppe et relatif au PROJET DE MARCHÉ comportant les documents nominatifs dans une enveloppe sur laquelle nous portons une lettre.

Nous établissons le 11 octobre 2012 à 19 heures 30 en nos bureaux, le tableau de correspondances qui suit:

<u>Candidat</u>	<u>Siège social</u>	<u>Lettre affectée</u>
CHABANNE & Partenaires	38 Quai Pierre SCIZE 69009 LYON	A
TNA ARCHITECTE	18 RUE DU FG DU TEMPLE 75011 PARIS	B
SARL D'ARCHITECTURE P.DUVAL Y.RAYNAL	1399 chemin de Clères 76 230 BOIS-GUILLAUME	C
ARCOS	60 Ter Rue Haxo 75020 PARIS	D
Monsieur Jacques ROUGERIE, Architectes Associés	PENICHE ST PAUL PORT DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS	E

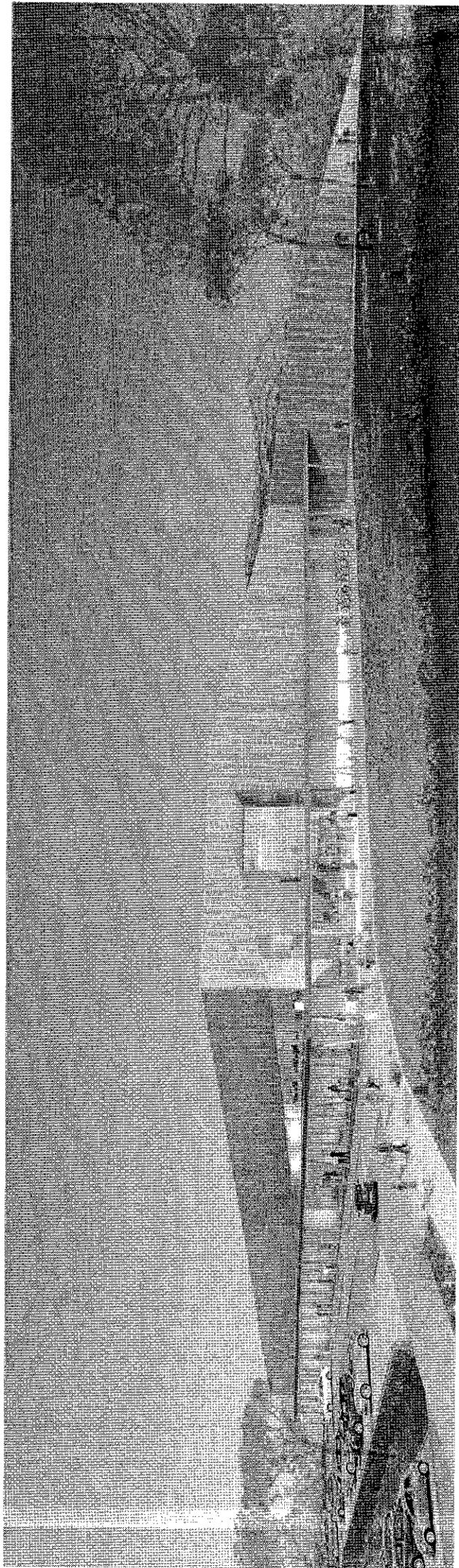
A la fin de l'opération nous disposons de cinq enveloppes qui comportent chacune une des lettres suivantes A, B, C, D ou E, chacune des lettres correspond à un des candidats comme porté au précédent tableau.

Maître Patrice LIOTARD
HUISSIER DE JUSTICE

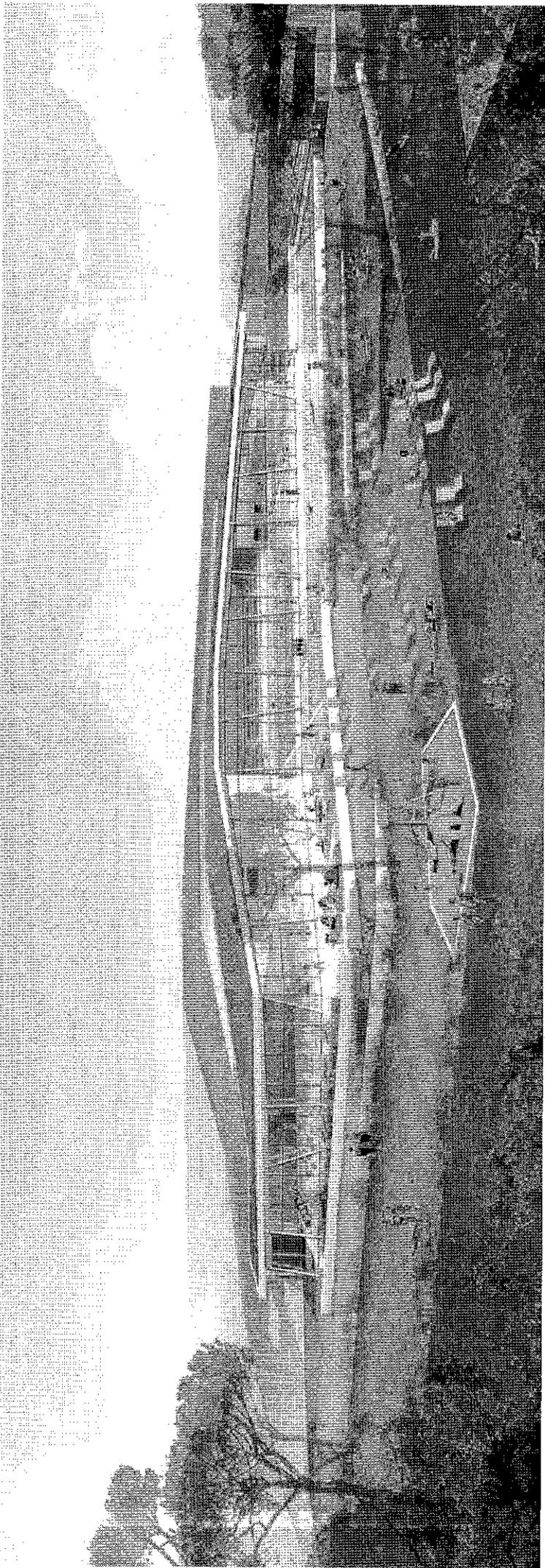


CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE À VENELLES

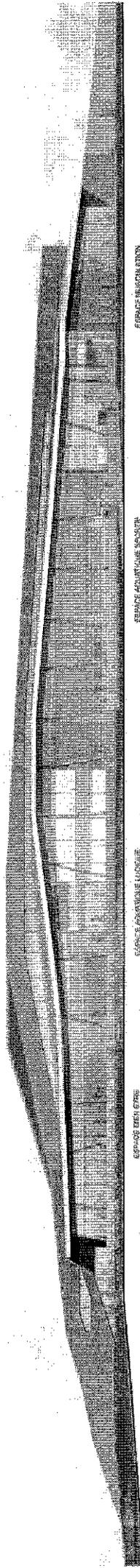
PROJET DE L'ÉQUIPE CHABANNE & PARTENAIRES, B.E.S.T, INE ET ECHOLOGOS



UNE SILHOUETTE CHALEUREUSE ÉVOQUE LES SOMMETS AIXOIS: LUBÉRON ET SAINT VICTOIRE
VUE EXTÉRIEURE SUR L'ENTRÉE PRINCIPALE



AU COEUR DE LA PINÈDE, DES POTEAUX ARBORESCENTS ANIMENT LA FAÇADE ET SOUTIENNENT UNE TOITURE CANOPÉE
PERSPECTIVE D'INSCRIPTION DANS LE SITE, VUE DEPUIS LE SUD-OUEST DE LA PARCELLE

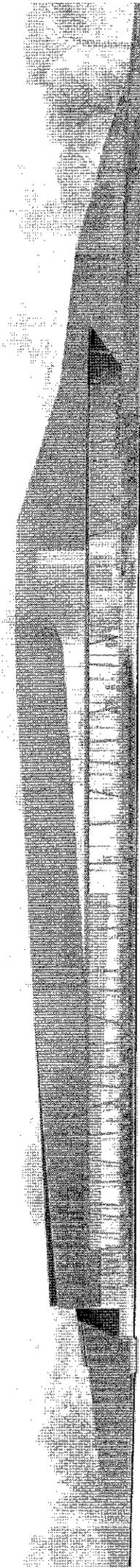


ESPACE ADAPTÉ À UNE ACTIVITÉ

ESPACE GÉNÉRALISÉ

ESPACE DÉFINI

S CHAQUE FACETTE DE LA FAÇADE VITRÉE MET EN VALEUR UNE ACTIVITÉ
 FAÇADE SUD SUR LES PLAGES - ECH. 1/400



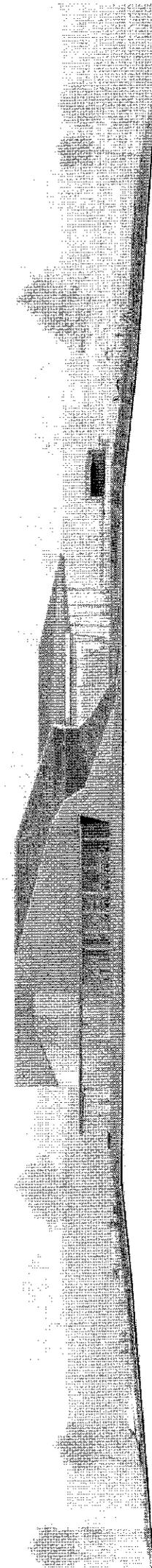
ESPACE DÉFINI

ESPACE ADAPTÉ À UNE ACTIVITÉ

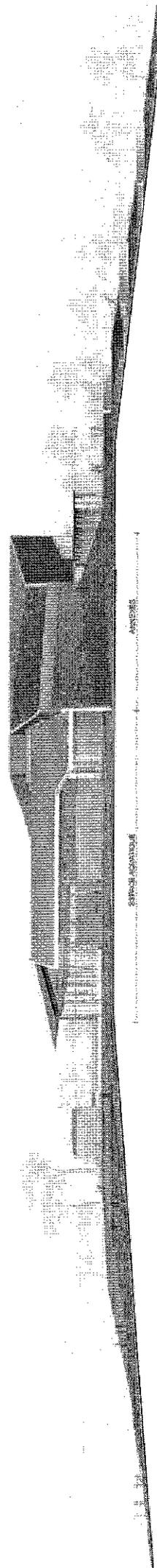
ESPACE GÉNÉRALISÉ

ESPACE DÉFINI

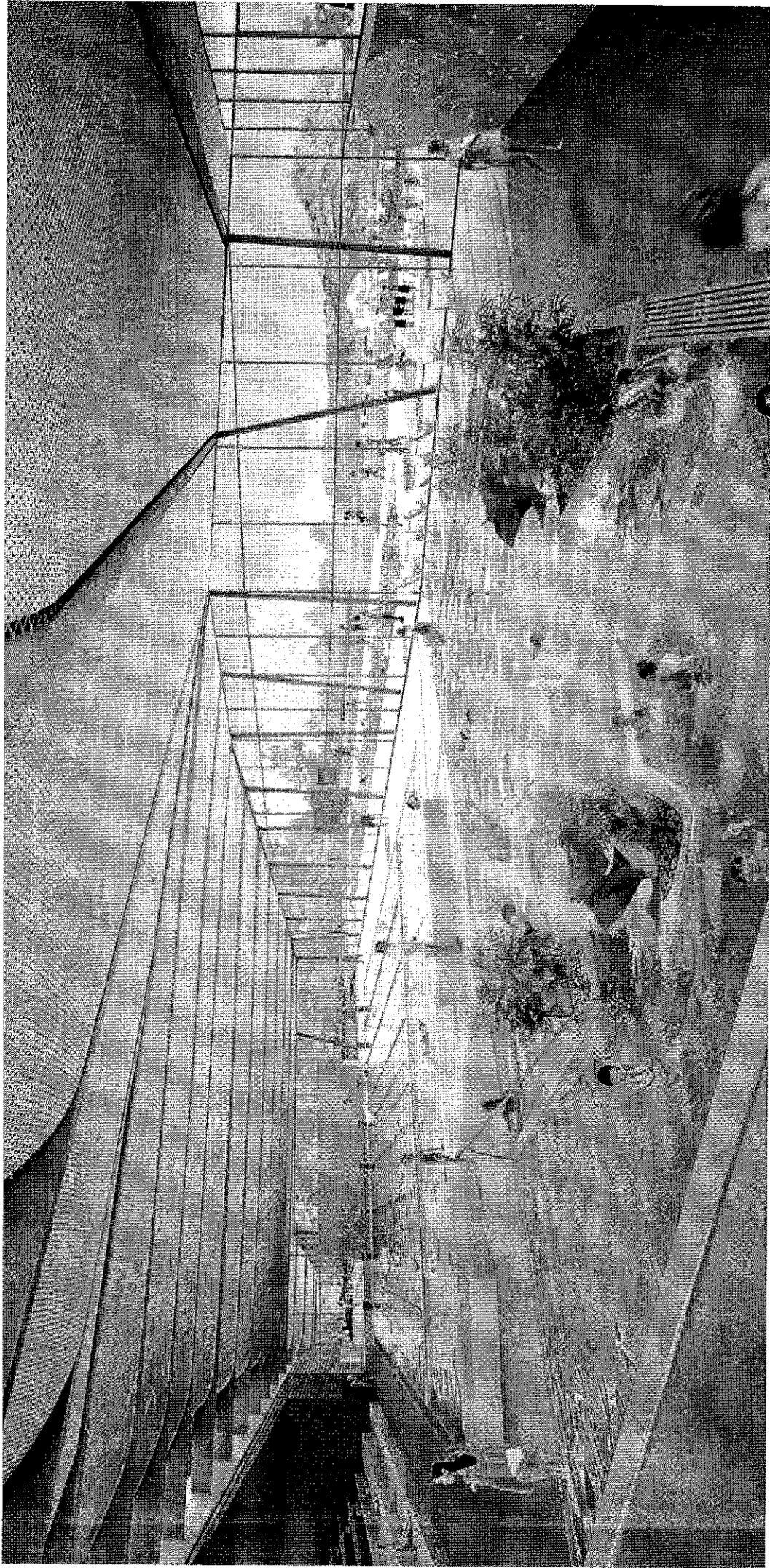
N UN HALL COLORÉ UN AUVENT ÉLANCÉ ET DES POTEUX ARBORESCANT ANIMENT LA FAÇADE CHALEUREUSE DE BOIS
 FAÇADE NORD SUR L'ENTRÉE - ECH. 1/400



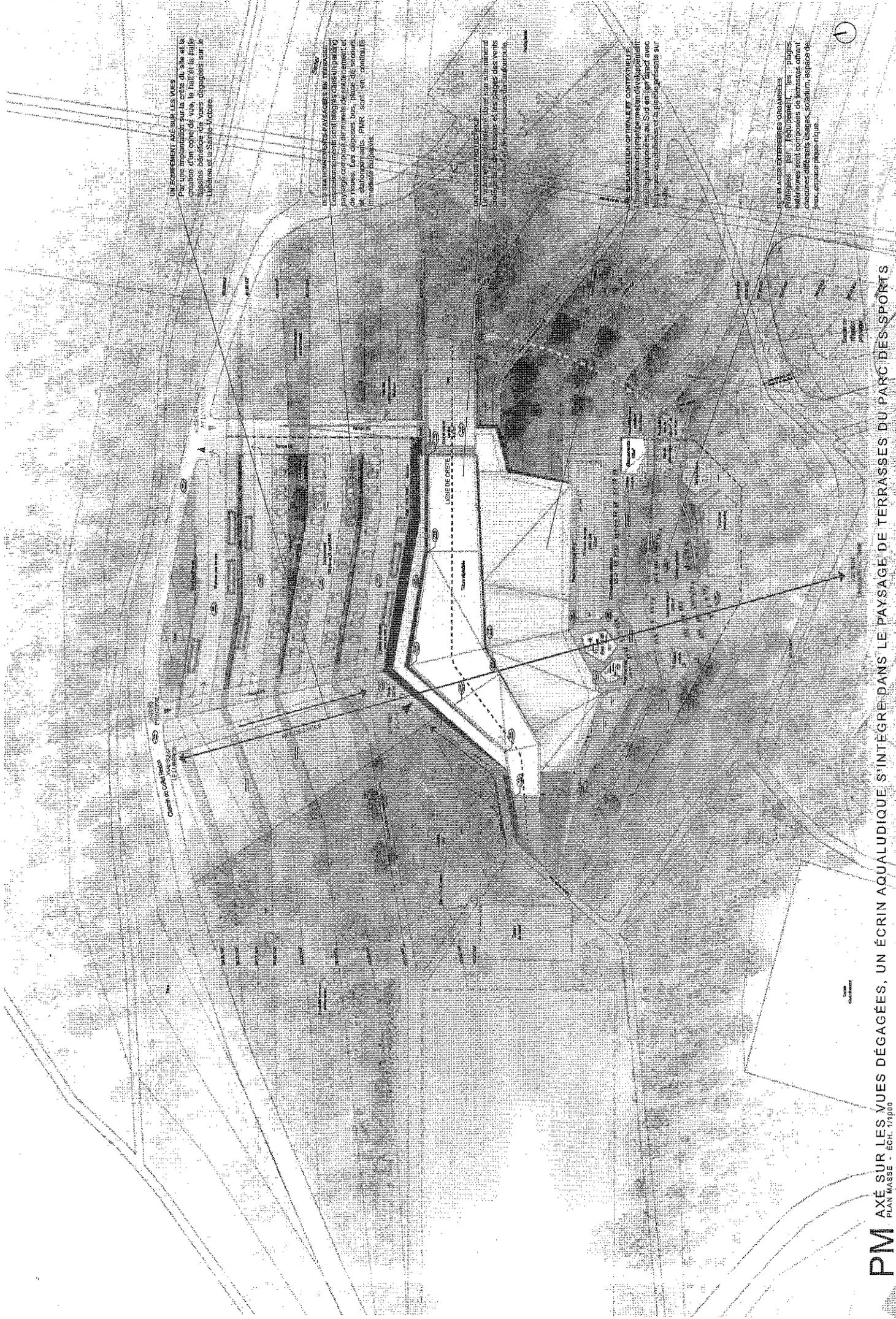
O UNE ARCHITECTURE TOPOGRAPHIQUE, S'ANCRE DANS LE RELIEF MINÉRAL
 FAÇADE OUEST - ECH. 1/400



E LA HALLE LÉGÈRE ET TRANSPARENTE EST PROTÉGÉE PAR LES ANNEXES
 FAÇADE EST - ECH. 1/400



UNE HALLE ANIMÉE ARTICULE LES FONCTIONS DE LOISIRS: SPORT, ACTIVITÉS ET BIEN ÊTRE
PERSPECTIVE D'AMBIANCE DE L'ESPACE D'ACTIVITÉ



UN ÉCRANEMENT SUR LES VUES
 Les vues des bâtiments de la ville
 ont été étudiées et les perspectives
 ont été corrigées. Les vues ont été
 corrigées de façon à ce que les
 perspectives soient corrigées et
 les vues soient corrigées sur le
 plan et la surface future.

DES TERRAINS EN VUES EN TERRASSE
 Les terrains sont aménagés dans un patio
 paysager composé de murs de soutènement et
 de rochers. Les dénivelés, les places de stationnement
 et les stations PMR sont en continuité
 immédiate du plan.

UN ESPACE PUBLIC
 Un espace public est prévu pour accueillir
 les visiteurs et les piétons. Les
 aménagements sont conçus et les paysagistes ont
 travaillé sur les aménagements et les matériaux.

LA SÉRIALISATION DE L'ÉCRANEMENT ET CONTEXTUELLE
 L'implantation du projet permet d'ajuster les
 vues exposées au Sud en fonction avec
 les perspectives et la prise en compte sur
 les perspectives.

DES PLACES PUBLIQUES
 Les places publiques sont conçues
 pour accueillir les visiteurs et les piétons.
 Les aménagements sont conçus et les paysagistes ont
 travaillé sur les aménagements et les matériaux.
 Les aménagements sont conçus et les paysagistes ont
 travaillé sur les aménagements et les matériaux.

Chemin de la Colline
 Avenue de la Colline
 Avenue de la Colline

PM AXÉ SUR LES VUES DÉGAGÉES, UN ÉCRAN AQUALUDIQUE S'INTÈGRE DANS LE PAYSAGE DE TERRASSES DU PARC DES SPORTS
 PLAN MASSE - ÉCH. 1/1000

1

LE HALL CENTRAL ET OUVERT SUR LES BASSINS
 Le hall est à l'articulation du volume des annexes pour répondre à la gestion des flux. Il présente un accès direct aux vestiaires, au pôle bien-être, aux gardiens et à l'administration. Il s'ouvre de part et d'autre sur les vues extérieures et sur la halle bassins.

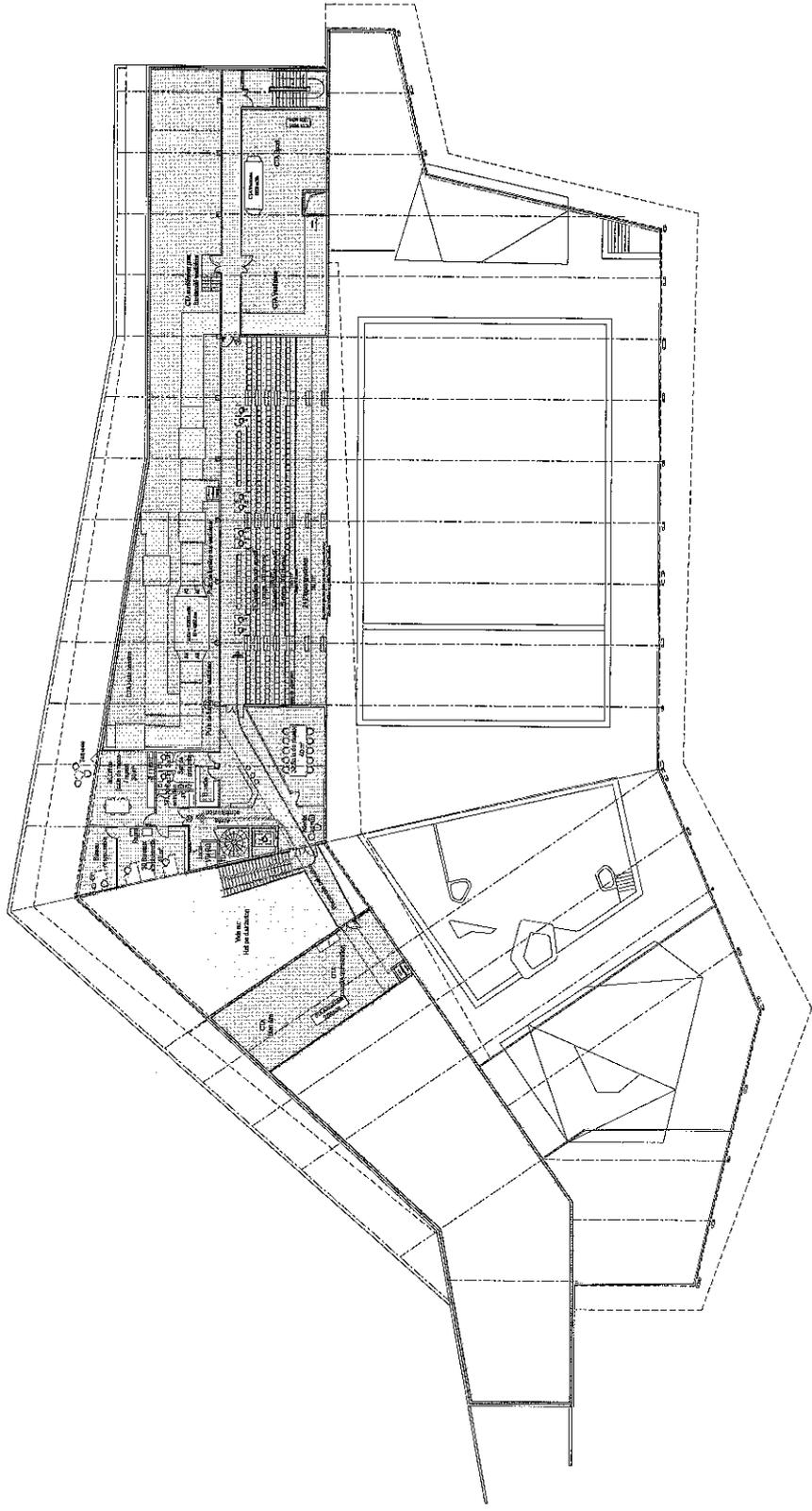
LES VESTIAIRES RATIONNELS LUMINEUX
 Les vestiaires individuels et groupes peuvent être mutualisés selon le taux de fréquentation. Grâce à des puits de lumière et ouvertures latérales, les vestiaires sont les lieux accueillants et lumineux.

LA HALLE BASSINS PROTEGEE ET ANIMEE
 Pour un meilleur confort, la halle bassins propose une ambiance distincte adaptée aux bassins, espaces d'activités. L'espace ludique propose des jeux et des fontaines.

LES ILOTS SCULPTURAUX
 Des volumes sculptés animent la halle bassins et séparent les différentes zones des bassins. Ils représentent un langage minimal de facettes que Ken Ken peut réajuster dans le paysage extérieur.

LES BASSINS ADAPTES AUX USAGERS
 La forme des bassins et leur composition s'adaptent aux besoins des usagers et s'intègrent à la forme générale de l'équipement pour proposer une ambiance cohérente.

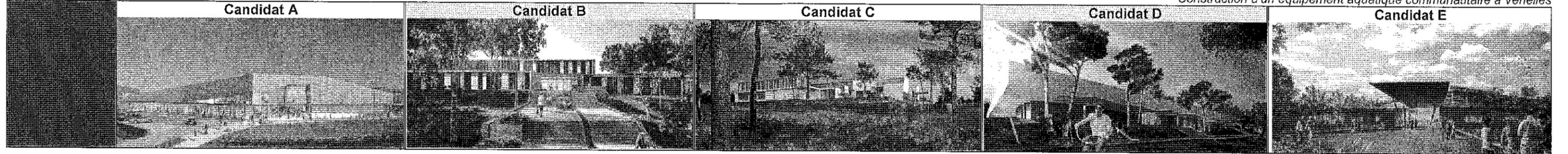
- ANNEXES POLIQUES
- SERVICES ADAPTES
- ANNEXES SPORTIVES
- ANNEXES DE SERVICE
- ESPACES USAGES COUVERTS
- ANNEXES TECHNIQUES
- PROCÉDURES RECONSTRUCTION
- INDIVIDUELS TRAVAIL
- INDIVIDUELS TRAVAIL
- INDIVIDUELS TRAVAIL



R+1 ADMINISTRATION ET GRADINS SONT EN BELVÈDÈRE SUR LES BASSINS ET LE HALL
PLAN R+1 : ECH. 1/400

CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE À VENELLES

Rapport d'analyse des offres



Légende :

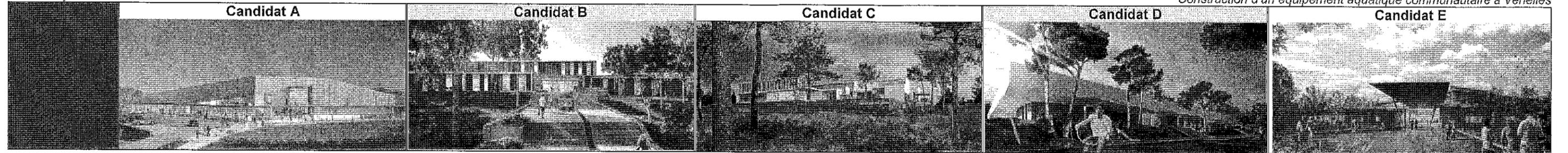
- Rouge : proposition inadaptée au regard du programme nécessitant de lourdes modifications
- Orange : proposition inadaptée au regard du programme nécessitant des modifications mineures
- Vert : point fort du projet
- Souligné : remarque à prendre en compte lors des phases d'étude

1- CRÉDIBILITÉ DU COÛT D'INVESTISSEMENT AU REGARD DU PROJET DANS LE RESPECT DU COÛT D'OBJECTIF (14 500 000€ HT)

LOT	DÉSIGNATION	PROGRAMME MONTANT H.T.	PROJET A			PROJET B			PROJET C			PROJET D			PROJET E		
			MONTANT H.T.	%	Ratio / m2	MONTANT H.T.	%	Ratio / m2	MONTANT H.T.	%	Ratio / m2	MONTANT H.T.	%	Ratio / m2	MONTANT H.T.	%	Ratio / m2
1	VRD		1 133 100,00 €	7,81%		1 410 000,00 €	9,72%		915 000,00 €	6,40%		2 350 000,00 €	16,21%		1 463 000,00 €	9,99%	
	Sous total aménagements extérieurs		1 133 100,00 €	7,81%	63 €/m2	1 410 000,00 €	9,72%	80 €/m2	915 000,00 €	6,40%	49 €/m2	2 350 000,00 €	16,21%	132 €/m2	1 463 000,00 €	9,99%	85 €/m2
2	Terrassements, fondations et gros-œuvre		4 987 400,00 €	34,40%		4 720 000,00 €	32,55%		3 410 000,00 €	23,85%		3 320 000,00 €	22,90%		5 509 000,00 €	37,61%	
3	Charpente, couverture, isolation, étanchéité, menuiseries extérieures et serrurerie		3 088 000,00 €	21,30%		960 000,00 €	6,62%		2 350 000,00 €	16,43%		2 555 000,00 €	17,62%		2 847 000,00 €	19,43%	
	Sous total clos couvert		8 075 400,00 €	55,69%	1 316 €/m2	5 680 000,00 €	39,17%	896 €/m2	5 760 000,00 €	40,28%	1 105 €/m2	5 875 000,00 €	40,52%	979 €/m2	8 356 000,00 €	57,04%	1 506 €/m2
4	Revêtement carrelés sols et murs		804 200,00 €	5,55%		780 000,00 €	5,38%		720 000,00 €	5,03%		1 092 000,00 €	7,53%		519 000,00 €	3,54%	
5	Peinture, autres revêtements, menuiseries intérieures, faux-plafonds et correction		977 300,00 €	6,74%		860 000,00 €	5,93%		520 000,00 €	3,64%		725 000,00 €	5,00%		296 000,00 €	2,02%	
	Sous total second œuvre		1 781 500,00 €	12,29%	290 €/m2	1 640 000,00 €	11,31%	259 €/m2	1 240 000,00 €	8,67%	238 €/m2	1 817 000,00 €	12,53%	303 €/m2	815 000,00 €	5,56%	147 €/m2
6	Chauffage et traitement d'air		981 200,00 €	6,77%		2 040 000,00 €	14,07%		1 370 000,00 €	9,58%		1 415 000,00 €	9,76%		1 380 000,00 €	9,42%	
7	Traitement d'eau de piscine		1 092 600,00 €	7,54%		1 450 000,00 €	10,00%		1 120 000,00 €	7,83%		900 000,00 €	6,21%		1 088 000,00 €	7,43%	
8	Plomberie et sanitaire		232 200,00 €	1,60%		640 000,00 €	4,41%		510 000,00 €	3,57%		405 000,00 €	2,79%		227 000,00 €	1,55%	
9	Electricité et courants faibles (y compris affichage et monétique)		679 700,00 €	4,69%		890 000,00 €	6,14%		875 000,00 €	6,12%		575 000,00 €	3,97%		623 000,00 €	4,25%	
	Sous total lots techniques		2 985 700,00 €	20,59%	486 €/m2	5 020 000,00 €	34,62%	792 €/m2	3 875 000,00 €	27,10%	743 €/m2	3 295 000,00 €	22,72%	549 €/m2	3 318 000,00 €	22,65%	598 €/m2
10	Mur et fond mobiles		282 900,00 €	1,95%		490 000,00 €	3,38%		2 010 000,00 €	14,06%		605 000,00 €	4,17%		457 000,00 €	3,12%	
11	Couverture de plan d'eau		62 100,00 €	0,43%		110 000,00 €	0,76%		120 000,00 €	0,84%		125 000,00 €	0,86%		102 000,00 €	0,70%	
12	Mobiliers de piscine (plongeoirs, échelles, cabines, casiers...) et autres mobiliers		179 300,00 €	1,24%		150 000,00 €	1,03%		380 000,00 €	2,66%		433 000,00 €	2,99%		138 000,00 €	0,94%	
	Sous total mobiliers et équipements		524 300,00 €	3,62%	85 €/m2	750 000,00 €	5,17%	118 €/m2	2 510 000,00 €	17,55%	481 €/m2	1 163 000,00 €	8,02%	194 €/m2	697 000,00 €	4,76%	126 €/m2
TOTAL TRAVAUX		14 500 000,00 €	14 500 000,00 €	100,00%	2 362 €/m2	14 500 000,00 €	100,00%	2 286 €/m2	14 300 000,00 €	100,00%	2 743 €/m2	14 500 000,00 €	100,00%	2 415 €/m2	14 649 000,00 €	100,00%	2 639 €/m2
Écart par rapport au programme			- €	0,00%		- €	0,00%		- 200 000,00 €	-1,38%		- €	0,00%		149 000,00 €	1,03%	

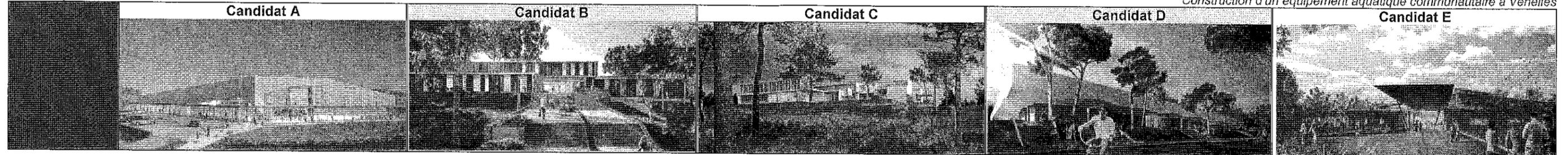
Le lot 1 comprend également les Espaces verts
 Le lot 3 comprend également l'Ascenseur
 Le lot 10 comprend également les bassins en inox

	Taux		Taux		Taux		Taux		Taux						
TOTAL TRAVAUX AFFECTÉ DU TAUX D'INCERTITUDE	15 225 000,00 €	5,00%	2 480 €/m2	15 080 000,00 €	4,00%	2 378 €/m2	14 300 000,00 €	0,00%	2 743 €/m2	15 080 000,00 €	4,00%	2 512 €/m2	14 649 000,00 €	0,00%	2 639 €/m2
TOTAL TRAVAUX RÉÉVALUÉ PAR L'AMO	15 750 000,00 €	8,62%	2 566 €/m2	15 140 000,00 €	4,41%	2 387 €/m2	14 550 000,00 €	1,75%	2 791 €/m2	14 800 000,00 €	2,07%	2 465 €/m2	14 649 000,00 €	0,00%	2 639 €/m2



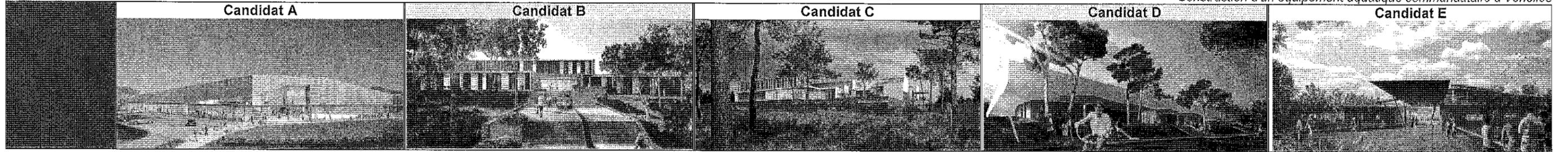
	PROGRAMME	PROJET A	PROJET B	PROJET C	PROJET D	PROJET E
Surfaces dans œuvre mesurées	5 476 m2	6 138 m2	6 342 m2	5 213 m2	6 003 m2	5 550 m2
Ratio €/m2	2 648 €/m2	2 362 €/m2	2 286 €/m2	2 743 €/m2	2 415 €/m2	2 639 €/m2
Surfaces dans œuvre mesurées (hors LT)	4 618 m2	4 528 m2	4 995 m2	4 344 m2	4 824 m2	4 671 m2
Ratio €/m2	3 140 €/m2	3 202 €/m2	2 903 €/m2	3 292 €/m2	3 006 €/m2	3 136 €/m2
Surfaces extérieures mesurées		17 914 m2	17 648 m2	18 531 m2	17 836 m2	17 149 m2
Ratio €/m2		63 €/m2	80 €/m2	49 €/m2	132 €/m2	85 €/m2

Décomposition par poste	PROJET A	PROJET B	PROJET C	PROJET D	PROJET E
<p>Le ratio au m² des espaces extérieurs est faible (63 €/m²) notamment au regard des prestations proposées (terrasses avec murs de soutènement en pierre sèches)</p> <p>Chiffrage du clos-couvert en adéquation avec le projet du fait de la réalisation d'une enveloppe complexe notamment la toiture.</p> <p>Lots techniques fortement sous estimés. Le candidat ne semble pas avoir pris en compte les surcoûts liés à la chaufferie bois et au traitement à l'ozone.</p> <p>Le candidat a fait une impasse sur le lot mur et fond mobile ce qui entrainera un dépassement de l'ordre de 250 000€.</p> <p>La faiblesse du ratio / m² global se justifie en partie par l'importance des surfaces des locaux techniques du projet.</p> <p>En conclusion, le coût du projet doit être réévalué d'environ 8,5% soit de 1,25 M€ se décomposant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VRD : + 200 000€. - lots techniques : + 800 000€. - mobiliers : + 250 000€. <p>Coût total estimé : 15 750 000€</p>	<p>Chiffrage déséquilibré, comprenant une part importante allouée aux lots techniques tandis que le clos couvert n'est pas suffisamment valorisé.</p> <p>Le ratio au m² des espaces extérieurs est élevé (80 €/m²) pour des prestations classiques dont une grande partie traitée en abord (9 579m²)</p> <p>Le candidat semble avoir fortement sur-estimé ses lots techniques hors électricité. Il semble avoir pris un coefficient de majoration de 20 % à son estimation par prudence.</p> <p>L'important dépassement des surfaces du projet implique un ratio au m² très faible. Bien que le parti architectural soit relativement simple ce ratio nous paraît insuffisant.</p> <p>En conclusion, le coût du projet doit être réévalué d'environ 4,5% soit de 0,64 M€ se décomposant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clos-couvert : + 1 300 000€. - lots techniques : - 760 000€. - mobiliers : + 100 000€. <p>Coût total estimé : 15 140 000€</p>	<p>Chiffrage déséquilibré dans lequel le clos couvert et les lots de second œuvre ne sont pas suffisamment valorisés.</p> <p>Le ratio au m² des espaces extérieurs est insuffisant (49 €/m²) au regard des prestations proposées par le candidat.</p> <p>Le candidat a estimé de manière cohérente les lots techniques.</p> <p>A l'inverse le lot mur mobile et fond mobile est largement surestimé (1,5M€ à récupérer) du fait notamment de l'intégration des bassins inox dans cette partie.</p> <p>La répartition de cette somme dans les lots sous valorisés permet d'obtenir une répartition et un ratio €/m² plus cohérents du fait de l'optimisation des surfaces proposées.</p> <p>En conclusion, le coût du projet doit être réévalué d'environ 1,75% soit de 0,25 M€ se décomposant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VRD : + 250 000€ - Clos-couvert : + 1 300 000€. - Second œuvre: + 200 000€. - Mobiliers : - 1 500 000€. <p>Coût total estimé : 14 550 000€</p>	<p>Chiffrage déséquilibré dans lequel le lot VRD est surévalué peut-être du fait de l'intégration du terrassement en son sein.</p> <p>Le ratio au m² des espaces extérieurs est surévalué (132 €/m²) alors que les prestations sont classiques.</p> <p>A l'inverse le lot clos couvert n'est pas suffisamment valorisé et le candidat semble avoir légèrement sous-estimé les lots traitement piscine et électricité.</p> <p>En conclusion, le coût du projet doit être réévalué d'environ 2% soit de 0,3 M€ se décomposant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VRD : - 1 000 000€. - Clos-couvert : + 1 000 000€. - lots techniques : + 450 000€. - mobilier : - 150 000€. <p>Coût total estimé : 14 800 000€</p>	<p>Chiffrage totalement déséquilibré dans lequel le clos couvert représente une part extrêmement importante (1500€/m²) qui ne s'explique pas même avec la présence d'une toiture découvrable et d'un important auvent.</p> <p>Le ratio au m² des espaces extérieurs (85 €/m²) est adapté aux prestations proposées.</p> <p>A l'inverse les lots second œuvre et mobilier sont faibles.</p> <p>L'estimation des lots techniques est légèrement insuffisante.</p> <p>Bien que la décomposition du chiffrage ne semble pas pertinente, les ratio €/m2 sont extrêmement proches de ceux du programme.</p> <p>En conclusion, le coût du projet correspond à l'estimation faite par le candidat (1% au dessus de l'enveloppe financière) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clos-couvert : - 500 000€. - second œuvre : + 500 000€. - lots techniques + 200 000€. - mobilier : - 200 000€. <p>Coût total estimé : 14 649 000€</p>	



2- QUALITE DU PARTI ARCHITECTURAL ET QUALITE DE L'INSERTION DANS LE SITE

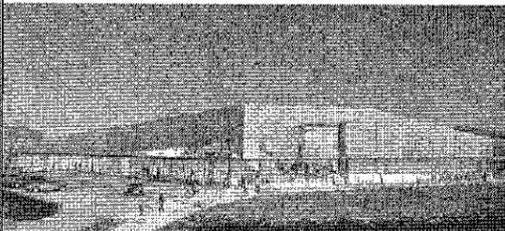
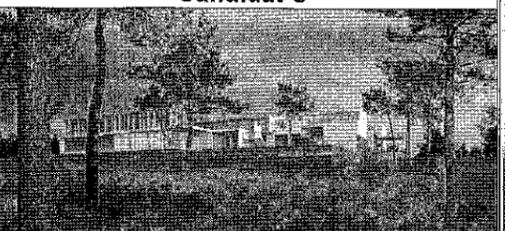
	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
Description	<p>Une implantation en crête, au centre de la parcelle, concentrant en une masse unitaire l'ensemble de l'équipement, en belvédère sur le site.</p> <p>Economie spatiale de l'unité foncière (2,13 ha utilisés / 2,2 ha prévus).</p> <p>Un bâtiment fortement émergent (hall en double hauteur), ancré dans son environnement immédiat (extrémités du bâtiment retrouvant le contact du sol).</p>	<p>Une implantation organisée autour d'un axe central Nord-Sud (cf. Cardo-Deucumanus d'Aix) fédérant l'ensemble de l'équipement sur le thème de l'eau (« fil d'eau » et bassin de nage).</p> <p>Implantation sur l'ensemble de l'unité foncière (2,2 ha) et optimisation spatiale / parkings (0,65 ha).</p> <p>Un projet horizontal, caractérisé par une grande unité architecturale d'inspiration typiquement méditerranéenne.</p>	<p>Un îlot, ceinturé d'un mur de pierres, renfermant le projet d'équipement aquatique.</p> <p>Implantation sur l'ensemble de l'unité foncière (2,2 ha) et optimisation spatiale / équipements extérieurs (0,31 ha).</p> <p>Un projet plus complexe, d'esprit méditerranéen, avec une articulation de volumes posés sur un socle unificateur.</p>	<p>Un projet « bas », intégré, au centre de la parcelle et se développant sous le niveau de la canopée de la pinède.</p> <p>Implantation sur l'ensemble de l'unité foncière (2,2 ha) et optimisation spatiale / équipements extérieurs (0,30 ha).</p> <p>Un parti architectural fort, avec une insertion paysagère horizontale qui induit un encaissement d'une partie significative du projet.</p>	<p>Un projet organisé autour de quatre volumes principaux, avec, en point d'orgue, un auvent recouvrant le parvis et l'entrée principale.</p> <p>Implantation sur l'ensemble de l'unité foncière (2,2 ha) Conso. spatiale des aménagements plus élevée (espace libre : 0,32 ha).</p> <p>Un projet morcelé, dont l'unité est principalement obtenue par la vêtue extérieure bois et l'auvent.</p>
Traitement architectural	<ul style="list-style-type: none"> Volumétrie ample et accidentée. Toiture végétalisée enveloppante (à facettes), accompagnée d'une alternance de façades vitrées ou revêtues de bois. 	<ul style="list-style-type: none"> Volumétrie simple, illustrant la dichotomie du projet (séparation Est-Ouest). Toitures BA ou bac acier, accompagnée d'une alternance de façades vitrées (Est et Sud) ou revêtues de pierres et de bois (Mélèze). 	<ul style="list-style-type: none"> Volumétrie complexe, faisant émerger les éléments « phares » de la composition (bassins intérieurs et extérieurs). Toitures en béton armé ou bac acier, accompagnées d'une alternance de façades vitrées (Est et Sud) ou revêtues de pierres et de bois. 	<ul style="list-style-type: none"> Volumétrie particulièrement simple et lisible, couronnée par une toiture unitaire horizontale (béton blanc). Toiture en béton armé unitaire, en forme de vague, accompagnée par une alternance de façades vitrées et de murs blancs (béton matricé). 	<ul style="list-style-type: none"> Volumétrie complexe, faisant émerger les éléments « phares » de la composition (parvis et bassins intérieurs). Toiture végétalisée partielle et béton armé, accompagnée par des façades principalement revêtues de bois.
Perception depuis les espaces du parc et au lointain	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un paysage de terrasses valorisant la voie de desserte Nord. Percée centrale sur l'entrée permettant la visualisation des contreforts du Lubéron. 1 Bassin de rétention Sud (emprise : 2500 m2) séparé par une trame boisée. 	<ul style="list-style-type: none"> Terrasses et fil d'eau central en liaison visuelle avec la voie de desserte Nord. Pas de réflexion spécifique sur la prise en compte du grand paysage (Lubéron). 3 bassins de rétention Sud (emprise : 1850 m2) séquencés par des plates-formes arborées. 	<ul style="list-style-type: none"> Noue d'infiltration le long de la voie de desserte Nord pouvant impacter le premier plan du projet. Pas de réflexion spécifique sur la prise en compte du grand paysage (Lubéron). 1 bassin de rétention Sud (emprise : 2450 m2) sans traitement paysager particulier. 	<ul style="list-style-type: none"> Préservation d'un « écran vert » en premier plan valorisant la voie de desserte Nord. Pas de réflexion spécifique sur la prise en compte du grand paysage (Lubéron). 1 bassin de rétention Sud (emprise : 1000 m2) avec traitement paysager élayé. 	<ul style="list-style-type: none"> Bassin d'infiltration et espaces verts, le long de la voie de desserte Nord pouvant impacter le premier plan du projet. Pas de prise en compte du grand paysage (Lubéron). 2 bassins de rétention Sud (emprise : 2150 m2) séparés par un piéton, sans valoris paysagère.
Adaptation à la topographie du terrain d'assiette	<ul style="list-style-type: none"> Côte NGF max toiture : 415 NGF Côte NGF parvis : 404 NGF Côté NGF hall bassins : 404 NGF Côté NGF plages extérieures : 404 NGF H max bâtiment / parvis d'entrée = +11 m. H max bâtiment / accès voie Nord = +20 m. Excavation : Bâtiment & Équipements Sud. Exhaussement : Parkings & Esp. Verts. Niveau terrain naturel : - 	<ul style="list-style-type: none"> Côte NGF max toiture : 410,9 NGF Côte NGF parvis : 403 NGF Côté NGF hall bassins : 402, 403 et 404 NGF Côté NGF plages extérieures : 403 NGF H max bâtiment / parvis d'entrée = +8 m. H max bâtiment / accès voie Nord = +15 m. Excavation : Bâtiment Exhaussement : Parkings Niveau terrain naturel : Équipements Sud 	<ul style="list-style-type: none"> Côte NGF max toiture : 413,9 NGF Côte NGF parvis : 404,5 NGF Côté NGF hall bassins : 404,5 NGF Côté NGF plages extérieures : 404,5 NGF H max bâtiment / parvis d'entrée = +9,4 m. H max bâtiment / accès voie Nord = +18,4 m. Excavation : Bâtiment Exhaussement : Parkings Niveau terrain naturel : Équipements Sud 	<ul style="list-style-type: none"> Côte NGF max toiture : 409,55 NGF Côte NGF parvis : 404 NGF Côté NGF hall bassins : 400,4 NGF Côté NGF plages extérieures : 400,4 NGF H max bâtiment / parvis d'entrée = +5,50 m. H max bâtiment / accès voie Nord = +9 m. Excavation : Bâtiment & Équipements Sud. Exhaussement : Parkings & Esp. Verts. Niveau terrain naturel : - 	<ul style="list-style-type: none"> Côte NGF max toiture : 412,75 NGF Côte NGF parvis : 403,5 NGF Côté NGF hall bassins : 403,5 NGF Côté NGF plages extérieures : 403,5 NGF H max bâtiment / parvis d'entrée = +9 m. H max bâtiment / accès voie Nord = +13,5 m. Excavation : Bâtiment Exhaussement : - Niveau terrain naturel : Parkings & Équipements sud
Liaisons avec les espaces et équipements communaux du plateau sportif	<ul style="list-style-type: none"> Bonne prise en compte des liaisons avec les cheminements piétons existants 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de prise en compte des liaisons avec les cheminements piétons existants. 	<ul style="list-style-type: none"> Bonne prise en compte des liaisons avec les cheminements piétons existants. 	<ul style="list-style-type: none"> Bonne prise en compte des liaisons avec les cheminements piétons existants. 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte partielle des liaisons avec les cheminements piétons existants (parking Nord).
Traitement de la perception in situ des aménagements extérieurs de l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> Parkings en premier plan (0,84 ha), traité en restanques, pouvant impacter la perception d'ensemble de l'équipement. Traitement « urbain » de l'entrée principale en continuité du long parvis. Implantation compacte des aménagements extérieurs, au Sud de la parcelle, selon un système « en collier », également aménagé en restanques. 	<ul style="list-style-type: none"> Parkings en premier plan (0,65 ha), traité en terrasses, pouvant impacter la perception d'ensemble de l'équipement. Entrée centrale Nord, avec continuité / large parvis paysagé (« fil d'eau », jardinières). Aménagements extérieurs en continuité directe (Est) du bassin nordique. 	<ul style="list-style-type: none"> Parking limité en premier plan, mais vaste (1,05 ha) : implantation Ouest, perpendiculaire / voie Nord. Entrée désaxée Ouest, avec continuité / parvis plus étroit et minéralisé. Association « dynamique » entre aménagements extérieurs et espaces verts en continuité directe (Est) du bassin de nage. 	<ul style="list-style-type: none"> Parking en premier plan (0,86 ha), atténué par « l'écran vert » et un talutage mettant en valeur l'horizontalité du projet. Entrée désaxée Nord avec continuité / parvis plus étroit et minéralisé. Implantation compacte des aménagements extérieurs, au Sud de la parcelle, en prolongement direct des bassins intérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Parvis et entrée déportés (extrémité Nord-Est) et parking en spirale (0,88 ha). Ces options pouvant nuire à la qualité d'ensemble de l'équipement. Entrée désaxée Est avec continuité / large parvis minéralisé. Implantation compacte des aménagements extérieurs, au Sud de la parcelle, en prolongement direct des bassins intérieurs.
Exposition et protection de l'équipement aux nuisances du vent et du bruit	<ul style="list-style-type: none"> Protection / mistral (effet de masque du bâtiment). 	<ul style="list-style-type: none"> Protection / mistral (bâtiment « paravent ») 	<ul style="list-style-type: none"> Protection plus limitée / mistral et aux bruits (entrée Ouest ; bassin de nage et autres espaces extérieurs). 	<ul style="list-style-type: none"> Protection / mistral (effet de masque du bâtiment). 	<ul style="list-style-type: none"> Protection / mistral (effet de masque du bâtiment).
Orientations par rapport aux apports de lumière et l'éclairage naturel	<ul style="list-style-type: none"> Bassins et espaces extérieurs orientés au Sud. Bonne maîtrise des apports solaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Bassins et espaces extérieurs orientés à l'Est et au Sud. Bonne maîtrise des apports solaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Bassins et espaces extérieurs orientés à l'Est et au Sud. Bonne maîtrise des apports solaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Bassins et espaces extérieurs orientés au Sud. Bonne maîtrise des apports solaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Bassins et espaces extérieurs orientés au Sud. Bonne maîtrise des apports solaires.



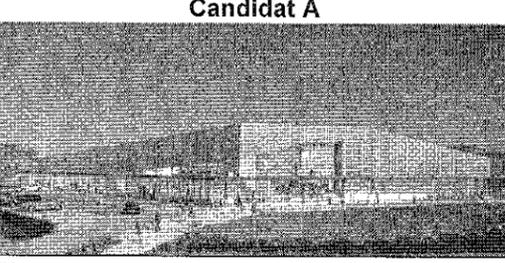
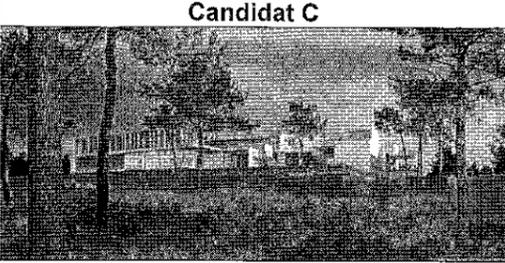
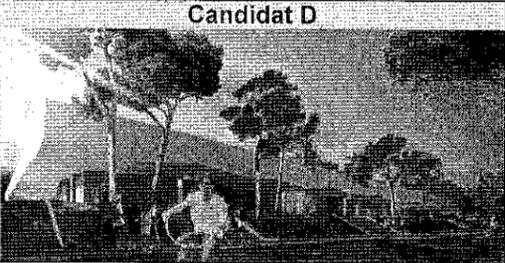
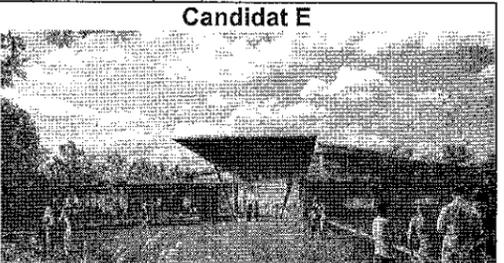
3- QUALITÉ DE L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DE L'ÉQUIPEMENT
ORGANISATION DES ESPACES ET DES CIRCUITS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS FAVORISANT LE FLUX DES PUBLICS ET L'OPTIMISATION DES SURFACES DANS LE RESPECT DU PROGRAMME

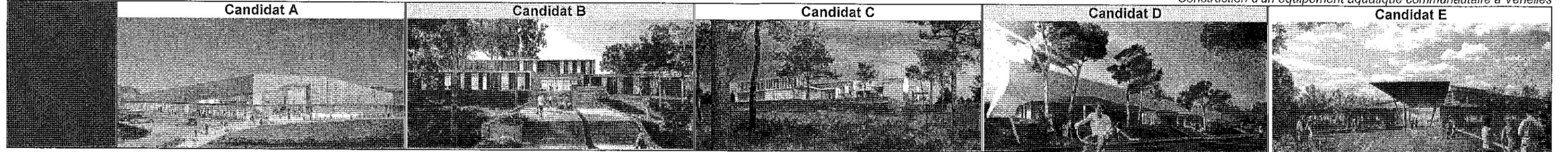
Espaces extérieurs d'accueil	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
Organisation générale des espaces intérieurs	<p>Aires de stationnement : Espaces situés au nord de l'équipement, aménagés en 4 terrasses accessibles par 2 voies latérales.</p> <ul style="list-style-type: none"> VL : 100 places dont 3 places PMR localisées au pied de la façade de l'équipement – possibilité d'avoir une capacité plus importante sans aménagement supplémentaire. L'entrée au parking est située à l'ouest et est dissociée de la sortie localisée à l'est. Une place pour véhicule de secours est prévue à proximité des places PMR, en lien direct avec la sortie de l'infirmerie. Bus : aire de dépose constituée de 2 places située au pied de la façade du bâtiment à proximité du parvis ; zone de stationnement d'une capacité de 10 places placée au niveau des deux terrasses les plus au nord - possibilité d'avoir une capacité plus importante sans aménagement supplémentaire 2 roues : espace repéré le long de la façade nord, partie ouest, d'une capacité de 40 places Piétons : absence de cheminement piéton au travers du parking <p>Parvis : Espace visible depuis la banque d'accueil, longeant la zone de parking par l'ouest, mettant en relation ce dernier, la voie publique et l'entrée de l'équipement protégée par un auvent de 2,5m de large.</p> <p>Chenil : Local repéré dans la continuité du parking vélo.</p> <p>Cour de service : Espace situé à l'est du bâtiment, au niveau sous-sol, accessible par une voie dédiée depuis l'espace public longeant la voirie est du parking. Elle permet l'accès de plain pied aux locaux techniques.</p> <p>Accès pompier : Façade nord accessible en partie. Possibilité de rendre la façade est accessible.</p>	<p>Aires de stationnement : Espaces situés au nord de l'équipement, scindés en deux, avec à l'ouest le parking VL et à l'est le parking bus accessibles par 2 entrées distinctes.</p> <ul style="list-style-type: none"> VL : 102 places aménagées sur 3 terrasses – places PMR non représentées sur le plan massé mais 3 places sont localisées schématiquement dans la note écrite sur la terrasse supérieure à proximité de la rampe PMR – liaison avec le parvis par la rampe PMR uniquement. L'entrée au parking est mutualisée avec la sortie et est localisée à l'ouest. Bus : absence d'aire de dépose bus à proximité de l'entrée, zone de stationnement d'une capacité de 6 places placée au nord est, complétée par 4 places localisées de l'autre côté de la voie, en dehors des limites du projet. 2 roues : espace repéré à l'entrée du site au bord de la voirie en lien direct avec le parvis d'une capacité de 20 places Piétons : cheminement PMR traversant le parking <p>Parvis : Espace visible partiellement depuis la banque d'accueil, mettant en relation la voie publique et l'entrée de l'équipement et séparant les espaces de stationnement VL et bus. Espace non couvert.</p> <p>Chenil : Local repéré à l'ouest de l'entrée, en contrebas de celle-ci. Localisation non fonctionnelle pour les piétons empruntant le parvis depuis la voie publique ou les usagers provenant du parking bus.</p> <p>Cour de service : Espace situé au nord est du bâtiment, au niveau sous-sol, accessible par une voie dédiée depuis la zone de stationnement des bus. Elle permet l'accès de plain pied aux locaux techniques.</p> <p>Accès pompier : Façade nord accessible en partie. Possibilité de rendre la façade est ou ouest accessible.</p>	<p>Aires de stationnement : Espaces situés au nord (parking bus) et à l'ouest (parking VL et dépose bus) de l'équipement, accessibles par une entrée située au nord ouest de la parcelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> VL : 104 places dont 3 places PMR localisées au sud du parking. L'entrée au parking est mutualisée avec la sortie et est localisée à l'ouest. Une place pour véhicule de secours est prévue, en lien direct avec la sortie de l'infirmerie, façade est. Bus : aire de dépose constituée de 2 voire 3 places située au pied de l'embranchement desservant le parvis ; zone de stationnement d'une capacité de 10 places placée au nord de la parcelle bénéficiant d'une sortie dédiée 2 roues : espace repéré sous les vestiaires du personnel, au sous sol façade nord, d'une capacité de 40 places Piétons : cheminement le long de la façade ouest <p>Parvis : Espace visible partiellement depuis la banque d'accueil, ceinturant la façade ouest et une partie de la façade nord de l'équipement, constitué d'un large emmarchement et assurant la transition entre la zone de parking VL et les entrées au centre aquatique. L'entrée principale est protégée par une couverture de 8 x 8m.</p> <p>Chenil : Local repéré à l'extrémité sud du bâtiment, accolé aux vestiaires d'été. <u>Eloigné de l'entrée.</u></p> <p>Cour de service : Espace situé au nord est du bâtiment, au niveau sous-sol, accessible depuis le parking bus. Elle permet l'accès de plain pied aux locaux techniques.</p> <p>Accès pompier : Façades est et ouest accessibles. Façade nord accessible en partie.</p>	<p>Aires de stationnement : Espaces situés au nord de l'équipement, constitués de 2 niveaux, occupant toute la largeur du site d'implantation, ceinturés et traversés par une voie de circulation interne.</p> <ul style="list-style-type: none"> VL : 100 places dont 3 places PMR localisées au nord est de l'équipement, à proximité d'une rampe d'accès desservant le niveau parvis. L'entrée au parking est mutualisée avec la sortie et est localisée à l'est. Bus : aire de dépose constituée de 2 places située au pied de la façade du bâtiment à proximité du parvis ; zone de stationnement d'une capacité de 10 places placée au nord de la parcelle 2 roues : espace repéré le long de la façade nord au plus près de l'accès au parvis, d'une capacité de 40 places Piétons : un cheminement piétons central complété par un cheminement le long de la façade nord au pied du parvis <p>Parvis : Espace visible partiellement depuis la banque d'accueil, intégralement couvert et se développant tout le long de la façade nord. Il est accessible depuis le parvis par 3 emmarchements et une rampe PMR.</p> <p>Chenil : Local repéré entre l'entrée principale et l'entrée secondaire au centre de remise, accessible directement depuis le parvis.</p> <p>Cour de service : Espace situé à l'est du bâtiment, de plain pied avec le parvis, accessible par une voie dédiée depuis l'espace public longeant la limite est de la parcelle. L'accès aux locaux techniques se fait par escaliers ou par 2 cours angulaires.</p> <p>Accès pompier : Façades est et nord accessibles.</p>	<p>Aires de stationnement : Espaces situés au nord de l'équipement, occupant toute la largeur de la parcelle, aménagés le long d'une voie serpentant au travers de la parcelle, reliée à la voie publique dans les angles nord est et nord ouest.</p> <ul style="list-style-type: none"> VL : 98 places dont 3 places PMR localisées au plus près du parvis – <u>la liaison entre la zone de stationnement et le parvis est à préciser, il ne semble pas y avoir de lien en revêtement minéral.</u> L'entrée au parking est située à l'ouest et est dissociée de la sortie localisée à l'est. Bus : aire de dépose constituée de 2 places située au pied de la façade du bâtiment à proximité du parvis ; zone de stationnement d'une capacité de 8 places placée le long du parvis et de la voie publique 2 roues : espace repéré le long de la façade nord, à proximité de la dépose bus, mais non dessiné Piétons : un cheminement nord / sud éloigné de la plupart des places de parking et dont la connexion avec le parvis n'est pas précisée <p>Parvis : Espace non visible depuis la banque d'accueil, longeant la zone de parking par l'est, mettant en relation ce dernier, la voie publique et l'entrée de l'équipement protégée par un auvent de 200m².</p> <p>Chenil : espace repéré à l'est du parvis, mais non dessiné</p> <p>Cour de service : Espace ceinturant l'angle nord ouest du bâtiment, au niveau sous-sol et RDC, accessible par l'entrée nord ouest du site. Elle permet l'accès de plain pied aux locaux techniques et aux locaux d'exploitation.</p> <p>Accès pompier : Façade nord accessible. Façade ouest accessible en partie.</p>

	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
Le hall d'accueil et les annexes publiques	<p>SAS : Accessible par deux entrées (une en direction du parking VL et bus, la seconde en lien avec le parking à vélo) ; le décalage des portes constitue une bonne protection au vent</p> <p>Borne d'accueil : Espace fermé par une paroi, elle est située à l'entrée du hall d'accueil et dispose d'une visibilité sur le parvis, le SAS d'entrée et les accès aux annexes baigneurs individuelles, collectives et d'été, à l'espace bien être et à l'espace spectateurs. Elle comporte deux postes de caisse et est associée avec une chambre forte. Elle est facilement accessible depuis l'administration.</p> <p>Hall de distribution : Espace disposant d'une transparence sur le parvis et sur le hall bassins. Au niveau de l'entrée il accueille la banque d'accueil et les accès aux différentes annexes baigneurs. En partie centrale il dessert l'espace forme et les locaux du personnel. A l'écart des flux, avec une visibilité sur le hall bassins, la zone d'attente et les services au public y sont aménagés. A noter, la proximité de l'entrée à l'équipement, des accès/sorties aux annexes baigneurs individuelles et collectives, des files d'attente billetterie et de l'accès aux gradins entraînant des croisements de flux.</p> <p>Zone d'attente : Zone à l'écart des flux disposant d'une visibilité sur le hall bassins et associée aux services au public. Elle comprend 3 distributeurs et un espace affichage.</p> <p>Sanitaires : 2 blocs sanitaires H/F comprenant chacun 2WC et 2 lavabos, situés à proximité de la zone d'attente – <u>absence d'urinoir</u> / le nombre d'équipement est inférieur au programme mais est complété par des sanitaires au niveau des gradins</p> <p>Services au public : Salle aménagée à l'écart de la zone d'attente et sur la circulation d'accès aux sanitaires comprenant des espaces de rangement de casques et de poussettes</p>	<p>SAS : Accessible depuis le parvis, le décalage des portes constitue une bonne protection au vent</p> <p>Borne d'accueil : Espace fermé par une paroi, elle est située dans un renforcement au centre du hall d'accueil. Sa position en retrait implique une visibilité partielle voire nulle sur les accès à contrôler. Elle comporte deux postes de caisse et est associée avec une chambre forte Elle est facilement accessible depuis l'administration au travers du cheminement baigneurs individuels.</p> <p>Hall de distribution : Espace disposant d'une transparence sur le parvis et une plage de transition entre les bassins. Sur sa partie est il accueille la banque d'accueil, les sanitaires et les accès annexes baigneurs individuelles et d'été, au centre de remise en forme et à l'espace spectateurs. Sur sa partie ouest, sont aménagés les services au public et l'accès aux annexes baigneurs collectives. La zone d'attente est positionnée au sud, avec une visibilité sur les plages de détente intérieures et en continuité le bassin nordique.</p> <p>Zone d'attente : La zone d'attente est positionnée au sud, à proximité des accès baigneurs collectifs, centre de remise en forme et espace spectateurs. Elle dispose d'une visibilité sur les plages de détente intérieures et en continuité le bassin nordique. Sa composition n'est pas décrite.</p> <p>Sanitaires : 2 blocs sanitaires H/F comprenant pour les hommes 2 WC, 2 urinoirs et une auge, pour les femmes, 3WC et une auge, situés de part et d'autre de la banque d'accueil</p> <p>Services au public : Espace ouvert, séparé du hall d'accueil par une paroi comprenant des casiers, visible depuis le parvis</p>	<p>SAS : Accessible depuis le parvis, l'alignement des portes et l'orientation ouest <u>ne sont pas idéaux vis-à-vis de la protection au vent</u></p> <p>Borne d'accueil : Espace fermé par une paroi, elle est située à l'entrée du hall d'accueil et dispose d'une visibilité sur le SAS d'entrée et les accès aux annexes baigneurs individuelles et d'été, à l'espace bien être et à l'espace spectateurs. La visibilité sur l'accès aux annexes baigneurs groupe et sur le parvis est partielle. Elle comporte deux postes de caisse et est associée avec une chambre forte. Elle est en liaison directe avec l'administration.</p> <p>Hall de distribution : Espace disposant d'une transparence sur le parvis et sur le bassin nordique. Au niveau de l'entrée il accueille la banque d'accueil et l'accès aux vestiaires d'été. Face à l'entrée, sont regroupés les accès aux annexes baigneurs individuelles, au centre de remise en forme et à l'espace spectateurs. Au nord, à proximité d'une entrée secondaire, se situent les accès à l'administration et aux espaces du personnel et l'accès aux annexes baigneurs collectives. En partie centrale contre la banque d'accueil les services au public y sont aménagés.</p> <p>Zone d'attente : Espace non dessiné.</p> <p>Sanitaires : Un bloc sanitaires mixte comprenant 2WC, 2 urinoirs et 1 lavabo, situé à proximité de l'accès administration / le nombre d'équipement est inférieur au programme mais est complété par des sanitaires au niveau des gradins</p> <p>Services au public : Salle dont l'accès se situe à proximité de la banque d'accueil <u>dont l'aménagement n'est pas détaillé</u></p>	<p>SAS : Accessible depuis le parvis, l'alignement des portes n'est pas idéal vis-à-vis de la protection au vent</p> <p>Borne d'accueil : Espace fermé par une paroi, elle est située au milieu du hall d'accueil, constituant un volume avancé et dispose d'une visibilité sur les accès aux annexes baigneurs individuelles et collectives. La visibilité sur l'accès aux annexes baigneurs d'été, l'espace spectateurs et sur le parvis est partielle. Elle comporte deux postes de caisse et est associée avec une chambre forte en lien avec les bureaux administratifs.</p> <p>Hall de distribution : Espace disposant d'une transparence sur le parvis et sur l'espace spectateurs surplombant le bassin de nage. Au niveau de l'entrée il regroupe les services au public, l'accès aux annexes baigneurs individuelles et l'accès à l'administration. Au sud, on y trouve les accès aux annexes baigneurs collectives et d'été, à l'espace spectateurs et au centre de remise en forme.</p> <p>Zone d'attente : Le hall d'accueil ne comprend pas de zone d'attente et sa configuration rend son aménagement difficile (absence d'espace à l'écart des flux).</p> <p>Sanitaires : 2 blocs sanitaires H/F comprenant pour les hommes 2 WC, 2 urinoirs et 2 lavabos, pour les femmes, 3WC et 2 lavabos, situés à l'entrée de l'équipement</p> <p>Services au public : Salle aménagée à l'entrée de l'équipement, à l'opposé des sanitaires <u>dont l'aménagement n'est pas détaillé</u></p>	<p>SAS : Accessible depuis le parvis et protégé du vent par les locaux du personnel du mistral, il constitue une bonne protection au vent.</p> <p>Borne d'accueil : Espace ouvert, se développant dans le hall d'accueil, elle est située au centre de ce dernier et dispose d'une visibilité sur les accès aux annexes baigneurs individuelles, à l'espace bien être et à l'espace spectateurs. Les accès aux annexes baigneurs groupes et d'été, le SAS d'entrée et le parvis ne sont pas visibles. Elle comporte <u>trois postes</u> de caisse et n'est pas associée avec une chambre forte. Elle est facilement accessible depuis l'administration.</p> <p>Hall de distribution : Espace disposant d'une transparence sur le parvis et sur le hall bassins. Au niveau de l'entrée il accueille les accès aux annexes baigneurs d'été et au centre de remise en forme et en son centre la banque d'accueil. Les autres accès sont regroupés sur sa partie ouest. A l'écart des flux, avec une visibilité sur le hall bassins, la zone d'attente et les services au public y sont aménagés.</p> <p>Zone d'attente : Zone à l'écart des flux disposant d'une visibilité sur le hall bassins et associée aux services au public.</p> <p>Distributeurs et espace affichage non précisés.</p> <p>Sanitaires : 2 blocs sanitaires H/F comprenant chacun 2WC et 2 lavabos, situés à proximité de la zone d'attente – <u>absence d'urinoir</u> / le nombre d'équipement est insuffisant</p> <p>Services au public : Salle aménagée à proximité de la zone d'attente comprenant des casiers.</p>
Les annexes baigneurs individuelles	<p>Espace de déchaussage / beauté Les accès et sorties sont situés de part et d'autre de la banque d'accueil et comprennent chacun 2 tourniquets et un portillon PMR (mutualisé avec celui des annexes collectives en sortie). Il comprend deux sous espaces permettant une bonne différenciation des flux entrant et sortant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'entrée les nageurs disposent de bancs (10ml), de deux cabines de déchaussage, d'un point service puis d'un pédiluve desservant la zone de change • A la sortie un second pédiluve dessert une autre partie de cet espace où sont installés bancs (8,5ml), deux cabines de change et un point coiffure <p>Stockage fauteuils Local positionné à proximité de la sortie de la zone de déchaussage</p> <p>Zone de change Elle comprend deux sous espaces pouvant être séparés par l'intermédiaire d'une cloison amovible. Elle abrite 30 cabines de change dont 6 PMR disposées en périphérie. En partie centrale et contre la circulation d'accès aux bassins 488 casiers répartis en 176 de grande taille et</p>	<p>Espace de déchaussage / beauté L'accès comprenant 2 tourniquets et un portillon PMR borde la banque d'accueil et ne présente pas de distinction entre les flux entrant et sortant. Il comprend deux sous espaces permettant une bonne différenciation des flux entrant et sortant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'entrée les nageurs disposent de bancs (8ml) et de deux cabines de déchaussage puis d'un pédiluve desservant la zone de change – absence de point service • A la sortie, un second pédiluve dessert une autre partie de cet espace où sont installés deux cabines de change et des points coiffure – absence de banc de déchaussage <p>Stockage fauteuils Local positionné à proximité de l'entrée à la zone de déchaussage après les tourniquets – Il est traversant et équipé d'un monte personne permettant d'accéder au-dessus des escaliers – la présence et la localisation du monte personne laisse peu de surface utile pour le rangement des fauteuils.</p> <p>Zone de change Elle comprend deux sous espaces pouvant être séparés par l'intermédiaire d'une cloison amovible. Espace étroit s'organisant autour d'une longue</p>	<p>Espace de déchaussage / beauté L'accès comprenant 2 tourniquets et un portillon PMR est face à la banque d'accueil et ne présente pas de distinction entre les flux entrant et sortant. L'organisation de l'espace ne permet pas une bonne différenciation des flux entrant et sortant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En partie centrale, les nageurs disposent de trois cabines de déchaussage • Au sud sont aménagés le coin beauté et un banc (7,4ml) • Au nord, ils disposent d'un petit banc (2,4ml) • Deux pédiluves, installés de part et d'autre d'une cabine de déchaussage permettent d'accéder à l'espace de change <p>Absence de point service</p> <p>Stockage fauteuils Local positionné entre les espaces déchaussage des secteurs individuels et collectifs et mutualisé entre ces deux espaces.</p> <p>Zone de change L'organisation ne permet pas de disposer de deux sous espaces. Elle abrite 29 cabines de change dont 5 PMR aménagées principalement en périphérie.</p>	<p>Espace de déchaussage / beauté L'accès comprenant 2 tourniquets et un portillon PMR est face à la banque d'accueil et ne présente pas de distinction entre les flux entrant et sortant. Il comprend deux sous espaces permettant une bonne différenciation des flux entrant et sortant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'entrée les nageurs disposent de bancs (10,9ml) et de deux cabines de déchaussage puis d'un pédiluve desservant la zone de change – absence de point service • A la sortie, sans passer par un pédiluve, les nageurs disposent de bancs (4,5ml), deux cabines de change et d'un point coiffure constitué de 4 cellules <p>Stockage fauteuils Local positionné sous l'escalier d'accès à la zone collective, directement après la sortie de l'ascenseur</p> <p>Zone de change Elle comprend deux sous espaces pouvant être séparés par l'intermédiaire de cloisons amovibles. Elle abrite 30 cabines de change dont 6 PMR disposées au centre de chacun des espaces. En périphérie 178 emplacements de casiers sont installés. <u>La répartition par type n'est pas précisée.</u></p> <p>Sanitaires et douches</p>	<p>Espace de déchaussage / beauté Les accès et sorties sont situés à proximité de la banque d'accueil et comprennent chacun 2 tourniquets et un portillon PMR. Il comprend deux sous espaces permettant une bonne différenciation des flux entrant et sortant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'entrée les nageurs disposent de bancs (7,2ml), de deux cabines de déchaussage puis d'un pédiluve desservant la zone de change – absence de point service • A la sortie un second pédiluve dessert une autre partie de cet espace où sont installés bancs (5,2ml), deux cabines de change et un point coiffure <p>Stockage fauteuils Local positionné à proximité du pédiluve d'entrée</p> <p>Zone de change Elle comprend deux sous espaces pouvant être séparés par l'intermédiaire d'un dispositif de séparation (<u>non précisé</u>). Elle abrite 30 cabines de change dont 6 PMR disposées en périphérie. En partie centrale 173 emplacements de casiers sont installés. <u>La répartition par type n'est pas précisée.</u></p> <p>Sanitaires et douches</p>

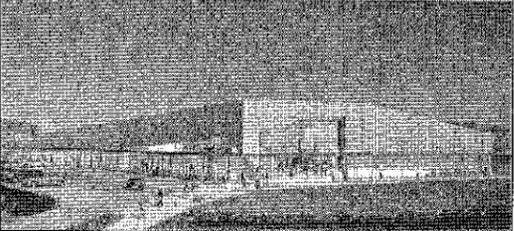
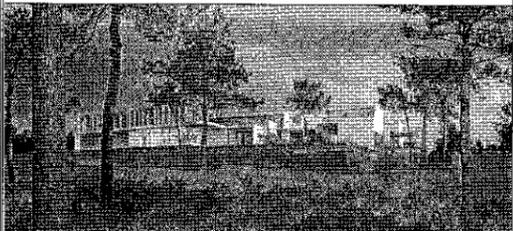
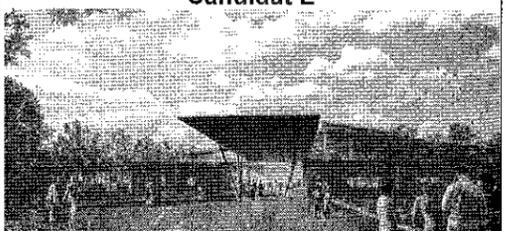
	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
					
	<p>312 de taille moyenne sont installés.</p> <p>Sanitaires et douches</p> <p>Depuis l'espace de change, deux accès desservent une circulation le long de laquelle sont positionnés les sanitaires et l'espace bébé, débouchant sur l'espace douche. Elle dessert également le secteur collectif. Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 4WC et 2 lavabos Hommes : 3WC, 4 urinoirs et 2 lavabos <p>L'espace bébé est isolé des flux mais est <u>éloigné du hall bassins</u></p> <p>Les douches traversantes abritent 11 douches collectives, 5 douches individuelles et un espace central constitué de bancs et patères – <u>les douches ne sont pas organisées en cellule de 6</u></p> <p>L'accès au hall bassin s'effectue par un pédiluve débouchant entre les bassins de nage et d'activités.</p>	<p>circulation principale dans lequel les équipements sont positionnés principalement en « peigne à cheveux » Elle abrite 30 cabines de change dont 6 PMR. Le long de la circulation d'accès aux bassins et face aux cabines, 197 emplacements de casiers sont installés. <u>La répartition par type n'est pas précisée.</u></p> <p>Sanitaires et douches</p> <p>Depuis l'espace de change, deux accès desservent une circulation le long de laquelle sont positionnés les sanitaires et l'espace bébé, débouchant sur l'espace douche. Absence de liaison avec le secteur collectif. Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 3WC et 1 auge Hommes : 3WC et 1 auge – <u>absence d'urinoir</u> <p>L'espace bébé est localisé entre les sanitaires et la zone de change.</p> <p>Les douches traversantes abritent 14 douches collectives, 1 douche individuelle et un espace constitué de bancs et patères – <u>les douches ne sont pas organisées en cellule de 6</u></p> <p>L'accès au hall bassin s'effectue par un pédiluve débouchant sur les plages du bassin d'activités.</p>	<p>En partie centrale, 187 emplacements de casiers sont installés. <u>La répartition par type n'est pas précisée.</u> Depuis cet espace, une liaison permet d'accéder aux annexes baigneurs collectives.</p> <p>Sanitaires et douches</p> <p>Depuis l'espace de change, un accès (à proximité duquel se trouve <u>l'espace bébé réduit</u>) dessert directement la zone douche traversante. Les sanitaires sont directement accessibles depuis les douches et visibles depuis ces dernières.</p> <p>Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 4WC et 2 lavabos Hommes : 3WC, 2 urinoirs et 2 lavabos <p>Les douches traversantes abritent 18 douches collectives.</p> <p>Absence de douche individuelle et d'espace à l'abri des projections d'eau – <u>les douches ne sont pas organisées en cellule de 6</u></p> <p>L'accès au hall bassin s'effectue par deux pédiluves permettant d'orienter les flux vers le bassin d'activités ou le bassin de nage.</p>	<p>Depuis l'espace de change, une large circulation dessert les sanitaires et l'espace bébé et l'espace douche. Elle dessert également le secteur collectif. Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 4WC et 1 lavabo Hommes : 4WC et 1 lavabo – <u>absence d'urinoir</u> <p>L'espace bébé est localisé à l'intersection des accès douches et sanitaires.</p> <p>Les douches traversantes abritent 12 douches collectives organisées en cellule de 6 et 1 douche individuelle – <u>absence d'espace à l'abri des projections d'eau</u></p> <p>L'accès au hall bassin s'effectue par un pédiluve débouchant sur les plages du bassin de nage, du côté du bassin d'activités.</p>	<p>Depuis l'espace de change, un accès dessert directement les sanitaires et les douches. Les sanitaires sont directement accessibles depuis les douches et visibles depuis ces dernières.</p> <p>L'espace bébé est localisé dans la zone de change, à proximité de l'accès aux douches et sanitaires / espace condamné lorsque l'espace de change fonctionne en configuration réduite - espace visible de tous</p> <p>Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 4WC et 3 lavabos Hommes : 3WC, 2 urinoirs et 2 lavabos <p>Les douches traversantes abritent 9 douches collectives et 2 douches individuelles – <u>possibilité d'aménager un espace à l'abri des projections d'eau sur les douches individuelles</u></p> <p>L'accès au hall bassin s'effectue sous les gradins par un pédiluve débouchant entre les bassins de nage et d'activités.</p>
Les annexes baigneurs collectives	<p>Espace de déchaussage / beauté</p> <p>L'accès se fait le long de la façade nord, à proximité de la sortie des vestiaires individuels avec laquelle le portillon PMR est mutualisé en complément des deux tourniquets d'accès.</p> <p>L'espace est aménagé le long d'une longue circulation d'accès bordée par deux cabines de déchaussage, des bancs (20m) et un coin beauté débouchant sur deux pédiluves.</p> <p>Stockage fauteuils</p> <p>Local positionné juste après les tourniquets.</p> <p>Vestiaires collectifs</p> <p>Ils sont accessibles après les pédiluves par une circulation longeant la façade nord.</p> <p>Ils sont constitués de 4 vestiaires collectifs et 2 vestiaires haut niveau traversant et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vestiaire collectif : 2 espaces de change, une cabine individuelle traversante, 4 casiers collectifs, 2 casiers encadrant, bancs (8,8m par cellule) et patères – <u>1,6m de banc est difficilement exploitable à cause du battement de la porte</u> Vestiaire haut niveau : 14 casiers de grande taille et des bancs (11m) – <u>1,6m de banc est difficilement exploitable à cause du battement de la porte</u> <p>Sanitaires et douches</p> <p>A la sortie des vestiaires, une circulation dessert les sanitaires et l'espace douche. Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 4WC et 2 lavabos Hommes : 3WC, 4 urinoirs et 2 lavabos <p>Les douches traversantes abritent 10 douches collectives et 4 douches individuelles – absence de patère et tablette à l'abri des projections d'eau <u>et les douches ne sont pas organisées en cellule de 6</u></p> <p>L'accès au hall bassin s'effectue par un pédiluve débouchant à l'extrémité est du bassin de nage</p>	<p>Espace de déchaussage / beauté</p> <p>L'accès se fait le long de la façade nord-ouest, à proximité de la zone d'attente, par l'intermédiaire de deux tourniquets d'accès et d'un portillon PMR.</p> <p>L'espace est aménagé en amont des circulations d'accès aux vestiaires et comprend deux cabines de déchaussage et des bancs (18,6m).</p> <p>Absence de coin beauté et de pédiluve.</p> <p>Stockage fauteuils</p> <p>Local positionné dans la zone de déchaussage.</p> <p>Vestiaires collectifs</p> <p>Ils sont accessibles par 2 circulations de part et d'autre de l'espace déchaussage et du bloc composé des vestiaires.</p> <p>Ils sont constitués de 4 vestiaires collectifs et 2 vestiaires haut niveau traversant et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vestiaire collectif : 2 espaces de change, une cabine individuelle traversante, 4 casiers collectifs, 2 casiers encadrant (positionnés au milieu des vestiaires), bancs (5,5 à 6,9m par cellule) et patères Vestiaire haut niveau : 15 casiers de grande taille localisés à l'arrière d'une partie des bancs (9m) <p>Sanitaires et douches</p> <p>A la sortie des vestiaires, une circulation dessert les sanitaires et l'espace douche. Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 3WC et 1 auge Hommes : 2WC et 1 auge – <u>absence d'urinoir</u> <p>Les douches traversantes abritent 14 douches collectives – absence de patère et tablette à l'abri des projections d'eau <u>et les douches ne sont pas organisées en cellule de 6</u></p> <p>L'accès au hall bassin s'effectue par un pédiluve débouchant à l'extrémité nord-ouest du bassin de nage, à proximité des tribunes.</p>	<p>Espace de déchaussage / beauté</p> <p>L'accès se fait au nord de l'accueil, à l'opposé de l'entrée. Absence de mobilier de contrôle.</p> <p>L'espace constitue un renforcement de la circulation d'accès au pédiluve comprenant deux cabines de déchaussage et des bancs (9,3m).</p> <p>Absence de coin beauté et linéaire de banc insuffisant.</p> <p>Absence de distinction entre les flux entrant et sortant au niveau du pédiluve.</p> <p>Stockage fauteuils</p> <p>Local mutualisé avec les espaces individuels, positionné en amont du pédiluve.</p> <p>Vestiaires collectifs</p> <p>Ils sont accessibles après le pédiluve par une circulation en forme de L, « ceinturant les vestiaires » dont la sortie s'effectue en partie centrale.</p> <p>Ils sont constitués de 4 vestiaires collectifs et 2 vestiaires haut niveau traversant et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vestiaire collectif : 2 espaces de change, une cabine individuelle traversante, 8 casiers individuels par sous espace, bancs (4,8m par cellule) et patères – l'organisation n'est pas conforme au programme : accès unique pour les 2 sous espaces, absence d'armoire collectives, linéaire de banc insuffisant Vestiaire haut niveau : 9 emplacements pour casiers et des bancs (9,5m) <p>Sanitaires et douches</p> <p>A la sortie des vestiaires, une circulation dessert deux zones au sein desquelles sont aménagées douches et sanitaires. Les douches faisant face aux accès des cabines WC. Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 4WC et 2 lavabos Hommes : 3WC, 2 urinoirs et 2 lavabos <p>Les douches traversantes abritent 16 douches collectives – absence de patère et tablette à l'abri des projections d'eau <u>et les douches ne sont pas organisées en cellule de 6</u></p> <p>L'accès au hall bassin s'effectue par un pédiluve débouchant à l'extrémité nord du bassin de nage</p>	<p>Espace de déchaussage / beauté</p> <p>L'accès se fait au sud-ouest de l'accueil, par un escalier. Absence de mobilier de contrôle.</p> <p>L'espace est aménagé le long d'une circulation en « U » bordée par deux cabines de déchaussage, des bancs (10,8m) et un coin beauté débouchant sur un unique pédiluve.</p> <p>Absence de distinction entre les flux entrant et sortant au niveau du pédiluve et linéaire de banc insuffisant.</p> <p>Stockage fauteuils</p> <p>Local positionné sous l'escalier d'accès à la zone individuelle, directement après la sortie de l'ascenseur</p> <p>Vestiaires collectifs</p> <p>Ils sont accessibles après le pédiluve par une circulation longeant les accès aux vestiaires et permettant d'isoler le secteur « haut niveau ».</p> <p>Ils sont constitués de 4 vestiaires collectifs et 2 vestiaires haut niveau traversant et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vestiaire collectif : 2 espaces de change, une cabine individuelle traversante, 4 casiers collectifs, bancs (7,4m par cellule) et patères – <u>absence de casier encadrant</u> Vestiaire haut niveau : 15 emplacements pour casiers et des bancs (7,2m) <p>Sanitaires et douches</p> <p>A la sortie des vestiaires, une circulation dessert les sanitaires et l'espace douche. Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 4WC et 1 lavabo Hommes : 4WC et 1 lavabo – <u>absence d'urinoir</u> <p>Les douches traversantes abritent 12 douches collectives organisées en cellule de 6 et 1 douche individuelle – absence d'espace à l'abri des projections d'eau</p> <p>L'accès au hall bassin s'effectue par un pédiluve débouchant sur les plages du bassin de nage, à l'opposé du bassin d'activités.</p>	<p>Espace de déchaussage / beauté</p> <p>L'accès se fait au nord de la banque d'accueil par une longue circulation. Absence de mobilier de contrôle.</p> <p>L'espace est aménagé en amont d'un unique pédiluve et comprend deux cabines de déchaussage et des bancs (6m) et un coin beauté débouchant sur un unique pédiluve.</p> <p>Absence de coin beauté et linéaire de banc insuffisant.</p> <p>Absence de distinction entre les flux entrant et sortant au niveau du pédiluve.</p> <p>Stockage fauteuils</p> <p>Local positionné à proximité du pédiluve</p> <p>Vestiaires collectifs</p> <p>Ils sont accessibles après le pédiluve par une circulation longeant la façade nord et les accès aux vestiaires et comprend des bancs sans utilité étant donné que les baigneurs arrivent déchaussés.</p> <p>Ils sont constitués de 4 vestiaires collectifs et 2 vestiaires haut niveau traversant et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vestiaire collectif : 2 espaces de change, une cabine individuelle traversante, 4 casiers collectifs, bancs (6 à 7m par cellule) et patères – <u>absence de casier encadrant</u> Vestiaire haut niveau : 15 emplacements pour casiers et des bancs (7,7 à 11,8m) <p>Sanitaires et douches</p> <p>A la sortie des vestiaires, une circulation dessert les sanitaires puis l'espace douche. Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 2WC et 2 lavabos Hommes : 2WC, 2 urinoirs et 2 lavabos <p>Les douches traversantes abritent 7 douches collectives et 2 douches individuelles – <u>il semble y avoir un espace pour poser les affaires au centre de l'espace douches, à préciser</u></p> <p>L'accès au hall bassin s'effectue sous les tribunes par un pédiluve débouchant sur les plages du bassin de nage, à l'opposé du bassin d'activités.</p>

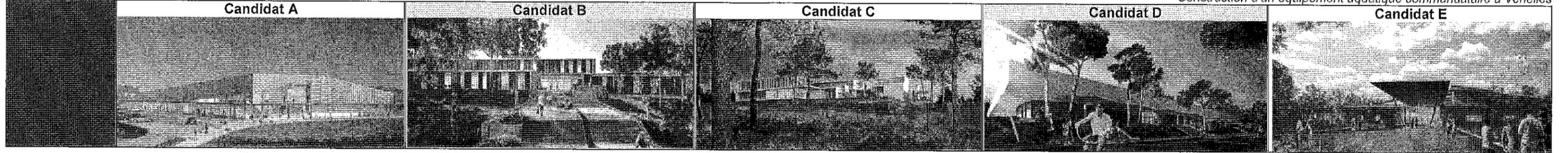
	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
Les annexes baigneurs d'été	<p>L'accès se fait le long de la façade nord, à proximité du bureau club face à la banque d'accueil, par l'intermédiaire de deux tourniquets et d'un portillon PMR – <u>un tourniquet supplémentaire est installé à l'issue de la circulation d'accès</u></p> <p>Zone de change Elle abrite 16 cabines de change dont 3 PMR disposées en périphérie – <u>absence de pédiluve à l'entrée et cabine non traversante</u> En partie centrale 228 casiers de petite taille et des bancs (4,4m) sont installés. Sanitaires et douches Depuis l'espace de change, deux accès desservent les douches et les sanitaires. <u>Les douches ne sont pas traversantes au niveau des deux accès</u> Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 3WC et 2 lavabos Hommes : 2WC, 4 urinoirs et 2 lavabos <p>Les douches abritent 19 douches collectives, 1 douche individuelle et des patères.</p>	<p>L'accès est mutualisé avec l'accès aux annexes baigneurs individuelles, à proximité de la banque d'accueil. La dissociation des flux se fait après les tourniquets par une circulation contournant les annexes baigneurs individuelles.</p> <p>Zone de change Elle abrite 26 cabines de change dont 3 PMR disposées en périphérie et au centre de l'espace. – <u>absence de pédiluve à l'entrée et cabine non traversante</u> En partie centrale principalement 70 emplacements casiers (soit 260 casiers de petite taille) sont installés. Sanitaires et douches Depuis l'espace de change, un accès dessert les sanitaires puis les douches. Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 2WC et 1 auge Hommes : 2WC, 2 urinoirs et 1 auge <p>Les douches abritent 12 douches collectives et 2 douches individuelles. Absence d'espace à l'abri des projections d'eau.</p>	<p>L'accès se fait le long du bassin nordique à l'ouest de l'équipement, à proximité de l'entrée principale, face à la banque d'accueil – absence de mobilier de contrôle</p> <p>Zone de change Elle abrite 15 cabines de change traversantes <u>dont 1 PMR</u> disposées en forme de L et un coin beauté. En partie centrale principalement 80 emplacements casiers (soit 320 casiers de petite taille) sont installés. Sanitaires et douches Depuis l'espace de change, un accès dessert les sanitaires puis les douches. Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 2WC et 1 lavabo Hommes : 1WC, 2 urinoirs et 1 lavabo <p>Les douches abritent 7 douches collectives – absence de douche individuelle.</p>	<p>L'accès se fait depuis l'accueil principal par une circulation longeant l'espace spectateurs, puis la façade est de l'équipement (en passant devant le local produits). Un escalier dessert ensuite les annexes d'été situées au niveau des plages extérieures – absence de mobilier de contrôle</p> <p>Zone de change Elle abrite 15 cabines de change dont 2 PMR disposées en « peigne à cheveux » en alternance avec les casiers – <u>absence de pédiluve à l'entrée et cabine non traversante</u> En partie centrale principalement 52 emplacements casiers (soit 204 casiers de petite taille) sont installés. Sanitaires et douches Depuis l'espace de change, un accès dessert les sanitaires puis les douches. Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 3WC et 1 lavabo Hommes : 3WC et lavabo – <u>absence d'urinoir</u> <p>Les douches abritent 10 douches collectives et 5 douches individuelles. Absence d'espace à l'abri des projections d'eau.</p>	<p>L'accès se fait depuis le SAS d'entrée et n'est pas visible depuis la banque d'accueil, ni contrôlé par du mobilier. Les baigneurs longent ensuite la façade est du bâtiment par une circulation couverte et accessible depuis le parvis.</p> <p>Zone de change Elle abrite 15 cabines de change dont 2 PMR disposées en « peigne à cheveux » en alternance avec les casiers – <u>absence de pédiluve à l'entrée et cabine non traversante</u> En partie centrale principalement 52 emplacements casiers (soit 204 casiers de petite taille) sont installés. Sanitaires et douches Depuis l'espace de change, un accès dessert les sanitaires puis les douches. Les sanitaires sont équipés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Femme : 3WC et 1 lavabo Hommes : 3WC et lavabo – <u>absence d'urinoir</u> <p>Les douches abritent 10 douches collectives et 5 douches individuelles. Absence d'espace à l'abri des projections d'eau.</p>
Bassin sportif	<p>Bassin Il est localisé à l'est du hall bassins et est séparé du bassin d'activité par des bancs pouvant être complété par une lisse de séparation.</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> 33 x 20m, profondeur de 2m et surprofondeur de 3m en partie centrale (14 x 20m) Mur mobile permettant une séparation 25 / 7,5m Fond mobile sur la partie 7,5 x 20m du côté du bassin d'activités Trappe pour lignes d'eau à l'arrière des plots <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> Plages baigneurs : 2 rangs de 30,3 x 1,3m en lien avec les gradins fixes Plages de circulation : 5m à l'arrière des plots, 2,5m le long des plages gradinées, 1,85m à l'opposé des plots (4,1 à 9m en comptant les plages au delà de la lisse de séparation) et 3,9m à l'opposé des plages gradinées (insuffisant – 5m demandé ; 4,4m en comptant les goulottes) Absence de casier dans cette zone 	<p>Bassin Il est localisé à l'ouest du hall bassins et se situe dans un volume différent du bassin d'activité en liaison avec ce dernier par un hall abritant les plages de détente.</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> 33 x 20m, profondeur de 2m et surprofondeur de 3m en partie centrale (<u>dimension non précisée</u>) Mur mobile permettant une séparation 25 / 7,5m Fond mobile sur la partie 7,5 x 20m du côté du bassin d'activités Trappe pour lignes d'eau <u>non précisée</u> <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> Plages baigneurs : 1 rang de 37 x 1,3m et 2 rangs de 0,75 x 37m en lien avec les gradins fixes Plages de circulation : 5m à l'arrière des plots, 2,2m le long des plages gradinées (2,5 en comptant les goulottes), 3m à l'opposé des plots et 4,7m à l'opposé des plages gradinées (5m en comptant les goulottes) 48 casiers disposés sur 4 niveaux situés à la sortie des vestiaires 	<p>Bassin Il est localisé au nord est du hall bassins et se situe dans un volume différent du bassin d'activité et peut être séparé de ce dernier par un jeu de portillons.</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> 33 x 20m, profondeur de 2m et surprofondeur de 3m en partie centrale (14 x 20m) Mur mobile permettant une séparation 25 / 7,5m Fond mobile sur la partie 7,5 x 20m du côté du bassin d'activités Trappe pour lignes d'eau <u>non précisée</u> <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> Plages baigneurs : 1 rang de 33 x 1,3m et 2 rangs de 0,75 x 33m en lien avec les gradins fixes Plages de circulation : 4,7m à l'arrière des plots, 2,2m le long des plages gradinées (2,5 en comptant les goulottes), 2,7m à l'opposé des plots et 4,7m à l'opposé des plages gradinées (5m en comptant les goulottes) 40 casiers disposés sur 4 niveaux situés à l'arrière des plots de départ 	<p>Bassin Il est localisé à l'est du hall bassins et est séparé du bassin d'activité par un important patio - <u>dispositif de sectorisation non précisé</u>.</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> 33 x 20m, profondeur de 2m et surprofondeur de 3m en partie centrale (14 x 20m) Mur mobile permettant une séparation 25 / 7,5m Fond mobile sur la partie 7,5 x 20m du côté du bassin d'activités Trappe pour lignes d'eau à l'arrière des plots <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> Plages baigneurs : 2 rangs de 30,3 x 1,3m en lien avec les gradins fixes Plages de circulation : 5m à l'arrière des plots, 1,85m le long des plages gradinées (2,5 en comptant les goulottes), 2,95m à l'opposé des plots et 4,5m à l'opposé des plages gradinées (5m en comptant les goulottes) Absence de casier 	<p>Bassin Il est localisé à l'ouest du hall bassins et est séparé du bassin d'activité par une complète et un portillon.</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> 33 x 20m, profondeur constante de 2m – absence de surprofondeur pour la natation synchronisée Mur mobile permettant une séparation 25 / 7,5m Fond mobile sur la partie 7,5 x 20m du côté du bassin d'activités Trappe pour lignes d'eau – <u>localisation non précisée</u> <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> Plages baigneurs : 2 rangs de 33 x 1,3m en lien avec les gradins fixes Plages de circulation : 4,5m à l'arrière des plots (5m demandé), 2m le long des plages gradinées (2,5 en comptant les goulottes), 3,1m à l'opposé des plots et 4,9m à l'opposé des plages gradinées Absence de casier
Bassin d'activités	<p>Bassin Il est localisé à l'ouest du hall bassins et son accès se fait par rampe (localisation et caractéristique imprécises) à proximité de l'accès aux vestiaires et par escalier à proximité du solarium.</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> 224m², profondeur de 1,2m au niveau des lignes de nage (1,3m demandé) et de 0,8m au niveau des équipements de balnéothérapie – pente dans le sens de la largeur 2 lignes de nage de 15 x 2,5m, 6 banquettes hydromassantes, 2 cols de cygne et 1 geyser Trappes pour ligne d'eau <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> 2,5m au niveau de l'accueil, 4m contre l'espace remise en forme, 3,5 à 5m au niveau du solarium et 2,35 à 7m au niveau du bassin de nage Espace de détente aménagé le long de la baie vitrée en liaison visuelle avec le solarium 	<p>Bassin Il est localisé à l'est du hall bassins et se situe dans un volume différent du bassin de nage en liaison avec ce dernier par un hall abritant les plages de détente. Son accès se fait par rampe (pente à 5%) du côté des plages de détente et par escalier à l'opposé.</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> 189m², profondeur non précisée au niveau des lignes de nage et de 0,8m au niveau des équipements de balnéothérapie 2 lignes de nage de 15 x 2,5m, banquettes à bulle, 2 cols de cygne, 4 jets massant, 2 nages à contre courant et 3 geysers Trappe pour lignes d'eau <u>non précisée</u> <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> 2,1m le long de la rampe (réduit à 1,6m au niveau des casiers et du banc – insuffisant, 2,5m demandé), 3,7 à 4,2m à l'est pour l'espace de démonstration, 2,2 à 3m au niveau du solarium et 1,9 à 2,2m au niveau des plages de détente 	<p>Bassin Il est localisé au sud ouest du hall bassins et se situe dans un volume différent du bassin de nage et peut être séparé de ce dernier par un jeu de portillons. Son accès se fait par rampe (pente à 9,1%) du côté des pédiluve et du SAS d'accès au bassin nordique ou par 2 escaliers (l'un à proximité du bassin de nage, le second à proximité du solarium).</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> 200m², profondeur de 1,3m au niveau des lignes de nage et de 0,8m à 1,1m au niveau des équipements de balnéothérapie 2 lignes de nage de 12,5 x 2,5m, 5 lits massants, 1 canon à eau, 2 nages à contre courant et 1 geyser Trappe pour lignes d'eau <u>non précisée</u> <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> 2,1m le long de la rampe (insuffisant, 2,5m demandé), 2 à 3,45m à l'est pour l'espace de démonstration (insuffisant, demandé 2,5m pour 	<p>Bassin Il est localisé à l'ouest du hall bassins et son accès se fait par rampe (pente à 5%) du côté des pédiluve ou par 2 escaliers (l'un à proximité du pédiluve, le second à proximité du solarium).</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> 218m², profondeur de 1,3m au nord et de 0,8m au sud 2 lignes de nage de 18 x 2,5m, banquettes hydromassantes, 3 jet stream, 1 cascade et 2 cols de cygne Trappe pour lignes d'eau <u>non précisée</u> <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> 1,95m à 4,2m au nord, 2 m le long du patio (insuffisant, 2,5m demandé), 4,4m au niveau du solarium sud et 2,2m à 7,7m au niveau des plages de détente (insuffisant, 2,5m demandé) Espace de détente aménagé le long des baies vitrées sud et est en liaison visuelle avec le solarium et le bassin nordique 	<p>Bassin Il est localisé à l'est du hall bassins et son accès se fait par rampe (pente à 4,3%) du côté des pédiluve ou par escalier du côté du solarium.</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> 232m², profondeur de 1,3m au nord et de 0,8m au sud banquettes hydromassantes, jets hydromassants, geyser, rivière à courant, cols de cygne, cascade, plaques à bulles – absence de ligne de nage <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> 3,4 à 8,8 m au nord ouest, 1,4 à 2,5m au nord est entre les jardinières (insuffisant, 2,5m demandé), 1m à l'est (insuffisant, 2,5m demandé) et 5,5 à 8m au sud Espace de détente aménagé le long des baies vitrées sud en liaison visuelle avec le solarium et les jeux d'eau Absence de casier

	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
					
	<ul style="list-style-type: none"> 50 casiers de petite taille à proximité du hall d'accueil Bancs autour du bassin 	<p>(insuffisant, 2,5m demandé)</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace de détente aménagé entre les deux bassins permettant la liaison fonctionnelle entre ces derniers et l'accès au SAS du bassin nordique – espace en liaison visuelle avec le hall d'accueil et le bassin nordique – espace non intimiste et circulant ce qui n'est pas très adapté à un espace de détente 48 casiers disposés sur 4 niveaux situés à la sortie des vestiaires Bancs autour du bassin (9,5m) 	<p>la circulation et 4m pour la démonstration), 3 à 5,5m au niveau du solarium sud et 2,3 à 10m au niveau des plages de détente (insuffisant, 2,5m demandé)</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace de détente aménagé le long de la baie vitrée en liaison visuelle avec le solarium et le bassin nordique 40 casiers disposés sur 4 niveaux situés à proximité de l'accès aux vestiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de casier 	
Bassin nordique	<p>Bassin Bassin de 50 x 7,5m et de 1,4m de profondeur aménagé dans le sens est – ouest le long de la façade sud du bâtiment, à 4,5m de celle-ci, orienté au sud. Il est protégé des vents NO par le bâtiment. Il comprend des trappes pour ligne d'eau à l'arrière des plots avec enroulement motorisé.</p> <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> De circulation : 2,35m à l'arrière des plots (5m demandés), 4,5m de la façade du bâtiment, 2,6 à 4,2m des jeux d'eau extérieurs (5m demandé) et 4,5 à 6,3m au niveau du solarium De détente : espace surplombant les espaces verts, aménagé entre le bassin nordique et le solarium végétal par la réalisation d'une sur largeur de plage – absence de passage au dessus du SAS qui rend difficile l'accès aux plots de départ 	<p>Bassin Bassin de 50 x 7,5m et de 1,4m de profondeur aménagé dans le sens nord – sud dans l'angle formé par les 2 halls bassins, orienté au sud est. Il est protégé des vents NO par le bâtiment. Trappes pour ligne d'eau non précisé.</p> <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> De circulation : 4,7 à 5,5m au nord, 4,7m à l'opposé, 2,5m le long de la façade est du bâtiment et 1,9m à l'opposé (insuffisant 2,5m demandé) – les plages ne sont pas périphériques, le SAS d'accès faisant obstacle à la circulation De détente : espace dissocié du bassin nordique sans liaison directe avec ce dernier – l'accès aux plages de détente se fait depuis les plages du bassin d'activités (à priori, car les ouvrants ne sont pas représentés). Surface de 12,8 x 35m surplombant les jeux d'eau et les espaces verts, aménagé en contrebas en terrasses successives. 	<p>Bassin Bassin de 50 x 7,5m et de 1,4m de profondeur aménagé dans le sens nord – sud situé au sud de l'accueil. Il est protégé des vents au sud par le bâtiment d'accueil et à l'ouest par un muret de 1,4m de hauteur. Trappes pour ligne d'eau non précisé.</p> <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> De circulation : 3,65m au nord (insuffisant 5m demandé), 4,6m derrière les plots, 3,55m à l'ouest (intégrant un banc) et 2,2m à l'opposé (insuffisant 2,5m demandé) – les plages ne sont pas périphériques, le SAS d'accès faisant obstacle à la circulation De détente : espace aménagé à l'est du bassin, agrémenté de platelage et d'espaces de verdure, équipé de banc en béton - Surface de 7 x 37m en lien avec le solarium végétal 	<p>Bassin Bassin de 50 x 7,5m et de 1,4m de profondeur aménagé dans le sens est – ouest le long de la façade sud du bâtiment, à 4,8m de celle-ci, orienté au sud. Il est protégé des vents NO par le bâtiment au nord et une haie brise vent à l'ouest. Trappes pour ligne d'eau non précisé.</p> <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> De circulation : 4,8m à l'arrière des plots, 4,8m de la façade du bâtiment, 3m des jeux d'eau extérieurs et 13 à 15m à l'opposé des plots De détente : espaces aménagés le long des façades sud et ouest du hall bassins, à l'ouest du bassin nordique et au niveau du kiosque – aménagement d'une plateforme en platelage bois au milieu du solarium végétal 	<p>Bassin Bassin de 50 x 7,5m et de 1,4m de profondeur (attention 1m sur les coupes) aménagé dans le sens est – ouest le long de la façade sud du bâtiment, à 4m de celle-ci, orienté au sud. Il est partiellement protégé des vents NO par le bâtiment au nord. Cette protection complétée par les clôtures bambou / métal qui entourent le site. Trappes pour ligne d'eau non précisé.</p> <p>Plages</p> <ul style="list-style-type: none"> De circulation : 6,3m à l'est, 4 à 5m à l'opposé, 4m au niveau de la façade du bâtiment, 3,5m du côté du solarium végétal De détente : espace non matérialisé autour du bassin nordique, les plages de ce dernier sont plus larges que les demandes du programme mais pas suffisamment pour y aménager des transats tout en laissant des surfaces de circulation suffisantes.
Jeux d'eau extérieurs	<p>Zone située à l'ouest du bassin nordique, face au bassin d'activités comprenant une zone pour les 2-6 ans et une pour les 8-12 ans. L'ensemble est entouré de plages généreuses. Lien direct avec solarium végétal par pédiluve. Extension possible de cette zone à l'ouest – conflit d'usage avec l'espace remise en forme où le calme est recherché.</p>	<p>Zone située sur la seconde terrasse des espaces extérieurs, sous les plages de détente et en surplomb du solarium végétal comprenant deux sous espaces non détaillés. L'ensemble est entouré de plages généreuses. Lien direct avec solarium végétal par pédiluve. Le premier sous espace est situé sur le passage permettant la liaison entre solarium minéral et solarium végétal.</p>	<p>Zone située à l'écart des flux, à l'est du hall bassin d'activités, accessible depuis ce dernier et par les plages de détente du bassin nordique. L'espace accueille de nombreux jeux pour enfants mais les espaces d'attente pour les parents sont réduits. Lien avec solarium végétal par pédiluve sans passer par le bassin nordique. L'extension de la zone pour l'aménagement d'une pataugeoire n'est pas précisée.</p>	<p>Zone située à l'écart des flux, ceinturée par un muret, entre le bassin nordique et la terrasse du kiosque. Elle est accessible depuis les plages du bassin nordique. L'espace accueille de nombreux jeux pour enfants entourés d'un muret permettant l'accueil des parents. Lien direct avec solarium végétal par pédiluve. L'extension de la zone pour l'aménagement d'une pataugeoire n'est pas précisée.</p>	<p>Zone située à l'est du bassin nordique, séparé de ce dernier par une lisse ou une main courante (non précisé) et au sud du bassin d'activités. Point de passage obligatoire pour accéder au solarium végétal. Les jeux d'eau ne sont pas détaillés, l'espace est entouré par des plages de détente généreuse où peuvent attendre les parents, le tout étant ceinturé par une haie. Lien direct avec solarium végétal par pédiluve. L'extension de la zone pour l'aménagement d'une pataugeoire n'est pas précisée.</p>
Espace spectateurs	<p>Les spectateurs accèdent aux tribunes depuis le hall d'accueil par un escalier puis par le hall de l'administration qui dessert le déambuloire. Une buvette et des sanitaires sont aménagés dans cet espace. La tribune est composée de 5 rangs complétés par quelques places sur le déambuloire sommital et regroupe 328 places dont 8 PMR. Entraxe 0,45m, profondeur de rang 0,8m Le coefficient de relèvement visuel des places du secteur pieds chaussés est compris entre 12 et 16 et l'ensemble des places a une visibilité fortement obstruée par les spectateurs situés sur les plages gradinées.</p>	<p>Les spectateurs accèdent aux tribunes depuis le hall d'accueil par un escalier puis par une longue circulation au R+1 longeant les parois des volumes formés par les plages de détente puis par le hall bassin de nage, qui dessert un déambuloire à l'arrière des tribunes. Une buvette est aménagée au bout du déambuloire mais sa localisation et sa configuration ne sont pas fonctionnelles. La tribune est composée de 5 rangs. Les sièges ne sont pas représentés ni les places PMR. Profondeur de rang 0,75m Le coefficient de relèvement visuel des places du secteur pieds chaussés est compris entre 5 et 7 et toutes les places ont une visibilité fortement obstruée par les spectateurs situés sur la grande plage gradinée.</p>	<p>Les spectateurs accèdent aux tribunes depuis le hall d'accueil par un escalier puis par une circulation en mezzanine au dessus du bassin d'activités qui dessert le déambuloire. Une buvette et des sanitaires sont aménagés dans cet espace. La tribune est composée de 5 rangs regroupant 296 places dont 7 PMR. Entraxe 0,45 à 0,5m, profondeur de rang 0,75m Le coefficient de relèvement visuel des places du secteur pieds chaussés est compris entre 5 et 6 et toutes les places ont une visibilité fortement obstruée par les spectateurs situés sur la grande plage gradinée.</p>	<p>Les spectateurs accèdent aux tribunes directement depuis le hall d'accueil, prolongé au sud par le déambuloire. Absence de buvette. La tribune est composée de 5 rangs complétés par quelques places sur le déambuloire sommital et regroupe 368 places dont 12 PMR. Entraxe 0,5m, profondeur de rang 0,8m Le coefficient de relèvement visuel des places du secteur pieds chaussés est compris entre 6 et 9 et la moitié des places a une visibilité fortement obstruée par les spectateurs situés sur les plages gradinées, bien que le premier rang ne soit pas équipé de siège.</p>	<p>Les spectateurs accèdent aux tribunes directement depuis le hall d'accueil par un escalier qui dessert le déambuloire. Absence de buvette. La tribune est composée de 6 rangs complétés par 5 places PMR sur le déambuloire. Les sièges ne sont pas représentés. Profondeur de rang 0,7m. Le coefficient de relèvement visuel des places du secteur pieds chaussés est compris entre 9 et 13 et l'ensemble des places a une visibilité fortement obstruée par les spectateurs situés sur les plages gradinées.</p>
L'espace libre couvert	<p>Il est à la fois accessible par le hall principal et peut disposer d'une entrée indépendante ce qui laisse davantage d'autonomie à l'exploitation (en hiver uniquement car croisement de flux avec les annexes baigneurs d'été). Une liaison entre le hall bassins et</p>	<p>Il est accessible depuis le hall principal par un escalier permettant également l'accès à l'espace spectateurs. Une liaison entre le hall bassins et l'espace humide a été prévue. L'espace laissé libre par les concepteurs, permet</p>	<p>Il est accessible depuis le hall principal par un escalier permettant également l'accès à l'espace spectateurs et peut disposer d'une entrée indépendante ce qui laisse davantage d'autonomie à l'exploitation. Absence de liaison entre le hall bassins et l'espace</p>	<p>Il est à la fois accessible par le hall principal et peut disposer d'une entrée indépendante ce qui laisse davantage d'autonomie à l'exploitation. Une liaison entre le hall bassins et l'espace humide a été prévue. L'espace laissé libre par les concepteurs, permet</p>	<p>Il est à la fois accessible par le hall principal et peut disposer d'une entrée indépendante ce qui laisse davantage d'autonomie à l'exploitation. Une liaison entre le hall bassins et l'espace humide a été prévue. L'espace laissé libre par les concepteurs, permet</p>

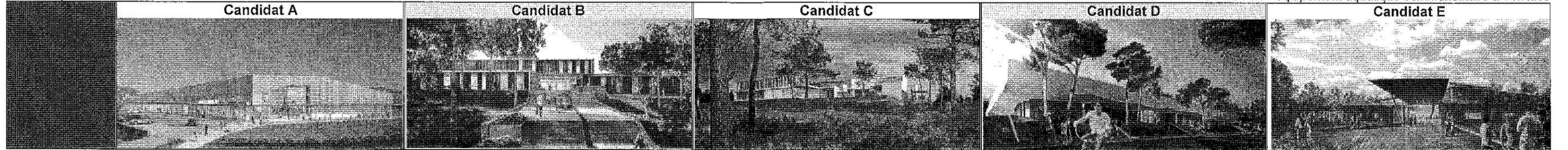


	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
	<p>l'espace humide a été prévue. L'espace laissé libre par les concepteurs, enchassé entre les fonctions de la piscine, a une forme complexe qui rend difficile l'aménagement intérieur. On constate de ce fait l'absence de séparation entre les zones humides et les zones sèches. La moitié de la surface disponible est largement ouverte au sud et dispose de beaucoup de transparence. Le solarium dédié est étroit, à proximité de l'espace enfants extérieur et sur le parcours des usagers des vestiaires d'été.</p>	<p>d'aménager un centre de remise en forme fonctionnel. Les surfaces proposées disposent de peu d'éclairage naturel (salle cardio, locaux prestataires et espace de repos uniquement), sans transparence avec le centre aquatique. Un solarium minéral sous forme de terrasse dédié est aménagé à l'extrémité est du bâtiment ce qui ne constitue pas une orientation idéale et laisse peu de possibilité d'aménagement à l'exploitant.</p>	<p>forme, la liaison se faisant au sein des annexes baigneurs de la piscine. L'espace laissé libre par les concepteurs, permet d'aménager un centre de remise en forme fonctionnel. Les surfaces proposées disposent d'éclairage naturel grâce aux patios et aux ouvertures au nord et au sud. Deux solariums minéraux sous forme de terrasses dédiées sont aménagés au nord du bâtiment ce qui ne constitue pas une orientation idéale et laisse peu de possibilité d'aménagement à l'exploitant.</p>	<p>d'aménager un centre de remise en forme fonctionnel bien que dans la proposition du concepteur les espaces secs sont accessibles par la circulation pieds nus. L'espace dispose d'éclairage naturel depuis la façade nord, depuis le hall bassins et depuis un patio. Un solarium dédié alternant plâtrage bois, revêtement minéral et revêtement végétal est en liaison directe par pédiluve avec le centre de remise en forme et avec le solarium végétal du centre aquatique.</p>	<p>d'aménager un centre de remise en forme fonctionnel. L'espace dispose d'éclairage naturel depuis les façades est et sud. Un solarium minéral dédié est aménagé au sud à proximité des jeux d'eau extérieur, séparé de ces derniers et du solarium végétal par une haie. La baie vitrée de l'espace humide et de l'espace de repos intérieur s'ouvre entièrement sur le solarium extérieur. Ce dernier mériterait d'être agrandi pour permettre à l'exploitant de développer une offre extérieure type chalet sauna par exemple. La proximité avec les jeux d'eau n'est pas idéale pour le calme des usagers.</p>
Les annexes sportives	<p>Secteur situé à l'est du bassin de nage est facilement accessible depuis la circulation pieds chaussés des vestiaires haut niveau. Espace de musculation</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace largement vitré sur le bassin et le solarium extérieur – bonne localisation pour servir de chambre d'appel mais <u>nécessitant la mise en place de liaisons avec le hall bassins</u> Dépôt associé en lien avec les deux sous espaces <p>Local sonorisation / chronométrage</p> <ul style="list-style-type: none"> Local de plain pied, en liaison directe avec les plages et aligné sur la ligne de départ 	<p>Secteur situé à l'extrémité nord ouest du bâtiment accessible depuis la circulation pieds nus des annexes baigneurs collectives. Espace de musculation</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace vitré sur le parking et l'arrière du hall bassin de nage – espace non traversant ce qui complique son utilisation en chambre d'appel Dépôt associé en lien avec les deux sous espaces <p>Local sonorisation / chronométrage</p> <ul style="list-style-type: none"> Local de plain pied, en liaison directe avec les plages et situé à l'arrière des plots de départ. Espace non aligné sur la ligne de départ 	<p>Secteur situé au nord du bâtiment accessible depuis la circulation pieds nus des annexes baigneurs collectives. Espace de musculation</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace vitré sur le parking et la cour de service – bonne localisation pour servir de chambre d'appel mais <u>nécessitant la mise en place de liaisons avec le hall bassins / sous espaces non représentés</u> Dépôt associé en lien avec la salle <p>Local sonorisation / chronométrage</p> <ul style="list-style-type: none"> Local de plain pied, en liaison directe avec les plages et situé à l'arrière des plots de départ. Espace non aligné sur la ligne de départ 	<p>Secteur situé à l'est du bâtiment dans le prolongement du bassin de nage accessible depuis la circulation pieds nus des annexes « haut niveau ». Espace de musculation</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace vitré sur le bassin de nage, à l'arrière des plots de départ – bonne localisation pour servir de chambre d'appel mais la liaison depuis les annexes baigneurs peut être améliorée Dépôt associé en lien avec l'un des sous espaces <p>Local sonorisation / chronométrage</p> <ul style="list-style-type: none"> Local situé au niveau du déambulateur, sans liaison directe avec les plages et aligné sur la ligne de départ 	<p>Secteur situé au nord ouest du bassin de nage est facilement accessible depuis les circulations pieds chaussés et pieds nus des vestiaires haut niveau. Espace de musculation</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace partiellement vitré sur les plages du bassin de nage et la cour de service et les parkings – bonne localisation pour servir de chambre d'appel pouvant être optimisée par la mise en place d'une liaison avec le hall bassins à la sortie du pédiluve Dépôt associé en lien avec l'un des sous espaces <p>Local sonorisation / chronométrage</p> <ul style="list-style-type: none"> Local de plain pied, en liaison directe avec les plages et situé à l'arrière des plots de départ. Espace non aligné sur la ligne de départ
Les annexes de services	<p>Locaux regroupés autour d'une circulation verticale mettant en relation le hall d'accueil principal, les locaux techniques, l'administration et les espaces du personnel L'administration</p> <p>Son accès est identique avec celui des spectateurs. Lors des manifestations, l'espace d'attente et la salle de réunion seront difficilement utilisables.</p> <ul style="list-style-type: none"> Bureaux administratifs : ils sont situés au R+1 et sont vitrés sur le hall d'accueil – les concepteurs ont prévu un bureau spécifique pour le responsable Bureau club : il est dissocié de l'espace administratif et est adjacent du hall d'accueil principal sur lequel il est en partie vitré. Par ailleurs il dispose d'un double accès (accueil / extérieur) ce qui le rend plus autonome. Salle de réunion : située au R+1, cet espace est largement vitré sur le hall bassins et peut constituer un espace de réception lors des compétitions. <p>Les locaux du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Vestiaires : accessibles directement depuis l'accueil ils sont composés d'un espace mixte comprenant 20 casiers (30 demandés) en lien avec deux zones de change séparées H/F et équipées chacune de : bancs, patères, lavabo, cabine de change et cabine regroupant WC et douche. Ces locaux sont traversant et desservent directement le hall bassins et le local MNS. Office : il est situé à proximité des bureaux au R+1 et est en lien avec une terrasse. Local MNS : de plain pied avec les plages, il est aménagé au niveau de la sortie des annexes baigneurs individuelles entre les bassins de nage et d'activités ce qui lui permet d'avoir une 	<p>Locaux regroupés à l'entrée de l'équipement en relation avec le hall d'accueil principal par l'intermédiaire des tourniquets des annexes baigneurs individuelles. L'ascenseur du hall d'accueil permet d'accéder aux locaux techniques tandis que la conception ne permet pas d'accès direct vers le hall bassins, le personnel devant emprunter le cheminement des baigneurs. L'administration</p> <p>Son accès est identique avec celui des baigneurs individuels.</p> <ul style="list-style-type: none"> Bureaux administratifs : ils sont situés au RDC et sont vitrés sur le parvis Bureau club : il est aménagé à côté des bureaux administratifs et dispose d'un accès direct depuis l'extérieur ce qui le rend plus autonome. Salle de réunion : située au RDC, à côté du bureau club et dispose d'un accès direct depuis l'extérieur ce qui le rend plus autonome. <p>Les locaux du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Vestiaires : accessibles par l'intermédiaire des tourniquets baigneurs individuels depuis l'accueil ils sont composés d'un espace mixte comprenant 31 casiers en lien avec deux zones de change séparées H/F et équipées chacune de : bancs, patères, lavabo, WC et douche individuelle. Les MNS doivent effectuer le parcours des baigneurs pour accéder aux bassins. Office : il est situé à proximité des bureaux au RDC et est en lien avec une terrasse murée. Local MNS : deux locaux sont aménagés dans l'équipement, un pour chaque bassin, de plain pied avec les plages. Ces locaux ne sont pas vitrés et ne disposent pas de visibilité sur les bassins. <p>Les locaux d'exploitation</p>	<p>Locaux regroupés à l'entrée de l'équipement en relation avec le hall d'accueil principal par un accès dédié. Possibilité d'accès secondaire au nord, indépendant de l'entrée principale. Un escalier dédié au niveau de la circulation pieds nus des annexes baigneurs collectives permet d'accéder aux locaux techniques, tandis que pour se rendre au hall bassins le personnel doit emprunter l'accès baigneurs individuels, passer le pédiluve et traverser un local entretien. L'administration</p> <p>Son accès se fait directement depuis le hall d'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none"> Bureaux administratifs : ils sont situés au RDC, à l'arrière de la banque d'accueil et en liaison avec cette dernière et sont vitrés sur le parvis Bureau club : il est aménagé à côté de l'accès aux annexes baigneurs collectives et dispose en sus de l'accès depuis l'accueil d'un accès direct depuis l'extérieur ce qui le rend plus autonome. Salle de réunion : située au RDC, à côté des bureaux administratifs. <p>Les locaux du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Vestiaires : localisés dans le secteur de l'administration, ils sont accessibles par l'intermédiaire de l'espace détente. Ils sont composés de deux sous espaces séparés H/F (absence d'espace mutualisé pour les casiers) équipés chacun de : 16 casiers individuels, bancs, patères, lavabo, et 2 WC dont un avec une douche. Les MNS doivent passer par l'accueil puis effectuer en partie le parcours des baigneurs pour accéder aux bassins. Office : il est situé à proximité des bureaux au RDC et est en lien avec une terrasse. Local MNS : de plain pied avec les plages, il est aménagé à l'angle des bassins de nage et d'activités ce qui lui permet d'avoir une vision 	<p>Locaux regroupés à l'est du hall d'accueil, en liaison directe avec ce dernier par un accès dédié. Possibilité d'accès secondaire au nord-est, indépendant de l'entrée principale. Depuis ces locaux, le personnel accède facilement à la cour de service à l'est et au hall bassins par l'escalier permettant l'évacuation des blessés. Ils peuvent également y parvenir par les annexes baigneurs ou des espaces leur sont dédiés sans traverser l'espace de déchaussage et la zone de change. L'administration</p> <p>Son accès se fait directement depuis le hall d'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none"> Bureaux administratifs : ils sont situés de plain pied avec l'accueil, à l'arrière de la banque d'accueil et en liaison avec cette dernière et sont vitrés sur un patio. Bureau club : il est aménagé dans le secteur administratif à l'opposé du hall d'accueil – ne facilite pas les relations avec les usagers Salle de réunion : située dans le secteur administratif, vitrée sur un patio. <p>Les locaux du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Vestiaires : les concepteurs proposent 4 vestiaires. Un bloc localisé dans le secteur de l'administration, composé d'un espace mixte comprenant 10 emplacements casiers et des bancs (4,6m) en lien avec deux cabines individuelles équipées chacune d'un lavabo, d'un WC et d'une douche individuelle – l'espace de change est mixte. Le second bloc vestiaire est localisé au sein des annexes baigneurs, accessible par l'escalier des groupes, puis par l'office qui dessert 2 douches individuelles et 2 WC en lien avec un espace de change mixte comprenant 10 emplacements casiers et des bancs. Les locaux du RDC sont en lien avec les bassins par l'intermédiaire de l'escalier desservant l'infirmerie tandis que les vestiaires du rez de plage 	<p>Locaux regroupés au nord du hall d'accueil, en liaison directe avec ce dernier par un accès dédié. Possibilité d'accès secondaire au nord, indépendant de l'entrée principale. Depuis ces locaux, le personnel accède aux locaux techniques et au hall bassins par la circulation des annexes baigneurs collectives (au travers du pédiluve), qui découche sur un accès direct au hall bassins, un escalier en colimaçon la cour de service et les locaux fonctionnant avec le hall bassins (infirmerie, local MNS) L'administration</p> <p>Son accès se fait directement depuis le hall d'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none"> Bureaux administratifs : ils sont situés de plain pied avec l'accueil, à l'arrière de la banque d'accueil et sont vitrés sur le parvis. Bureau club : il est aménagé à l'arrière de la banque d'accueil et est vitré sur l'accueil. Salle de réunion : située dans le secteur administratif, vitrée sur le parvis et la zone de stationnement. <p>Les locaux du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Vestiaires : localisés dans le secteur de l'administration, ils sont accessibles par l'intermédiaire de l'espace détente. Ils sont composés d'un espace mixte comprenant 22 casiers (30 demandés) en lien avec deux zones de change séparées H/F et équipées chacune de : 5 emplacements casier, 2 lavabos, cabine de change et WC / absence de douche et de banc. Les MNS doivent passer par l'accueil puis longer toute la façade nord pour accéder aux bassins ou passer par la circulation pieds nus des groupes puis l'espace de change et les douches individuelles Office : il est situé à proximité des bureaux au RDC.

	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
					
	<p>vision d'ensemble sur le hall bassins – deux cabines chauffées sont positionnées dans le volume du kiosque, en lien avec le bassin nordique.</p> <p>Les locaux d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> Infirmierie : elle est située au nord est du hall bassin, de plain pied, et dispose d'un accès direct avec ce dernier et d'une liaison rapide avec une place de stationnement pour les secours Dépôts : 3 dépôts sont positionnés de plain pied et en liaison directe avec les plages accessibles par des grilles de 2,4m. L'un est associé au bassin d'activités et les deux autres au bassin de nage. Un petit local rangement est associé au bassin nordique. Locaux d'entretien : 3 locaux sont répartis dans l'équipement – un au niveau de l'administration, un au niveau des plages et le troisième en centralité des annexes baigneurs ; <u>un local supplémentaire est à prévoir dans la partie ouest du bâtiment (accueil, vestiaire d'été)</u> 	<ul style="list-style-type: none"> Infirmierie : elle est située à l'est de l'équipement, de plain pied avec les plages du bassin d'activité et dispose d'un accès direct avec ce dernier. Absence de liaison directe avec l'extérieur et local éloigné du bassin de nage. Dépôts : 2 dépôts sont positionnés de plain pied et en liaison directe avec les plages accessibles par des grilles de 1,4m. L'un est associé au bassin d'activités et les deux autres au bassin de nage. Locaux d'entretien : 3 locaux sont répartis dans l'équipement – un au niveau de l'administration, un en liaison avec les plages du bassin de nage et les annexes baigneurs collectives et le troisième au sein des annexes baigneurs individuelles; <u>un local supplémentaire est à prévoir dans la partie est du bâtiment (bassin d'activités, vestiaire d'été)</u> 	<p>d'ensemble sur le hall bassins – une cabine chauffée sont positionnées dans le volume d'un espace de stockage, en lien avec le bassin nordique et le bassin d'activités.</p> <p>Les locaux d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> Infirmierie : elle est située à l'angle des deux halls bassins, de plain pied, et dispose d'un accès direct avec ce dernier et d'une liaison rapide avec une place de stationnement pour les secours Dépôts : 2 dépôts sont positionnés de plain pied et en liaison directe avec les plages accessibles d'une part par des portes d'1,6m et d'autre part par une grille de 4m. L'un est associé au bassin d'activités et l'autre au bassin de nage. Le dépôt du bassin d'activités est également accessible depuis les plages du bassin nordique. Locaux d'entretien : 3 locaux sont répartis dans l'équipement – un au milieu des annexes baigneurs, un second au niveau du bassin de nage et un troisième au niveau du bassin d'activités; <u>des locaux supplémentaires sont à prévoir au niveau de l'accueil / administration et au niveau des vestiaires d'été</u> 	<p>sont en lien avec les bassins au travers des douches ou par la circulation pieds nus des annexes de haut niveau.</p> <ul style="list-style-type: none"> Office : les concepteurs ont prévus 2 offices en lien avec les vestiaires décrits ci-dessus. L'office du rez de plage est <u>un local aveugle</u>. Local MNS : de plain pied avec les plages, il est aménagé à l'arrière des plots de départ du bassin de nage ce qui lui permet d'avoir une vision d'ensemble sur ce dernier. Des postes MNS sont prévus en complément autour du bassin d'activités. <p>Les locaux d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> Infirmierie : elle est située dans la circulation pieds nus du pôle haut niveau, de plain pied avec les plages, et dispose d'une liaison rapide avec le parvis par escalier. Dépôts : 2 dépôts sont positionnés de plain pied et en liaison directe avec les plages accessibles par des portes d'1,4m. L'un est associé au bassin d'activités et l'autre au bassin de nage. Locaux d'entretien : 2 locaux sont répartis dans l'équipement – un à l'entrée du centre de remise en forme, un second au niveau de l'espace de déchaussage des groupes; <u>des locaux supplémentaires sont à prévoir au niveau des annexes baigneurs individuelles et du hall bassins</u> 	<ul style="list-style-type: none"> Local MNS : de plain pied avec les plages, il est aménagé à l'arrière des plots du bassin de nage ce qui lui permet d'avoir une vision d'ensemble sur ce dernier ; en complément un poste de surveillance est aménagé entre les deux bassins. <p>Les locaux d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> Infirmierie : les concepteurs ont prévus 2 infirmeries, situées à l'arrière des plots de départ du bassin de nage, en liaison directe avec la cour de service. Dépôts : 2 dépôts sont positionnés de plain pied et en liaison directe avec les plages accessibles par des portes d'1,4m. L'un est associé au bassin d'activités et l'autre au bassin de nage. Locaux d'entretien : 3 locaux sont répartis dans l'équipement – un en lien avec les plages du bassin de nage, un second en lien avec l'accueil et le dernier dans les vestiaires d'été; <u>des locaux supplémentaires sont à prévoir au niveau des annexes baigneurs intérieures</u>
Les locaux techniques	<p>Ils sont regroupés à l'est et tous accessibles depuis la cour de service, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une circulation verticale dédiée.</p> <p>Le sous sol regroupe les locaux de traitement de l'eau, la chaufferie, la cabine de technicien, le local container et les locaux de produits dangereux.</p> <p>L'atelier et le local TGBT (accès direct depuis l'extérieur) sont positionnés au RDC.</p> <p>Les CTA sont situées au R+1.</p> <p><u>L'atelier est dissocié des locaux techniques mais dispose d'un éclairage naturel.</u></p> <p>Le local container est directement accessible depuis l'extérieur mais la liaison avec le centre aquatique n'est pas aisée.</p> <p>Galerie technique du bassin nordique sur un unique côté</p>	<p>Ils sont regroupés à l'est (sous les annexes baigneurs individuelles et l'administration) et accessibles depuis la cour de service (à l'exception des CTA du bassin sportif et de la mezzanine).</p> <p>Le sous sol regroupe les locaux de traitement de l'eau, la chaufferie, les locaux électriques, l'atelier et les locaux de produits dangereux.</p> <p>La CTA du bassin sportif est positionnée au RDC sous les gradins.</p> <p>La CTA de la mezzanine est située au R+1 au dessus des annexes baigneurs collectives.</p> <p>Absence de cabine technique et de local container.</p>	<p>Ils sont regroupés au nord de l'équipement, au sous sol, sous les annexes baigneurs et les annexes sportives, et tous accessibles depuis la cour de service.</p> <p>Un escalier permet d'accéder au hall bassin de nage depuis la cour de service.</p> <p>Le local container est directement accessible depuis l'extérieur mais la liaison avec le centre aquatique n'est pas aisée.</p>	<p>Ils sont répartis dans l'équipement ; les locaux électriques et la CTA du centre de remise en forme sont positionnés au RDC dans l'angle nord ouest ; les autres CTA et les chaufferies sont installées au rez de plage, les premières dans l'angle nord ouest, les secondes dans l'angle nord est ; les locaux de traitement de l'eau et l'atelier sont localisés au sous sol.</p> <p>Le local container, le local produit (2 locaux demandés) et la cabine technique sont situés face à la cour de service dans la circulation d'accès aux vestiaires d'été (livraison de produits dangereux).</p> <p>Absence de galerie technique autour du bassin nordique.</p>	<p>Ils sont regroupés au nord ouest de l'équipement, au sous sol, sous les annexes baigneurs et les annexes sportives, et tous accessibles depuis la cour de service.</p> <p>Un escalier permet d'accéder au hall bassin de nage depuis les locaux techniques.</p> <p>Absence de cabine technique et de local container.</p> <p>Galerie technique du bassin nordique sur une partie d'un côté uniquement.</p>
Le solarium végétal	<p>Solarium</p> <p>Il occupe toute la partie sud de la parcelle. Il est constitué de trois terrasses aménagées dans la pente suivant les courbes de niveaux.</p> <p>La première terrasse en liaison et de plain pied avec le solarium minéral par 2 pédiluves, et permettant d'assurer la liaison avec les vestiaires d'été, accueille le kiosque / buvette sur sa partie est.</p> <p>La seconde, en contrebas, regroupe une vaste clairière permettant l'installation de transats, un espace enfant et une aire de pique-nique.</p> <p>Enfin, la troisième terrasse, au plus bas du site rassemble le terrain de beach volley et les tables de ping pong.</p> <p>Kiosque / buvette</p> <p>Cet espace situé à l'est du site adjacent aux plages du bassin nordique est accessible depuis le solarium végétal. Il est constitué d'un espace couvert et d'une terrasse.</p> <p>Localisé en limite de périmètre, les concepteurs proposent une extension à l'extérieur du site pour les usagers du parc – extension hors emprise projet</p>	<p>Solarium</p> <p>Il occupe la partie sud est de la parcelle. Il est constitué de quatre terrasses successives aménagées dans la pente.</p> <p>La première terrasse en liaison et de plain pied avec le bassin d'activités et les vestiaires d'été constitue le solarium minéral et les plages de détente et accueille le kiosque / buvette sur sa partie est.</p> <p>La seconde, en contrebas, accessible depuis la première regroupe les jeux d'eau et l'éventuelle pataugeoire.</p> <p>La troisième terrasse, est un solarium végétal.</p> <p>Enfin la quatrième et dernière terrasse accueille un terrain de beach volley.</p> <p>Kiosque / buvette</p> <p>Cet espace situé à l'est du site adjacent au bassin nordique est accessible depuis le solarium végétal. Il est constitué d'un espace couvert et d'une terrasse.</p> <p>Absence de liaison pour le ravitaillement.</p>	<p>Solarium</p> <p>Il occupe la partie sud est de la parcelle. Il s'agit d'un espace carré boisé accessible depuis les plages de détente du bassin nordique par l'intermédiaire d'un pédiluve. Il est clôturé par un muret de 1m (hauteur insuffisante pour empêcher le passage).</p> <p>Un terrain de beach volley y est aménagé dans l'angle sud est.</p> <p>Kiosque / buvette</p> <p>Cet espace situé au nord est du site, adjacent aux jeux d'eau extérieurs est éloigné des plages minérales. Sa description n'est pas précisée, il s'agit d'un équipement démontable.</p> <p>Une liaison véhicule permet son ravitaillement.</p>	<p>Solarium</p> <p>Il occupe l'extrémité sud, sud ouest de la parcelle. Il s'agit d'un espace de plain-pied avec les plages minérales extérieures, constitués de pelouses et d'un plateau en bois en son centre.</p> <p>La séparation entre solariums minéral et végétal se fait par l'intermédiaire de muret facilement enjambable, permettant d'éviter le passage par pédiluve.</p> <p>Absence d'aménagement complémentaire.</p> <p>Kiosque / buvette</p> <p>Cet espace situé au sud est du site adjacent aux vestiaires d'été est accessible depuis le solarium minéral. Il est constitué d'un espace couvert accueillant espace de préparation, local poubelles et réserve et d'une terrasse.</p> <p>Une liaison véhicule permet son ravitaillement.</p>	<p>Solarium</p> <p>Il occupe la partie sud de la parcelle. Il s'agit d'un espace en pente vers le sud, bordé à l'est par les vestiaires d'été et le kiosque, accessible depuis les plages extérieures par l'intermédiaire d'un pédiluve. Il est délimité par une clôture bambou / métal de 2m.</p> <p>Absence d'aménagement complémentaire.</p> <p>Kiosque / buvette</p> <p>Cet espace situé à l'est du solarium végétal, adjacent aux vestiaires d'été est accessible depuis le solarium végétal.</p> <p>Il est constitué d'un espace couvert dont <u>l'aménagement intérieur n'est pas détaillé.</u></p> <p>Absence de liaison pour le ravitaillement.</p>

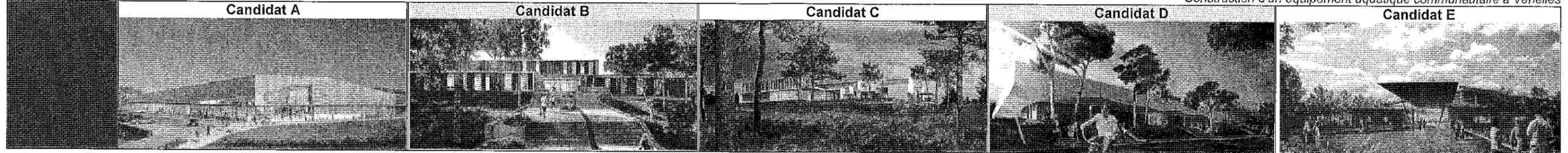


	Programme				Projet A - surfaces mesurées					Projet B - surfaces mesurées					Projet C - surfaces mesurées					Projet D - surfaces mesurées					Projet E - surfaces mesurées										
	SU (m2) unitaire	Nb	SU (m2) globale	Surf. Ext.	SU (m2) unitaire	Nb	SU (m2) globale	SDO (m2) globale*	Surf. Ext.	SU (m2) unitaire	Nb	SU (m2) globale	SDO (m2) globale*	Surf. Ext.	SU (m2) unitaire	Nb	SU (m2) globale	SDO (m2) globale*	Surf. Ext.	SU (m2) unitaire	Nb	SU (m2) globale	SDO (m2) globale*	Surf. Ext.	SU (m2) unitaire	Nb	SU (m2) globale	SDO (m2) globale*	Surf. Ext.						
ESPACE AQUATIQUE																																			
Surfaces bassins intérieurs																																			
Bassin sportif	660	1	660		660	1	660			660	1	660			660	1	660			660	1	660			660	1	660			660	1	660			
Bassin d'activités	200	1	200		224	1	224			189	1	189			200	1	200			218	1	218			232	1	232			200	1	200			
Sas aquatique	35	1	35		49	1	49			26	1	26			36	1	36			25	1	25			19	1	19			35	1	35			
Sous total			895				933	933				875	875				896	896				903	903				911	911							
Rapport projet / programme																																			
Surfaces plages et gradins intérieurs																																			
Plage bassin sportif	365	1	365		334	1	334			375	1	375			369	1	369			434	1	434			444	1	444			365	1	365			
Plages gradinées	90	1	90		80	1	80			104	1	104			92	1	92			94	1	94			87	1	87			90	1	90			
Plages détente	100	1	100		83	1	83			97	1	97			83	1	83			30	1	30			49	1	49			100	1	100			
Gradins bassin sportif (5 rangs soit 300 pl. environ)	165	1	165		137	1	137			139	1	139			151	1	151			181	1	181			151	1	151			165	1	165			
Déambulateur	90	1	90		53	1	53			216	1	216			122	1	122			87	1	87			201	1	201			90	1	90			
Plage bassin loisirs	300	1	300		318	1	318			363	1	363			259	1	259			291	1	291			256	1	256			300	1	300			
Sous total			1 110				1 005	1 090				1 294	1 435				1 076	1 105				1 117	1 117				1 188	1 188							
Rapport projet / programme																																			
Surfaces bassins extérieurs																																			
Bassin de nage (50*7,5m)				375					374					375																					
Jeux d'eau				100					111					188																					
sous total				475					485					563																					
Rapport projet / programme																																			
Surfaces plages et gradins extérieurs																																			
Plage bassin de nage				750					584					793																					
Plages jeux d'eau				200					255					490																					
sous total				950					839					1 283																					
Rapport projet / programme																																			
Annexes baigneurs individuelles																																			
Espace Déchaussage / beauté + pédiluves	80	1	80		74	1	74			98	1	98			82	1	82			113	1	113			81	1	81			80	1	80			
Stockage fauteuils roulants	10	1	10		5	1	5			14	1	14			22	1	22			8	1	8			10	1	10			10	1	10			
Zone de change	100	2	200		198	1	198			257	1	257			198	1	198			204	2	408			199	1	199			200	2	400			
Sanitaires et douches individuels	60	1	60		77	1	77			67	1	67			61	1	61			70	1	70			66	1	66			60	1	60			
Sous total			350				354	387				436	462				363	391				395	496				356	394							
Rapport projet / programme																																			
Annexes baigneurs collectives																																			
Espace déchaussage / beauté	30	1	30		95	1	95			31	1	31			41	1	41			50	1	50			32	1	32			30	1	30			
Stockage fauteuils roulants	10	1	10		6	1	6			10	1	10			0	0	0			10	1	10			10	1	10			10	1	10			
Vestiaires collectifs "type 1"	30	4	120		29	4	116			4	4	16			120	4	480			124	4	496			129	4	516			120	4	480			
Vestiaires collectifs "pôle haut niveau"	20	2	40		20	2	40			40	2	80			40	2	80			44	2	88			44	2	88			40	2	80			
Sanitaires et douches collectifs	40	1	40		54	1	54			45	1	45			55	1	55			56	1	56			51	1	51			40	1	40			
Sous total			240				311	439				247	410				256	379				284	431				266	444							
Rapport projet / programme																																			
Annexes baigneurs d'été																																			
Zone de change et casiers (vestiaires d'été)	120	1	120		113	1	113			116	1	116			125	1	125			88	1	88			121	1	121			120	1	120			
Sanitaires et douches d'été	40	1	40		63	1	63			58	1	58			45	1	45			67	1	67			56	1	56			40	1	40			
sous total			160				175	226				174	346				170	293				155	442				177	348							
Rapport projet / programme																																			
TOTAL ESPACE AQUATIQUE																																			
			2 755	1 426			2 777	3 074	1 324			3 026	3 528	1 848			2 761	3 064	1 437			2 854	3 446	1 741			2 898	3 286	1 408						
Rapport projet / programme																																			
ANNEXES PUBLICS																																			
SAS d'accès	15	1	15		15	1	15			21	1	21			14	1	14			7	1	7			21	1	21			15	1	15			
Borne d'accueil	15	1	15		14	1	14			22	1	22			19	1	19			14	1	14			16	1	16			15	1	15			
Zone d'attente / hall de distribution	110	1	110		213	1	213			159	1	159			125	1	125			104	1	104			182	1	182			110	1	110			
Buvette					16	1	16			8	1	8			0	0	0			0	0	0			0	0	0								
Sanitaire publics	10	2	20		20	1	20			2	2	4			4	4	16			26	2	52			2	2	4			10	2	20			
Services au public (local poussettes, consignes...)	20	1	20		19	1	19			24	1	24			17	1	17			14	1	14			17	1	17			20	1	20			
TOTAL			180				297	301				261	287				220	246				166	174				259	259							
Rapport projet / programme																																			
ANNEXES SPORTIVES																																			
Espace musculation et travail à sec	50	2	100			2	117				2	104			101	1	101			99	1	99				2	106								
Dépôt espace musculation et travail à sec	15	1	15		14	1	14			18	1	16			15	1	15			15	1	15			16	1	16			15	1	15			
Local sonorisation / chronométrage	20	1	20		23	1	23			20	1	20			20	1	20			17	1	17			20	1	20			20	1	20			
TOTAL ANNEXES SPORTIVES			135				153	173				140	145				136	136				131	131				142	180							
Rapport projet / programme																																			

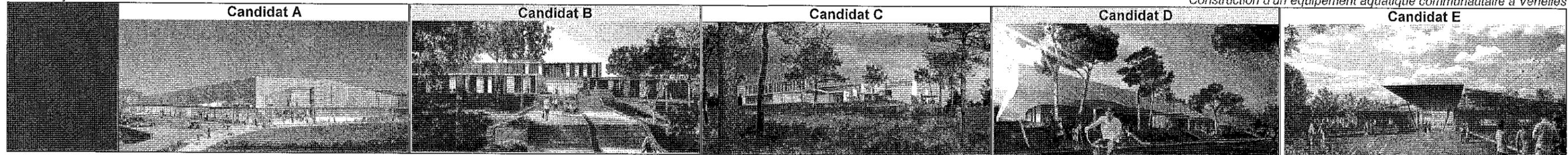


	Programme				Projet A - surfaces mesurées					Projet B - surfaces mesurées					Projet C - surfaces mesurées					Projet D - surfaces mesurées					Projet E - surfaces mesurées																																																						
	SU (m2) unitaire	Nb	SU (m2) globale	Surf. Ext.	SU (m2) unitaire	Nb	SU (m2) globale	SDO (m2) globale*	Surf. Ext.	SU (m2) unitaire	Nb	SU (m2) globale	SDO (m2) globale*	Surf. Ext.	SU (m2) unitaire	Nb	SU (m2) globale	SDO (m2) globale*	Surf. Ext.	SU (m2) unitaire	Nb	SU (m2) globale	SDO (m2) globale*	Surf. Ext.	SU (m2) unitaire	Nb	SU (m2) globale	SDO (m2) globale*	Surf. Ext.																																																		
ANNEXES DE SERVICE																																																																															
Administration																																																																															
Bureaux administratifs	40	1	40		20	2	40			40	1	40			44	1	44			39	1	39			40	1	40																																																				
Bureaux clubs	20	1	20			1	20			20	1	20			20	1	20			18	1	18			18	1	18																																																				
Sanitaires																																																																															
Salle de réunions/secrétariat de compétitions	40	1	40			1	14				0					0					0					0																																																					
Sous total			100		36	1	36			40	1	40			41	1	41			38	1	38			36	1	36																																																				
Rapport projet / programme					110					127					105					118					95					114					94					106																																							
					10%					0%					5%					-5%					-6%																																																						
Surveillance et exploitation																																																																															
Local MNS	10	1	10		13	1	13			2	2	21			10	1	10			9	1	9			9	1	9																																																				
Infirmierie / anti dopage	25	1	25		34	1	34			25	1	25			25	1	25			25	1	25			24	2	48																																																				
Dépôts pédagogiques	40-60	2	100			3	104				2	103				2	96				2	101					2	96																																																			
Vestiaire personnel	45	1	45		36	1	36			44	1	44			23	2	46				3	77				2	46																																																				
Office (salle de repos/repas)	30	1	30		31	1	31			30	1	30			30	1	30				2	39			26	1	26																																																				
Locaux entretien	-	x	45			4	20				3	42				3	37				2	10				4	44																																																				
Sous total			255				238		245			265		265			244		244			261		276			269		315																																																		
Rapport projet / programme					-7%					4%					-4%					2%					5%																																																						
TOTAL ANNEXES DE SERVICE			355				372		372			372		372			362		362			390		390			363		421																																																		
Rapport projet / programme					-2%					3%					-2%					0%					2%																																																						
ESPACE LIBRE COUVERT																																																																															
TOTAL			600				657		606			612		636			669		637			683		683			626		626																																																		
Rapport projet / programme					11%					2%					-9%					0%					5%																																																						
ANNEXES TECHNIQUES																																																																															
Atelier	20	1	20		19	1	19			20	1	20			20	1	20			20	1	20			21	1	21																																																				
Cabine technique	10	1	10		10	1	10				13	1	13			13				12	1	12				0																																																					
Locaux techniques piscine	-	x	700				1 266					1 242				769						1 026					821																																																				
Dépôts produits dangereux	15	2	30			4	33				2	27				32					12	1	12			15	2	30																																																			
Local containers	20	1	20		22	1	22					25				25					10	1	10				0																																																				
TOTAL			780				1 360		1 610			1 289		1 347		859		869				1 030		1 179				872		879																																																	
Rapport projet / programme					73%					65%					10%					38%					12%																																																						
TOTAL BATIMENT			4 705		1 425		5 482		6 138		1 324		5 593		6 342		1 846		4 781		5 213		1 437		5 084		6 003		1 741		5 060		5 550		1 408																																												
Rapport projet / programme					17%					19%					2%					8%					8%																																																						
Rapport projet / programme hors LT					5%					10%					0%					2%					7%																																																						
Ratio SDO/SU					12%					13%					9%					18%					10%																																																						
Ratio SDO/SU hors LT					10%					16%					11%					20%					12%																																																						
<i>Surfaces annoncées par les concepteurs</i>																																																																															
<i>Différence avec les surfaces mesurées</i>																																																																															
					4 742					5 810					4 102					4 760					4 880					5 096					1 455					4 967					5 507					1 657					4 735					5 275					1 425														
					-14%					-5%					8%					-27%					-25%					-34%					2%					-2%					-1%					-2%					-8%					-5%					-6%					-5%					1%				
ESPACE LIBRE NON COUVERT																																																																															
Parvis			200				777					610					856					768						727																																																			
Cour et voie de service			400				622					302					1 188					967						885																																																			
Solarium végétal			3 500				3 389					1 378					2 313					3 902						3 842																																																			
Espace kiosque / buvette			100				109					104					46					325						203																																																			
Parking (100pl.VL, 10 pl.autobus)			3 500				5 766					3 679					4 950					4 663						4 476																																																			
Rapport projet / programme					38%					-21%					21%					38%					32%																																																						
<i>Surfaces annoncées par les concepteurs</i>																																																																															
<i>Différence avec les surfaces mesurées</i>																																																																															
					-28%					36%					-11%					-10%					-22%																																																						
SURFACES SUPPLÉMENTAIRES																																																																															
Galeries techniques							990					1 134					1 200					836						1 006																																																			
Bacs tampons & réserves d'eau							139					298					126					85						75																																																			
Terrasses / patios							510					87					451					401						145																																																			
Parking 2 roues							62					32					25					39																																																									
Chenil							14					31					26					13																																																									
Abords							5 341					9 579					7 259					5 017						5 463																																																			
TOTAL AMENAGEMENTS EXTERIEURS			0				1 129		5 927			1 432		9 729			1 326		7 761			921		5 470				1 081		5 608																																																	
TOTAL BATIMENT + ESPACES EXTERIEURS			4 705		9 125		5 482		7 267		17 914		5 593		7 774		17 648		4 781		6 539		18 531		5 084		6 924		17 836		5 060		6 631		17 149																																												

* Intégration des surfaces de circulation

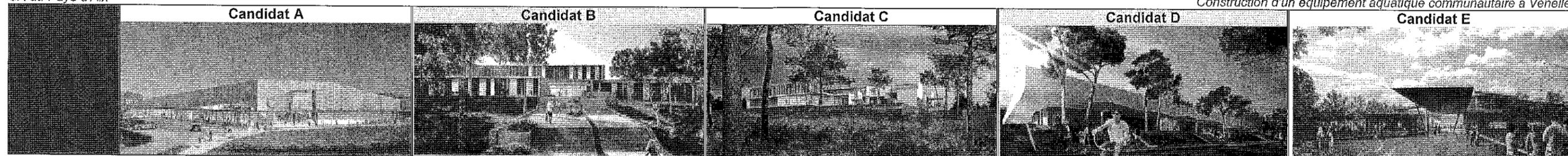


	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
Respect des surfaces	<p>Le projet proposé présente un dépassement de surfaces utiles de 17% par rapport au programme, en grande partie du à la réalisation de locaux techniques généreux.</p> <p>Hors locaux techniques, le dépassement est de 5% ce qui est acceptable et se justifie par un surdimensionnement des espaces d'accueil, de l'espace forme et de l'espace déchaussage des groupes. En revanche, les surfaces allouées aux plages, extérieures et intérieures, sont réduites.</p> <p>Le ratio SDO (surfaces dans œuvre) / SU (surfaces utiles) est de 10% (hors locaux techniques), ce qui correspond à un projet dans lequel les surfaces de circulation sont optimisées.</p> <p>Les surfaces extérieures dépassent de 38% celles prévues au programme du fait d'un dimensionnement généreux du parvis et de la cour de service et surtout d'une importante augmentation des surfaces de stationnement qui permettrait d'accueillir davantage de véhicules.</p> <p>Le cadre de surfaces rempli par le candidat présente un écart de surfaces dans œuvre globales de -5% et de surfaces extérieures (bassin nordique et jeux pour enfants) +8% par rapport à celles mesurées. Les surfaces extérieures annoncées ne correspondent pas à la réalité du projet dessiné.</p>	<p>Le projet proposé présente un dépassement de surfaces utiles de 19% par rapport au programme, en grande partie du à la réalisation de locaux techniques généreux.</p> <p>Hors locaux techniques, le dépassement est de 10% ce qui reste important et se justifie par un surdimensionnement général des espaces et plus particulièrement du déambulateur, des vestiaires individuels et des espaces d'accueil.</p> <p>Les plages minéralisées extérieures sont également conséquentes.</p> <p>Le ratio SDO (surfaces dans œuvre) / SU (surfaces utiles) est de 18% (hors locaux techniques), ce qui correspond à un projet dans lequel les surfaces de circulation sont importantes.</p> <p>Les surfaces extérieures sont inférieures de 21% à celles prévues au programme du fait de la réalisation d'un solarium végétal très réduit et d'abords importants.</p> <p>Le cadre de surfaces rempli par le candidat présente un écart de surfaces dans œuvre globales de -25% et de surfaces extérieures (bassin nordique et jeux pour enfants) -34% par rapport à celles mesurées. Les surfaces annoncées ne correspondent pas à la réalité du projet dessiné.</p>	<p>Le projet proposé présente un dépassement de surfaces utiles de 2% par rapport au programme, du à la réalisation de locaux techniques légèrement surdimensionnés.</p> <p>Hors locaux techniques, les surfaces proposées sont conformes à celles du programme. On constate de petits dépassements au niveau des annexes baigneurs et de l'accueil compensés par des surfaces de plage et du centre de mise en forme réduites.</p> <p>Le ratio SDO (surfaces dans œuvre) / SU (surfaces utiles) est de 11% (hors locaux techniques), ce qui correspond à un projet dans lequel les surfaces de circulation sont optimisées.</p> <p>Les surfaces extérieures dépassent de 21% celles prévues au programme du fait d'un dimensionnement généreux du parvis, de la cour de service et de l'aire de stationnement. A l'inverse les surfaces du solarium végétal sont réduites de 2/3 par rapport à celles du programme tandis que les abords sont importants.</p> <p>Le cadre de surfaces rempli par le candidat présente un écart de surfaces dans œuvre globales de -2% et de surfaces extérieures (bassin nordique et jeux pour enfants) +1% par rapport à celles mesurées. Les surfaces annoncées sont relativement fiables.</p>	<p>Le projet proposé présente un dépassement de surfaces utiles de 8% par rapport au programme, en grande partie du à la réalisation de locaux techniques généreux.</p> <p>Hors locaux techniques, le dépassement est de 2% ce qui est bien et se justifie par un surdimensionnement des annexes baigneurs. En revanche, les plages minéralisées extérieures sont importantes (+22%).</p> <p>Le ratio SDO (surfaces dans œuvre) / SU (surfaces utiles) est de 20% (hors locaux techniques), ce qui correspond à un projet consommateur d'espace du fait de surfaces de circulation importantes.</p> <p>Les surfaces extérieures dépassent de 36% celles prévues au programme du fait d'un dimensionnement généreux du parvis, de la cour de service et des surfaces de stationnement.</p> <p>Le cadre de surfaces rempli par le candidat présente un écart de surfaces dans œuvre globales de -8% et de surfaces extérieures (bassin nordique et jeux pour enfants) -5% par rapport à celles mesurées. Les surfaces annoncées sont relativement fiables.</p>	<p>Le projet proposé présente un dépassement de surfaces utiles de 8% par rapport au programme, ce qui se justifie par un léger surdimensionnement de l'ensemble des fonctions et plus particulièrement du déambulateur et des espaces d'accueil.</p> <p>Hors locaux techniques, le dépassement est de 7% ce qui commence à être important. En revanche, les surfaces des plages minéralisées extérieures sont conformes.</p> <p>Le ratio SDO (surfaces dans œuvre) / SU (surfaces utiles) est de 12% (hors locaux techniques), ce qui correspond à un projet dans lequel les surfaces de circulation sont optimisées.</p> <p>Les surfaces extérieures dépassent de 32% celles prévues au programme du fait d'un dimensionnement généreux du parvis, de la cour de service et des surfaces de stationnement.</p> <p>Le cadre de surfaces rempli par le candidat présente un écart de surfaces dans œuvre globales de -5% et de surfaces extérieures (bassin nordique et jeux pour enfants) +1% par rapport à celles mesurées. Les surfaces extérieures annoncées ne correspondent pas à la réalité du projet dessiné.</p>



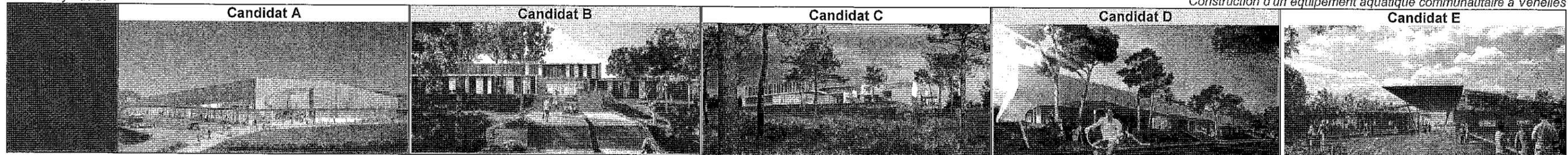
TRAITEMENT DES LIENS ENTRE LES ESPACES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS :

Les accès à l'équipement	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
Liaison entre les espaces intérieurs de pratique et les espaces extérieurs	<p>Bassin d'activités / solarium Un unique ouvrant de 1,8m permet l'accès au solarium extérieur au niveau des jeux d'eau extérieurs</p> <p>Bassin de nage / solarium Trois ouvrants de 1,8m permettent l'accès aux plages de circulation du bassin nordique depuis les plages du bassin de nage</p> <p>Hall bassins intérieurs / bassin nordique Le bassin nordique est accessible par un SAS aquatique situé au sud est du hall bassin accessible par escalier et plateforme de mise à l'eau et comprenant des banquettes et une zone de discussion. La localisation du SAS contraint son utilisation avec le bassin de nage intérieur. Il débouche dans le bassin au niveau de son extrémité est.</p> <p>Vestiaires d'été / plages extérieures La liaison avec les plages extérieures se fait par l'intermédiaire du solarium végétal qui contourne les espaces de remise en forme— distance importante</p>	<p>Bassin d'activités / solarium La localisation des ouvrants n'est pas précisée. Les plages du bassin d'activités semblent être en liaison avec le solarium minéral qui est de plain pied</p> <p>Bassin de nage / solarium Aucune liaison directe entre le bassin de nage et le solarium. Les utilisateurs du bassin de nage désirant se rendre au solarium extérieur doivent obligatoirement emprunter un cheminement laborieux au travers des plages de détente puis par les plages du bassin d'activités qui sont par ailleurs étroites.</p> <p>A priori, possibilité d'accès aux plages du bassin nordique depuis les plages de détente intérieures mais les ouvrants ne sont pas représentés.</p> <p>Hall bassins intérieurs / bassin nordique Le bassin nordique est accessible par un SAS aquatique situé au centre du hall bassins accessible depuis les plages de détente par escalier et plateforme de mise à l'eau. La localisation du SAS permet une utilisation avec l'un ou l'autre des bassins. Il débouche dans le bassin au niveau de son extrémité nord est.</p> <p>Vestiaires d'été / plages extérieures La liaison avec les plages extérieures est directe depuis les vestiaires d'été.</p>	<p>Bassin d'activités / solarium Cinq ouvrants de 1,6 à 2,4m permettent l'accès au solarium extérieur au niveau des jeux d'eau extérieurs, au niveau des plages de détente et au niveau des plages du bassin nordique.</p> <p>Bassin de nage / solarium Aucune liaison directe entre le bassin de nage et le solarium. Les utilisateurs du bassin de nage désirant se rendre au solarium extérieur doivent obligatoirement passer par les plages du bassin d'activités qui sont par ailleurs étroites.</p> <p>Hall bassins intérieurs / bassin nordique Le bassin nordique est accessible par un SAS aquatique situé à l'ouest du hall bassin accessible par escalier et plateforme de mise à l'eau et comprenant des banquettes et une zone de discussion. La localisation du SAS contraint son utilisation avec le bassin d'activités. Il débouche dans le bassin au niveau de son extrémité nord.</p> <p>Vestiaires d'été / plages extérieures La liaison avec les plages extérieures est directe depuis les vestiaires d'été.</p>	<p>Bassin d'activités / solarium La façade sud coulisse, libérant ainsi une ouverture de 12m en lien direct avec les plages du bassin nordique.</p> <p>Bassin de nage / solarium La façade sud coulisse en deux endroits, libérant ainsi deux ouvertures de 12m en lien direct avec les plages du bassin nordique.</p> <p>Hall bassins intérieurs / bassin nordique Le bassin nordique est accessible par un SAS aquatique situé entre les bassins de nage et d'activités accessible depuis les plages par deux escaliers et une plateforme de mise à l'eau. La localisation du SAS permet une utilisation avec l'un ou l'autre des bassins. Il débouche dans le bassin à 9m de son extrémité ouest.</p> <p>Vestiaires d'été / plages extérieures La liaison avec les plages extérieures est directe depuis les vestiaires d'été, au niveau du kiosque.</p>	<p>Bassin d'activités / solarium La façade sud est amovible et une partie de la toiture est découvrable. Les plages sont en lien avec les jeux d'eau extérieurs.</p> <p>Bassin de nage / solarium La façade sud coulisse sur 22m en lien direct avec les plages du bassin nordique.</p> <p>Hall bassins intérieurs / bassin nordique Le bassin nordique est accessible par un SAS aquatique situé au sud ouest du hall bassins accessible par escalier. La localisation du SAS contraint son utilisation avec le bassin de nage intérieur. Il débouche dans le bassin à 13m de son extrémité ouest.</p> <p>Vestiaires d'été / plages extérieures La liaison avec les plages extérieures se fait par l'intermédiaire du solarium végétal puis par péciluve.</p>



PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITÉ DE TOUS LES PUBLICS HANDICAPÉS ET À MOBILITÉ RÉDUITE...

	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
Accessibilité PMR	<p>Espaces extérieurs Les 2 terrasses du solarium végétal les plus au sud, accueillant l'espace enfant, l'aire de pique nique, le terrain de volley et les tables de ping pong ne disposent pas de circulation PMR alors que la pente est supérieure à 4% Le parvis est accessible par la voie d'accès est depuis la voie publique <u>Le chenil est éloigné de l'accueil</u> <u>Places PMR éloignées de l'entrée</u></p> <p>Espaces intérieurs <u>Galerias techniques inaccessibles</u> Dispositifs de mise à l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Bassin de nage : potence de mise à l'eau au niveau de l'entrée baigneur individuel du côté de la zone avec fond mobile – <u>prévoir plateforme supplémentaire de l'autre côté</u> Bassin d'activités : accès par rampe dont la localisation et les caractéristiques sont imprécises Bassin nordique : potence de mise à l'eau au niveau du SAS, une seconde depuis les plages extérieures 	<p>Espaces extérieurs <u>Les places VL PMR ne sont pas représentées.</u> Cheminement laborieux pour les usagers venant en bus Cheminement PMR discriminant depuis la voie publique</p> <p>Espaces intérieurs <u>Galerias techniques inaccessibles</u> Cheminement intérieur laborieux de part la présence de 3 niveaux différents au RDC. Cette configuration implique la mise en place de 2 monte personnes et 2 rampes PMR consommatrices de surfaces au sein du hall des bassins. La liaison PMR entre le hall d'accueil et les annexes baigneurs individuelles se fait au travers du local de stockage des fauteuils ce qui constitue une discrimination – par ailleurs celle-ci se fait par élévateur <u>Absence de place PMR en tribune</u></p> <p>Dispositifs de mise à l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Bassin de nage : <u>non précisé</u> Bassin d'activités : accès par rampe et plateforme de mise à l'eau Bassin nordique : accès au SAS par potence de mise à l'eau – <u>cette dernière semble positionnée sur les plages du bassin d'activités</u> 	<p>Espaces extérieurs Cheminement laborieux pour les usagers venant en bus qui doivent longer toute la façade ouest de l'équipement pour arriver au parvis accessible sans emmarchement. Les côtes altimétriques du solarium végétal ne sont pas représentées. Les accès indépendants aux annexes baigneurs collectives, au centre de remise, au bureau club et aux locaux du personnel ne sont pas accessibles aux PMR. <u>Le chenil est éloigné de l'accueil</u></p> <p>Espaces intérieurs <u>Galerias techniques inaccessibles</u></p> <p>Dispositifs de mise à l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Bassin de nage : 2 manchons pour potences hydrauliques, une à côté des plots de départ, l'autre au niveau de la zone avec fond mobile Bassin d'activités : accès par rampe avec une pente de 9% et un manchon pour potence hydraulique Bassin nordique : accès au SAS par plateforme de mise à l'eau + manchon pour potence hydraulique 	<p>Espaces extérieurs Rampe PMR discriminante pour accéder au parvis Les côtes altimétriques du solarium végétal ne sont pas représentées. Le parvis est inaccessible PMR depuis la voie publique La liaison entre le solarium de l'espace forme et celui du centre aquatique n'est pas accessible aux PMR</p> <p>Espaces intérieurs Locaux techniques du rez de plage et du sous sol inaccessibles aux PMR Cabine de change des vestiaires collectifs inaccessibles</p> <p>Dispositifs de mise à l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Bassin de nage : siège ascenseur du côté des plots de départ – <u>prévoir plateforme supplémentaire du côté du fond mobile</u> Bassin d'activités : accès par rampe Bassin nordique : accès au SAS par siège ascenseur ainsi qu'au bassin depuis les plages extérieures 	<p>Espaces extérieurs L'altimétrie du solarium végétal est à préciser. Le parvis est inaccessible PMR depuis la voie publique</p> <p>Espaces intérieurs <u>Galerias techniques inaccessibles</u> Cabine de change des vestiaires collectifs inaccessibles Plages est du bassin d'activités insuffisamment larges. Places en tribune sans accompagnateur associé.</p> <p>Dispositifs de mise à l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Bassin de nage : potence de mise à l'eau à l'opposé des plots de départ – <u>prévoir dispositif supplémentaire du côté des plots de départ</u> Bassin d'activités : accès par rampe Bassin nordique : accès au bassin par potence de mise à l'eau – absence d'accès aménagé au SAS
Prise en compte des autres handicaps	<p>Notice d'accessibilité développée. Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants.</p>	<p>Notice d'accessibilité développée. Boucle d'induction magnétique pour les malentendants.</p>	<p>Notice d'accessibilité développée. Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants.</p>	<p>Notice d'accessibilité développée. Signal lumineux clignotant dans les cabines, numéros de casier en braille, bandes de cheminement sur les plages ; Indication en braille sur les échelles des bassins</p>	<p>Notice d'accessibilité développée. Ligne de chiffrage pour équipement malentendant au niveau de la banque d'accueil – pas de précision supplémentaire</p>

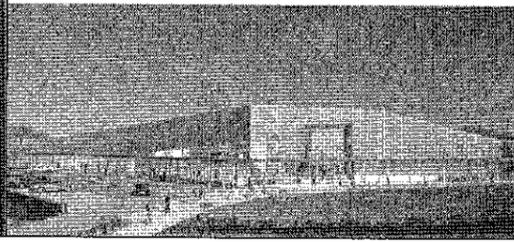
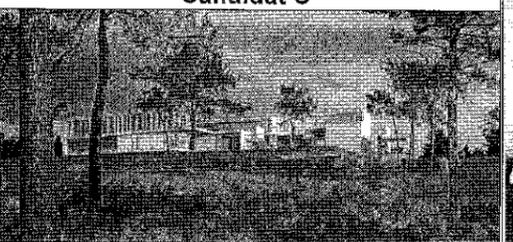
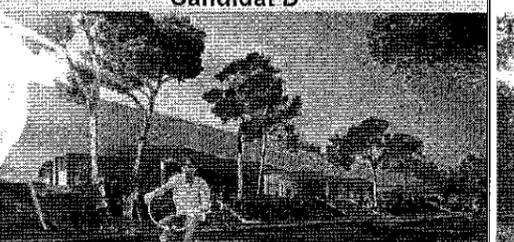
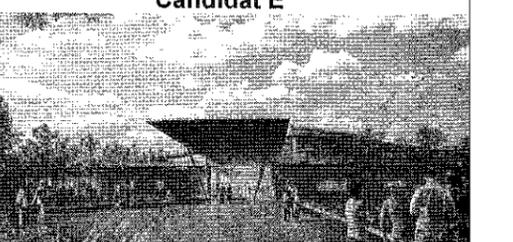


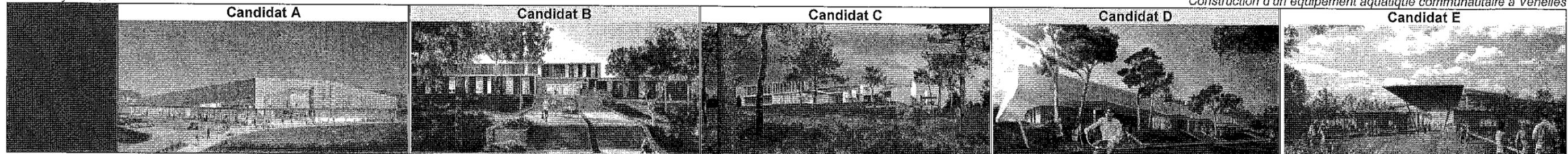
**4- QUALITÉ DE L'APPROCHE ÉNERGÉTIQUE (ÉNERGIE THERMIQUE ET ÉLECTRIQUE ET EAU) DU PROJET
PERTINENCE DES HYPOTHÈSES DE CALCUL**

Hypothèses de calcul	Cohérence des hypothèses :	Cohérence des hypothèses :	Cohérence des hypothèses :	Cohérence des hypothèses :	Cohérence des hypothèses :
<p>Hypothèses de calcul</p>	<p>Cohérence des hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> Production chaud en base : Chaudière bois déchiqueté (1000 kW), rendement non précisé, volume et autonomie du silo non précisé Appoint : Chaudière fioul (700 kW), rendement non précisé Ventilation double flux (récupération entre 69 et 86%), technologie des échangeurs non précisée avec recyclage variable Chauffage par air pour la halle bassin, par radiateur pour l'espace administratif Déshumidification par modulation d'air neuf <p>Le choix d'une chaudière bois de 1 MW semble important au vu du taux de couverture annoncé de 80% (les besoins étant inférieurs au minimum technique de la chaudière, celle-ci ne pourra fonctionner, particulièrement en été).</p> <p>Le candidat propose l'utilisation du fioul en appoint, une énergie moins couteuse que le propane, mais moins propre (plus de rejet de CO2 par rapport au propane).</p> <p>Les hypothèses et les démarches de calcul semblent pertinentes (bien que certaines informations ne soient pas précisées). Les résultats de consommation sont corrects dans leur ensemble (cf. Estimations des consommations).</p>	<p>Cohérence des hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> Production chaud en base : Chaufferie 100% bois : 3 chaudières en cascade (700 kW, 515 kW et 515 kW) + stockage tampon (15 m3), volume et autonomie du silo non précisé Ventilation double flux (récupération à 80%) échangeur à roue avec recyclage variable Chauffage par air pulsé + plancher chauffant (sur les plages) pour la halle bassin, plancher chauffant pour la zone vestiaire, radiateur pour l'espace administratif Rafraîchissement (bureaux, musculation, etc.) par cassette ventilo-convecteur par groupe froid. Déshumidification par modulation d'air neuf PAC associée aux GTA bassins pour réchauffer l'eau (incohérence par rapport à la déshumidification) Incohérence au niveau du « cahier explicatif » : 100 m² de panneaux solaires sont mentionnés dans la notice mais non prévus. <p>Le choix de mettre en place une chaufferie 100 % bois permet d'avoir un très faible impact environnemental. Il convient d'être vigilant quant à la sécurité de l'approvisionnement vis-à-vis des risques éventuels de pannes, des ruptures d'approvisionnement.</p> <p>Les hypothèses et les démarches de calcul ne sont pas totalement satisfaisantes (certaines informations ne sont pas précisées). Les résultats de consommation sont sous-estimés (cf. Estimations des consommations). Les pourcentages d'incertitude sont élevés.</p>	<p>Cohérence des hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chaudières bois : 2 x 500 kW, rendement non précisé, volume du silo (140 m³) Une chaudière d'appoint est évoquée mais ne semble pas être prévue Ventilation double flux (récupération à 90% → optimiste) échangeur à flux croisé Chauffage par air pulsé + plancher chauffant (sur les plages) pour la halle bassin, système VRV à récupération d'énergie modulable pour l'espace forme, radiateur pour l'espace administratif, vestiaires. Déshumidification par modulation d'air neuf associée à une PAC de 175 kW froid et 300 kW chaud (avec récupération de calories statique type caloduc) Moquette solaire (60+75m²) + PAC (2x18 kW) pour la production ECS des douches et bassin extérieur manque implantation <p>Le candidat prévoit le recours à de nombreuses sources d'énergies renouvelables. La multiplicité des systèmes nous pousse à nous interroger sur le fonctionnement inter-énergie des systèmes (tenue des rendements et du taux de couverture), un point non traité par le candidat.</p> <p>Les hypothèses et les démarches de calcul ne sont pas totalement satisfaisantes (certaines informations ne sont pas précisées). Les résultats de consommation sont sous-estimés (cf. Estimations des consommations). Toutefois les pourcentages d'incertitude sont faibles.</p>	<p>Cohérence des hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chaudière bois : 750 kW, rendement supérieur à 85%, volume du silo non précisé Chaudières d'appoint fioul : 2x850 kW (rendement de 92%) Ventilation double flux (récupération non précisée) échangeur caloduc ou à roue, ventilation simple flux pour l'extraction des sanitaires Chauffage par air + système dynamique (dans les halls bassin), plancher chauffant (vestiaires), radiateur à eau chaude (administration, sanitaires, etc.) Déshumidification par modulation d'air neuf Panneaux solaires : 150 m² orientés au Sud à 45 °C pour le préchauffage ECS pour les douches et sanitaires Groupe thermodynamique d'eau glacée 65 kW pour le rafraîchissement des locaux administratifs (avec valorisation des calories sur l'échangeur de préchauffage de l'eau des bassins). <p>Le choix d'une chaudière bois de 750 kW semble important au vu du taux de couverture annoncé de 80% (les besoins étant inférieurs au minimum technique de la chaudière, celle-ci ne pourra fonctionner, particulièrement en été). On note un manque d'information sur l'interaction entre les systèmes de chauffage/préchauffage, risque de gêne entre eux.</p> <p>Le candidat propose l'utilisation du fioul en appoint, une énergie moins couteuse que le propane, mais moins propre (plus de rejet de CO2 par rapport au propane).</p> <p>Les hypothèses et les démarches de calcul ne sont pas satisfaisantes (certaines informations ne sont pas précisées). Les résultats de consommation présentent de gros écarts très importants avec les consommations réelles (cf. Estimations des consommations).</p>	<p>Cohérence des hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chaudière bois : 800 kW, rendement non précisé, volume du silo non précisé Chaudière d'appoint fioul : 1100 kW, rendement non précisé Ventilation double flux (récupération par échangeur rotatif avec rendement moyen de 70% et échangeur à plaque avec un rendement moyen de 60%) Chauffage par air + plancher chauffant (dans les halls bassin), plancher chauffant (vestiaires, douches, sanitaires), radiateur basse température (administration, etc.) Déshumidification par modulation d'air neuf Panneaux solaires : 150 m² pour le préchauffage ECS pour les douches et les bassins PAC associée à un récupérateur de chaleur sur les eaux usées PAC espace forme <p>Le choix d'une chaudière bois de 800 kW semble important au vu du taux de couverture annoncé de 80% (les besoins étant inférieurs au minimum technique de la chaudière, celle-ci ne pourra fonctionner, particulièrement en été). On note un manque d'information sur l'interaction entre les systèmes de chauffage/préchauffage, risque de gêne entre eux.</p> <p>Le candidat propose l'utilisation du fioul en appoint, une énergie moins couteuse que le propane, mais moins propre (plus de rejet de CO2 par rapport au propane).</p> <p>Les hypothèses et les démarches de calcul semblent pertinentes (bien que certaines informations ne soient pas précisées). Les résultats de consommation sont corrects dans leur ensemble (cf. Estimations des consommations).</p>

ESTIMATIONS DES CONSOMMATIONS DE FLUIDES (ÉNERGIE, EAU ET PRODUITS DE TRAITEMENTS) ET DE LA CRÉDIBILITÉ DE CES ESTIMATIONS ASSORTIES DE LEUR TAUX D'INCERTITUDE

Justificatifs et explications des principes architecturaux et constructifs participants à la démarche bioclimatique	Tableau des coefficients U par paroi :	Tableau des coefficients U par paroi :	Tableau des coefficients U par paroi :	Tableau des coefficients U par paroi :	Tableau des coefficients U par paroi :
<p>Justificatifs et explications des principes architecturaux et constructifs participants à la démarche bioclimatique</p>	<p>Tableau des coefficients U par paroi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Murs ≤ 0,23 W/m².K Plancher bas ≤ 0,25 W/m².K Toiture ≤ 0,25 W/m².K Menuiseries 1 (mur rideau) ≤ 1,4 W/m².K Menuiseries 2 (autres) ≤ 1,6 W/m².K Ubât ≤ 0,6 W/m².K <p>Niveau d'isolation assez bon mis à part pour la toiture.</p> <p>Surfaces vitrées et protections solaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surfaces vitrées bien adaptées aux usages (très importante dans hall bassin, suffisante dans les bureaux). Des protections solaires sont envisagées (elles ne sont pas détaillées dans le descriptif technique ni explicitées sur les plans sauf la casquette sur hall bassins). 	<p>Tableau des coefficients U par paroi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Murs ≤ 0,23 W/m².K Plancher bas : non calculé (R=2,5 ou 2,8 W/m².K) Toiture ≤ 0,16 ou 0,22 W/m².K (halle bassin) Menuiseries ≤ 1,6 W/m².K Ubât : non calculé <p>Certains éléments ne sont pas fournis, mais en première approximation le niveau d'isolation semble correct.</p> <p>Surfaces vitrées et protections solaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surfaces vitrées réparties principalement au Sud et au Nord, notamment grâce à des sheds. Des protections solaires sont prévues pour les baies au sud, à l'est et à l'ouest (débord de toiture, débord de shed, facteur solaire élevé). 	<p>Tableau des coefficients U par paroi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Murs ≤ 0,224 et 0,31 W/m².K (galerie technique) Plancher bas ≤ 0,228 W/m².K Toiture ≤ 0,224 (bac acier) ou 0,203 W/m².K (béton) Menuiseries ≤ 1,6 W/m².K Ubât : non calculé <p>Certains éléments ne sont pas fournis, mais en première approximation le niveau d'isolation semble correct.</p> <p>Surfaces vitrées et protections solaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surfaces vitrées réparties principalement au Sud et ouest pour les bassins, Nord pour les espaces d'activités physique (cardio, musculation). La salle de réunion et le bureau administration sont orientés à l'ouest (mise en place de brises-soleil) Des protections solaires sont prévues pour les baies au sud, à l'est et à l'ouest (stores et brise soleil verticaux pour les bassins, lames stratifiées pour la salle de réunion, l'accueil, le 	<p>Tableau des coefficients U par paroi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Murs ≤ 0,23 W/m².K (galerie technique) Plancher bas ≤ 0,24 W/m².K Toiture ≤ 0,25 (vestiaires) ou 0,23 W/m².K (bassin) Menuiseries ≤ 1,7 W/m².K Ubât = 0,45 W/m².K <p>Niveau d'isolation globalement bon mis à part pour la toiture.</p> <p>Le candidat présente le plus faible Ubât.</p> <p>Surfaces vitrées et protections solaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surfaces vitrées réparties principalement au Sud pour les bassins, Nord pour les espaces d'activités physiques (cardio). La salle de réunion est orientée à l'ouest ce qui peut poser des problèmes de surchauffe estivale (mise en place de brises-soleil). Des protections solaires sont prévues pour les baies au sud (casquettes pour les bassins), à l'est et à l'ouest (stores extérieurs + casquettes pour les 	<p>Tableau des coefficients U par paroi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Murs ≤ 0,21 à 0,19 W/m².K Plancher bas ≤ 0,28 W/m².K (vide sanitaire) 0,47 W/m².K (TP) Toiture ≤ 0,23 W/m².K Menuiseries ≤ 1,6 W/m².K Ubât : non déterminée <p>Certains éléments ne sont pas fournis, mais en première approximation le niveau d'isolation semble correct (excepté pour le plancher bas sur vide sanitaire).</p> <p>Surfaces vitrées et protections solaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Surfaces vitrées réparties principalement à Sud pour les bassins (façade entièrement vitrée), La façade nord est faiblement vitrée (vestiaires et sanitaires). Les bureaux sont orientés à l'est. Des protections solaires sont prévues pour les baies au sud (casquettes pour les bassins), les facteurs solaires des vitrages sont de 0,34 pour les baies au Sud et à l'Est et de 0,45 pour les

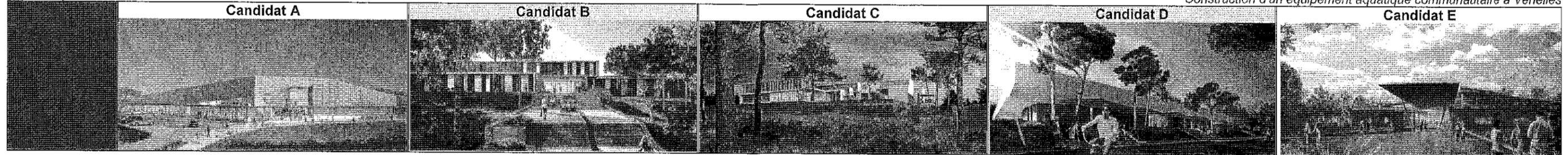
	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
					
	<p>Dispositions pour réduire les besoins de chauffage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enveloppe performante • Ventilation double flux • Bonne valorisation des apports solaires (orientation des bassins majoritairement Sud) • Couverture du bassin extérieur + protection vis-à-vis du vent • Mise en place d'une GTC <p>Stratégie adoptée pour le confort :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'hiver : enveloppe thermiquement performante, bonne valorisation des apports solaires, récupération de chaleur sur l'air extrait (double flux), bonne protection vis-à-vis du vent (mistral), • D'été : ventilation naturelle, protections solaires adaptées à l'usage et l'orientation (pas détaillées dans le descriptif technique ni explicité sur les plans sauf la casquette sur hall bassins), mise en place d'une toiture végétalisée. <p>Réduction des consommations liées à l'éclairage : fort apport lumineux naturel dans la halle bassins, les vestiaires (shed et fenêtres, murs rideaux), systèmes d'éclairage artificiel performants (LEDs, sources fluorescentes T5, ballasts électroniques, etc.) asservis à la présence et/ou la lumière du jour.</p>	<p>Dispositions pour réduire les besoins de chauffage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enveloppe performante • Ventilation double flux (avec haut rendement de récupération) • Bonne valorisation des apports solaires (orientation des bassins majoritairement Sud et Est) • Couverture du bassin extérieur + protection vis-à-vis du vent • Mise en place d'une GTC • Récupération d'énergie sur l'évacuation des eaux grises des douches <p>Stratégie adoptée pour le confort :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'hiver : enveloppe thermiquement performante, bonne valorisation des apports solaires, récupération de chaleur sur l'air extrait (double flux), bonne protection vis-à-vis du vent (mistral), • D'été : ventilation naturelle (potentiel de ventilation naturelle non explicité), protections solaires et facteurs solaires des vitrages adaptés à l'orientation, valorisation de la pinède (facteur solaire naturel). <p>Réduction des consommations liées à l'éclairage : valorisation de la lumière naturelle (dont mise en place de vitrage au Nord avec des sheds), mise en place de luminaires basse consommation (LED, fluorescent, fluocompact, etc.), asservissement à la lumière naturelle, détection de présence, commande sur programme GTC.</p>	<p>bureau administration)</p> <p>Dispositions pour réduire les besoins de chauffage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enveloppe performante • Bâtiment compact • Ventilation double flux (avec haut rendement de récupération) • Bonne valorisation des apports solaires (orientation des bassins majoritairement Sud et Est) • Couverture du bassin extérieur + protection plus limitée vis-à-vis du vent • Mise en place d'une GTC • Récupération d'énergie sur l'évacuation des eaux grises des douches • Récupération statique de type calorifère sur la déshumidification associée à une PAC • Mise en place de moquettes solaire pour la production ECS (douches) et le préchauffage du bassin extérieur <p>Stratégie adoptée pour le confort :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'hiver : enveloppe thermiquement performante (inertie + isolation), bonne valorisation des apports solaires, récupération de chaleur sur l'air extrait (double flux), bonne protection vis-à-vis du vent (mistral), bonne compacité • D'été : ventilation naturelle (potentiel de ventilation naturelle non explicité), protections solaires des vitrages adaptées à l'orientation. <p>Réduction des consommations liées à l'éclairage : valorisation de la lumière naturelle (larges ouvertures au Sud, à l'Est, mise en place de patios), mise en place de luminaires basse consommation (LED, fluorescent à haut rendement), asservissement à la lumière naturelle, détection de présence</p>	<p>bassins et stores extérieurs + vitrage à contrôle solaire pour les salles de réunion et bureaux)</p> <p>Dispositions pour réduire les besoins de chauffage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enveloppe performante • Bâtiment compact • Ventilation double flux (avec récupération) • Bonne valorisation des apports solaires (orientation des bassins majoritairement Sud) • Couverture du bassin extérieur + protection vis-à-vis du vent • Mise en place d'une GTC • Récupération des calories provenant du rafraîchissement des locaux administratifs (PAC) • Mise en place de capteurs solaires pour le préchauffage de l'ECS <p>Stratégie adoptée pour le confort :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'hiver : bâtiment compact, enveloppe thermiquement performante (inertie + isolation), bonne valorisation des apports solaires, récupération de chaleur sur l'air extrait (double flux), bonne protection vis-à-vis du vent (mistral), • D'été : ventilation naturelle possible dans les espaces de l'administration (ouvertures sur les patios et vitrages), protections solaires des vitrages adaptées à l'orientation (contrôle solaire, casquettes, stores extérieurs), mise en place d'une toiture végétalisée. <p>Réduction des consommations liées à l'éclairage : valorisation de la lumière naturelle (larges ouvertures au Sud, à l'Est, ouvertures en toitures, mise en place de patios), mise en place de luminaires basse consommation (LED, fluorescent à haut rendement), asservissement à la lumière naturelle, détection de présence, commande sur programme GTC</p>	<p>bales au Nord et à l'Ouest.</p> <p>Dispositions pour réduire les besoins de chauffage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enveloppe performante • Ventilation double flux (avec récupération) • Bonne valorisation des apports solaires (orientation des bassins majoritairement Sud) • Couverture du bassin extérieur + protection limitée par rapport au vent • Mise en place d'une GTC • Récupération de chaleur sur les eaux usées associées à une PAC • Mise en place de capteurs solaires pour le préchauffage de l'ECS <p>Stratégie adoptée pour le confort :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'hiver : enveloppe thermiquement performante (inertie + isolation), bonne valorisation des apports solaires, récupération de chaleur sur l'air extrait (double flux), bonne protection vis-à-vis du vent (mistral), • D'été : ventilation naturelle, protections solaires des vitrages (contrôle solaire, casquettes), toiture partiellement végétalisée, zonage des locaux satisfaisant (bureaux à l'est, locaux technique à l'ouest servant de zone tampon), shed orientés au Nord. <p>Réduction des consommations liées à l'éclairage : valorisation de la lumière naturelle (larges ouvertures au Sud, ouvertures en toitures, mise en place de patios), mise en place de luminaires basse consommation (LED, fluorescent à haut rendement), asservissement à la lumière naturelle, détection de présence, commande sur programme GTC.</p>
<p>Performances et caractéristiques techniques des équipements et matériaux envisagés</p>	<p>Pas d'étude comparative, seule la solution prévue est explicitée</p> <p>Ventilation double flux (avec échangeur)</p> <p>Dispositions pour limiter les consommations d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Douches limitées à 6l/min, lavabos à 4l/min, chasses de WC 2/4L • Recyclage des eaux de lavages des filtres par ultrafiltration • Couverture thermique du bassin extérieur • Récupération des eaux pluviales et des eaux de vidange (pour arrosage) • Limitation du nombre de pédiluves • Média filtrant à granulés de verre activés <p>Gestion des eaux de vidange : elles sont récupérées avec les eaux pluviales (toitures et plages végétales) puis dirigées vers un bassin de rétention paysager.</p> <p>Dispositions pour assurer le suivi des consommations : la mise en place de la GTC permet de relever les consommations d'énergie et d'eau</p>	<p>Pas d'étude comparative, seule la solution prévue est explicitée. (d'autres solutions envisagées seront développées en phases AP)</p> <p>Ventilation double flux (avec échangeur)</p> <p>Dispositions pour limiter les consommations d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Douches limitées à 7,5l/min, lavabos à 4l/min, chasses de WC 2/4L, temporisation • Recyclage des eaux de lavages des filtres et des eaux de pédiluves par ultrafiltration • Couverture thermique du bassin extérieur • Récupération des eaux pluviales et des eaux de vidange (pour arrosage et alimentation WC) dans une cuve de 300 m³ • Mise en place de média filtrant à grains de verre activés <p>Gestion des eaux de vidange : elles sont évacuées vers des bassins d'infiltration extérieurs (après neutralisation du chlore par thiosulfate de sodium).</p> <p>Dispositions pour assurer le suivi des consommations : la mise en place de la GTC permet de relever les consommations d'énergie et d'eau</p>	<p>Etude comparative sommaire entre PAC et machine à absorption (déshumidification, préchauffage de l'air, ECS, eau) et entre appoint fuel et propane.</p> <p>Ventilation double flux (avec échangeur)</p> <p>Dispositions pour limiter les consommations d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chasses de WC 2/4L, mitigeurs, robinetterie temporisée/détecteur de présence, débits réduits à 1,5 bars) • Recyclage des eaux de lavages des filtres et des eaux de pédiluves par ultrafiltration • Couverture thermique du bassin extérieur • Récupération des eaux pluviales de toitures (pour arrosage et alimentation WC → incohérence dans note explicative au niveau de l'utilisation des EP) dans deux cuves de 10 m³ • Mise en place de média filtrant à grains de verre activés • Espèces d'arbres nécessitant peu d'arrosage <p>Gestion des eaux de vidange : elles sont évacuées vers des bassins de rétention (après neutralisation du chlore par thiosulfate de sodium).</p> <p>Dispositions pour assurer le suivi des consommations : la mise en place de la GTC permet de relever les consommations d'énergie et d'eau</p>	<p>Pas d'étude comparative, seule la solution prévue est explicitée</p> <p>Ventilation double flux (avec échangeur) + ventilation simple flux (sanitaires)</p> <p>Dispositions pour limiter les consommations d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chasses de WC 3/6L, aérateurs de jets, robinetterie temporisée, débits réduits à 3 bars) • Recyclage des eaux de lavages des filtres par ultrafiltration • Couverture thermique du bassin extérieur • Récupération des eaux pluviales de toitures (pour arrosage automatique) • Mise en place de média filtrant à grains de verre activés • Espèces d'arbres nécessitant peu d'arrosage <p>Gestion des eaux de vidange : elles sont évacuées vers des bassins de rétention (après neutralisation).</p> <p>Dispositions pour assurer le suivi des consommations : la mise en place de la GTC permet de relever les consommations d'énergie et d'eau</p>	<p>Pas d'étude comparative, seule la solution prévue est explicitée (prévue pour les phases d'avant projet)</p> <p>Ventilation double flux (avec échangeur rotatif ou à plaque)</p> <p>Dispositions pour limiter les consommations d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chasses de WC 4L, aérateurs de jets autorégulés, robinetterie temporisée, débits réduits, urinoir 1l) • Couverture thermique du bassin extérieur • Mise en place de filtres à sable • Espèces d'arbres nécessitant peu d'arrosage <p>Gestion des eaux de vidange : elles sont évacuées vers des bassins de rétention (après neutralisation).</p> <p>Dispositions pour assurer le suivi des consommations : la mise en place de la GTC permet de relever les consommations d'énergie et d'eau</p>



Consommation eau	A		B		C		D		E	
	estimation candidat	estimation AMO								
TOTAL	34 873	34 716	18 324	26 870	24 264	24 190	21 440	50 478	31 218	35 019
Dont eau sanitaire + douche	7 537	4 000	5 890	3 800	4 560	4 600	4 940	4 600	5 940	3 450
Dont renouvellement journalier des eaux de bassins	22 434	21 940	5 700	14 294	11 400	10 814	9 500	37 102	13 860	24 053
Dont remplissage des bassins	4 566	4 506	5 784	4 506	4 854	4 506	5 400	4 506	7 458	4 506
Dont entretien des locaux	336	4 270	950	4 270	3 450	4 270	1 600	4 270	3 960	3 010

Consommation énergie production de chaleur	A		B		C		D		E	
	estimation candidat	estimation AMO								
TOTAL	3 301 000	3 439 000	4 243 411	3 781 000	2 535 890	3 615 000	1 472 106	3 449 000	3 454 000	3 594 000
Pour le maintien en température des bassins intérieurs	1 392 000	1 448 000	1 154 639	1 521 000	1 152 000	1 448 000	136 672	1 448 000	1 122 000	1 448 000
Pour le maintien en température du bassin extérieur	1 205 000	1 022 000	2 013 431	1 051 000	915 000	1 154 000	673 446	1 022 000	1 087 000	1 175 000
Pour la remise en température des bassins après vidange	82 000	84 000	48 966	85 000	130 000	84 000	71 715	84 000	201 000	84 000
Pour l'ECS	191 000	185 000	71 046	149 000	36 250	130 000	116 635	125 000	209 000	49 000
Pour le chauffage des locaux	431 000	700 000	955 329	975 000	302 640	799 000	473 638	770 000	835 000	838 000

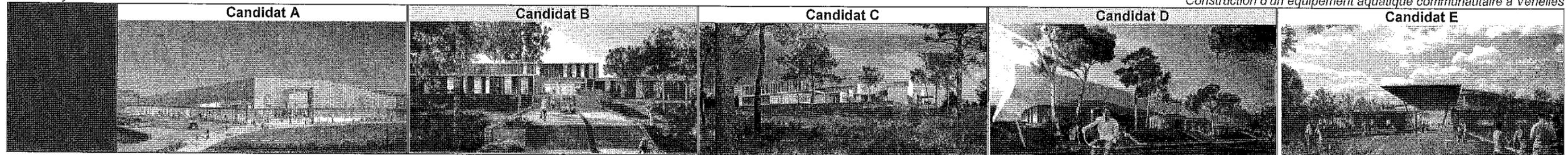
Estimations des consommations	Consommations de fluides :	Consommations de fluides :	Consommations de fluides :	Consommations de fluides :	Consommations de fluides :
<p>Estimations des consommations</p>	<p>Consommations de fluides :</p> <ul style="list-style-type: none"> Eau totale : 35 000 m³/an (incertitude : 10%) → Consommation équivalente à celle estimée. La consommation due au renouvellement des eaux de bassin est supérieure par rapport aux autres candidats à cause du nombre de pédiluves. Energie électrique : 740 MWh/an (incertitude : 15%) → Les consommations liées au traitement d'eau semblent fortement sous-estimées Production de chaleur : 3 301 MWh/an (incertitude : 34%) → Consommation OK D'après les estimations, ce candidat présente la plus faible consommation pour assurer la production de chaleur. Produit de traitement : <ul style="list-style-type: none"> Désinfectant : chlore gazeux 3420 kg/an et chlore galets : 80 kg/an Correcteur de pH : 3210 kg/an Floculant : 3210 kg/an → Consommation de produits de traitement OK <p>Le pourcentage d'incertitude pour la production de chaleur est élevé (le plus important pour ce poste).</p>	<p>Consommations de fluides :</p> <ul style="list-style-type: none"> Eau totale : 18 324 m³/an (incertitude : 28%) → Consommation sous estimée d'environ 30 %, mais même la consommation réestimée reste satisfaisante. La consommation due au renouvellement d'eau de bassin est faible en raison de la mise en place de l'ultrafiltration pour réutiliser les eaux de lavages des filtres dans les pédiluves (en plus de la récupération des eaux de renouvellement). Energie électrique : 1612 MWh/an (incertitude : 20%) → Les consommations des CTA et pompes sont fortement surestimées Production de chaleur : 4 243 MWh/an (incertitude : 25%) → Consommation sur-estimée de 11% par rapport à la consommation recalculée Produit de traitement : Les consommations de produits de traitement ne sont pas indiquées. Le candidat donne uniquement des coûts pour chaque type de produit de traitement (sans donner d'explications). <p>Ce candidat présente les pourcentages d'incertitude les plus importants.</p>	<p>Consommations de fluides :</p> <ul style="list-style-type: none"> Eau totale : 24 264 m³/an (incertitude : 8% à 11%) → Consommation équivalente à celle estimée Ce candidat présente la plus faible consommation d'eau potable. La consommation due au renouvellement d'eau de bassin est faible en raison de la mise en place de l'ultrafiltration pour réutiliser les eaux de lavages des filtres dans les pédiluves (en plus de la récupération des eaux de renouvellement) et d'une faible surface de pédiluve. Energie électrique : 1110 MWh/an (incertitude : 10%) → consommations cohérentes Production de chaleur : 2 536 MWh/an (incertitude : 10%) → Consommation sous-estimée de 44 % par rapport à la consommation recalculée Produit de traitement : <ul style="list-style-type: none"> Désinfectant : chlore 5506 kg/an Correcteur de pH : 2800 kg/an Floculant : 1485 kg/an → Consommation de produits de traitement du même ordre de grandeur que les estimations <p>Ce candidat présente les pourcentages d'incertitude les plus faibles.</p>	<p>Consommations de fluides :</p> <ul style="list-style-type: none"> Eau totale : 21 440 m³/an (incertitude : 14,4%) → Consommation sous-évaluée de plus de 50 %. incorrecte : 167% d'écart par rapport à la consommation recalculée Le candidat présente est une consommation due au renouvellement d'eau très importante car la surface des pédiluves est importante, il ne prévoit pas la réutilisation des eaux de lavage dans les pédiluves. Energie électrique: 554 MWh/an (incertitude : 20%) → Les consommations sont sous-évaluées d'environ 1/3. Production de chaleur: 1 472 MWh/an (incertitude : 22%) → Consommation incorrecte : 138 % d'écart par rapport à la consommation recalculée. Une erreur d'un facteur 10 semble avoir été commise sur l'évaluation de la consommation pour le maintien en température des bassins intérieurs. Produit de traitement : <ul style="list-style-type: none"> Désinfectant: acide trichlorocyanurique 1050 kg/an et hypochlorite de calcium 2400 kg/an Correcteur de pH : 2200 kg/an Floculant : 4000 kg/an → Consommation de produits de traitement du même ordre de grandeur que les estimations (hormis pour les désinfectants qui semblent être sous-estimés) <p>Ce candidat présente des écarts, au niveau des consommations, très importants par rapport aux consommations recalculées.</p>	<p>Consommations de fluides :</p> <ul style="list-style-type: none"> Eau totale : 31 218 m³/an (incertitude : 20%) → Consommation sous-estimée : 30 % d'écart par rapport à la consommation recalculée Energie électrique : 1 280 MWh/an (incertitude : 20%) → Les consommations sont surévaluées d'environ 30%. Production de chaleur : 3 454 MWh/an (incertitude : 20%) → Consommation OK Produit de traitement : <ul style="list-style-type: none"> Désinfectant : chlore gazeux 4000 kg/an Correcteur de pH : 4500 kg/an Floculant : (sulfate d'ammonium) 265 kg/an → Consommations de produits de traitement sont du même ordre de grandeur que les estimations (voire surestimées pour les correcteurs de pH)



5- NIVEAU ET PERTINENCE DU PROJET AU REGARD DES CONTRAINTES D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

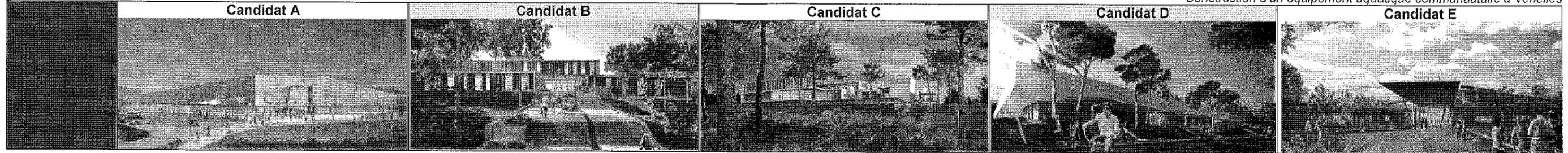
PERTINENCE DES CHOIX TECHNIQUES ET DES RÉPONSES APPORTÉES AUX CONTRAINTES DE FONCTIONNEMENT DE LA NOTE D'EXPLOITATION ET AUX CONTRAINTES DU SITE ;

Pertinence des choix techniques et des réponses apportées aux contraintes de fonctionnement de la note d'exploitation et aux contraintes du site	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
<p>Le choix des équipements techniques semble pertinent (VMC double flux, chaudière bois et fioul). Toutefois le dimensionnement de la chaudière fioul ne semble pas permettre un secours en cas de panne de la chaudière bois.</p> <p>Les modalités de décairage doivent être précisées. De même, la dimension du silo n'est pas précisée.</p> <p>Le traitement des fumées n'est pas abordé, il convient de rester vigilant sur ce point en phase conception qui peut présenter des coûts non négligeables.</p> <p>Le zonage acoustique permet de limiter les nuisances (espaces administratifs séparés de la halle bassin. Des vitrages renforcés sont prévus pour isoler les locaux adjacents à la halle bassin). Des matériaux absorbants sont prévus sur une partie des murs et des plafonds. L'isolement aux bruits aériens des locaux administratifs vis-à-vis de la halle bassin sera supérieur à 50 dB. L'isolement des façades vis-à-vis des bruits extérieurs sera de 32 dB (locaux administratifs) à 35 dB (vitrage et toiture des halles bassins). Le niveau de bruit des équipements sera inférieur à 45 dB(A)</p> <p>Les locaux bénéficient d'un bon accès à la lumière naturelle (shed, fenêtre et mur rideau). L'éclairage artificiel sera adapté à l'usage (type iodure métallique pour la halle bassin, et fluorescentes pour la partie administrative). La protection de la halle bassin vis-à-vis de l'ouest et de l'est permet de lutter contre les risques d'éblouissement des nageurs.</p> <p>Une simulation de l'éclairage naturel réalisée pour la halle bassin met en avant une valorisation satisfaisante de l'éclairage naturel.</p> <p>Le projet prévoit la mise en place d'une toiture végétalisée qui permettra de réduire les impacts du ruissellement (en assurant une rétention et un déphasage lors du rejet lors d'importants orages).</p> <p>Le candidat prévoit un système de filtration avec granulés de verre activé ce qui permet en plus d'assurer une qualité d'eau optimale de réduire les consommations d'énergies (renouvellement plus faible donc consommation d'eau et chauffage moins importantes) et de produit (chlore, coagulant). Un système de détassage à l'air comprimé pour le décolmatage des filtres est prévu (cycle plus court par rapport aux systèmes de filtres à sable donc moins de consommation énergétique).</p>	<p>Le choix des équipements techniques semble satisfaisant (VMC double flux, chaudières bois en cascade). Toutefois, il convient de porter la plus grande attention sur le choix d'une chaudière 100% bois. En effet, même si cette solution présente un impact environnemental très bon (le meilleur), il soulève aussi la question de la sécurité de la production de chaleur (en cas de panne, de problème d'approvisionnement, etc.).</p> <p>Il convient de noter toutefois quelques points à revoir : l'implantation retenue pour le silo et les bennes de décairage nécessite des explications complémentaires (position silo/benne à cendre, autonomie, etc.), le positionnement des CTA en locaux humides n'est pas optimal (certains encombrements et accessibilités sont à revoir).</p> <p>Un traitement des fumées est envisagé (multicyclone) mais nécessitera la mise en place d'un filtre à manche ou électrofiltre si une subvention est recherchée.</p> <p>Le zonage acoustique permet de limiter les nuisances (espaces administratifs séparés de la halle bassin. Des matériaux « acoustique » sont prévus sur une partie des murs et des plafonds. Toutefois, aucune précision n'est donnée quant à la transmission des bruits aériens, de chocs, des équipements, et en limite de propriété).</p> <p>Les locaux bénéficient d'un bon accès à la lumière naturelle (shed, fenêtre et mur rideau). L'éclairage artificiel sera de type basse consommation et adapté à l'usage (type lampes à sodium et halogénures métalliques pour la halle bassin, et fluorescentes pour la partie administrative). Les baies de la halle bassin exposées à l'ouest et à l'est permettent une protection limitée vis-à-vis des risques d'éblouissement des nageurs.</p> <p>Il n'y a pas de simulation de l'éclairage naturel pour mettre en avant sa valorisation.</p> <p>Le candidat prévoit un système de filtration avec granulés de verre activé ce qui permet en plus d'assurer une qualité d'eau optimale de réduire les consommations d'énergies (renouvellement plus faible donc consommation d'eau et chauffage moins importantes) et de produit (chlore, coagulant). Un système de détassage à l'air comprimé pour le décolmatage des filtres est prévu (cycle plus court par rapport aux systèmes de filtres à sable donc moins de consommation énergétique).</p>	<p>Le choix des équipements techniques semble satisfaisant (VMC double flux, chaudières bois et chaudière d'appoint, moquette solaire). Les modalités de livraison du bois doivent être précisées. De plus, le système de décairage automatique et l'emplacement des bennes à cendre n'est pas prévu. L'emprise et l'emplacement de la chaudière d'appoint/secours ne sont pas prévus.</p> <p>Le projet prévoit le recours à de nombreuses énergies renouvelables (bois, PAC, solaires).</p> <p>Il convient de noter toutefois quelques points à revoir : le mode de déchargement nécessite certaines précisions (position silo par rapport au débord du rez-de-chaussée), les bennes à cendres ne sont pas positionnées, le positionnement des CTA en locaux humides n'est pas optimal (certains encombrements et accessibilités sont à revoir).</p> <p>Un traitement des fumées est envisagé (multicyclone) mais nécessitera la mise en place d'un filtre à manche ou électrofiltre si une subvention est recherchée.</p> <p>Le zonage acoustique permet de limiter les nuisances. Des matériaux « acoustique » sont prévus sur une partie des murs et faux plafond mais l'accent est d'avantage porté sur le zonage (hall d'accueil joue un rôle tampon entre l'administration et les bassins, salles de repos et de réunion éloignées). Le choix de créer des halls de bassins sous 2 volumes indépendants permet d'augmenter la surface des murs pouvant recevoir un « habillage acoustique ». Les bruits internes des équipements seront limités (pièges à son, plots anti vibratiles, etc.)</p> <p>Les locaux bénéficient d'un bon accès à la lumière naturelle (fenêtres, mur rideau, patios). L'éclairage artificiel sera de type basse consommation et adapté à l'usage (iodures métalliques pour la halle bassin, et fluorescentes pour la partie administrative). Le bassin sportif est bien protégé vis-à-vis des risques d'éblouissement (est et ouest).</p> <p>Il n'y a pas de simulation de l'éclairage naturel pour mettre en avant la valorisation de l'éclairage naturel.</p> <p>Le candidat prévoit un système de filtration avec granulés de verre activé ce qui permet en plus d'assurer une qualité d'eau optimale de réduire les consommations d'énergies (renouvellement plus faible donc consommation d'eau et chauffage moins importantes) et de produit (chlore, coagulant). Un système de détassage à l'air comprimé pour le décolmatage des filtres est prévu (cycle plus court par rapport aux systèmes de filtres à sable donc moins de consommation énergétique).</p>	<p>Le choix des équipements techniques semble satisfaisant (VMC double flux, chaudières bois et chaudières d'appoint fioul, panneaux solaires). La cour de service dédiée aux services techniques permet de faciliter l'approvisionnement en bois. Bien que le système de décairage ne soit pas implanté, ces systèmes sont prévus par le candidat (s'assurer que le coût est compris dans le chiffrage).</p> <p>Le traitement des fumées n'est pas abordé, il convient de rester vigilant sur ce point.</p> <p>Des précisions doivent être fournies quant au fonctionnement entre les différents systèmes.</p> <p>Il convient de noter que le bassin de rétention se situe en dehors de l'emprise de la parcelle du projet.</p> <p>Le projet prévoit l'implantation d'une halle brise vent qui affaiblit le niveau sonore. Le zonage acoustique permet de limiter les nuisances (espaces administratifs séparés de la halle bassin). Le temps de réverbération recherché dans la halle des bassins sera de 1,8 s (conformément au référentiel Certivea HQE piscine). Des matériaux absorbants sont prévus pour atteindre ce niveau de la toiture et des murs de façade. Les vestiaires et parties administratives seront traités par un plafond absorbant. Les niveaux sonores limites seront de 45 dB(A) dans la halle et 35 dB(A) dans les bureaux, etc. Les équipements seront équipés de pièges à son, de plots antivibratiles.</p> <p>Les locaux bénéficient d'un bon accès à la lumière naturelle (fenêtres, mur rideau, patios). L'éclairage artificiel sera de type basse consommation et adapté à l'usage (iodures métalliques et lampes de sodium pour la halle bassin, et fluorescentes ou fluo compactes pour la partie administrative). Les baies de la halle bassin exposées sont limitées à l'ouest et importante à l'est permettent une protection limitée vis-à-vis des risques d'éblouissement.</p> <p>Il n'y a pas de simulation de l'éclairage naturel pour mettre en avant la valorisation de l'éclairage naturel.</p> <p>Le candidat prévoit un système de filtration avec granulés de verre activé ce qui permet en plus d'assurer une qualité d'eau optimale de réduire les consommations d'énergies (renouvellement plus faible donc consommation d'eau et chauffage moins importantes) et de produit (chlore, coagulant). Un système de détassage à l'air comprimé pour le décolmatage des filtres est prévu (cycle plus court par rapport aux systèmes de filtres à sable donc moins de consommation énergétique).</p>	<p>Le choix des équipements techniques semble satisfaisant (VMC double flux, chaudières bois et chaudières d'appoint fioul, panneaux solaires). La cour de service dédiée aux services techniques permet de faciliter l'approvisionnement en bois. Bien que le système de décairage ne soit pas implanté, ces systèmes sont évoqués par le candidat (s'assurer que le coût est compris dans le chiffrage).</p> <p>De plus, l'implantation des panneaux solaires n'est pas indiquée.</p> <p>Un traitement des fumées est envisagé (multicyclone) mais nécessitera la mise en place d'un filtre à manche ou électrofiltre si une subvention est recherchée.</p> <p>Il convient de noter que le bassin de rétention se situe en dehors de l'emprise de la parcelle du projet.</p> <p>Au niveau acoustique, le parti architectural permet une bonne protection vis-à-vis des bruits extérieurs (A51). Les locaux sensibles ne sont pas exposés directement, ce sont des locaux de stockages ou techniques qui font tampon. Le zonage acoustique permet de limiter les nuisances (espaces administratifs séparés de la halle bassin). L'isolement extérieur est garanti à 35 dB (administration) et 30 dB (bassins). La mise en place de surface absorbante (murs et plafond pour les bassins et plafond pour les vestiaires, bureaux, etc.) permettra d'optimiser le temps de réverbération. Les équipements seront équipés de pièges à son, de plots antivibratiles et seront choisis pour leur faible niveau sonore.</p> <p>Le bruit des goulottes sera réduit par la mise en place d'un système à hydraulicité mixte (limitation du débit), réduction des hauteurs de chute, réducteur de bruit au niveau des avaloirs (valves silencieuses et / ou panneaux limitant la remontée de chloramines).</p> <p>Les locaux bénéficient d'un bon accès à la lumière naturelle (fenêtres, mur rideau, shed). L'éclairage artificiel sera de type basse consommation et adapté à l'usage (iodures métalliques et vapeurs de sodium pour la halle bassin, et fluorescentes ou fluo compactes pour la partie administrative). Les températures de couleurs seront (Tc>3000K) et IRC > 80.</p> <p>Il n'y a pas de simulation de l'éclairage naturel pour mettre en avant la valorisation de l'éclairage naturel.</p> <p>Le candidat prévoit un système de filtration à sable qui présente des consommations énergétiques et de chlore plus importantes que les filtres à granulés de verre activé. Un système de détassage à l'air comprimé pour le décolmatage des filtres est prévu (cycle plus long par rapport aux systèmes de filtres à verre activé donc plus de consommation énergétique).</p>	<p>Le choix des équipements techniques semble satisfaisant (VMC double flux, chaudières bois et chaudières d'appoint fioul, panneaux solaires). La cour de service dédiée aux services techniques permet de faciliter l'approvisionnement en bois. Bien que le système de décairage ne soit pas implanté, ces systèmes sont évoqués par le candidat (s'assurer que le coût est compris dans le chiffrage).</p> <p>De plus, l'implantation des panneaux solaires n'est pas indiquée.</p> <p>Un traitement des fumées est envisagé (multicyclone) mais nécessitera la mise en place d'un filtre à manche ou électrofiltre si une subvention est recherchée.</p> <p>Il convient de noter que le bassin de rétention se situe en dehors de l'emprise de la parcelle du projet.</p> <p>Au niveau acoustique, le parti architectural permet une bonne protection vis-à-vis des bruits extérieurs (A51). Les locaux sensibles ne sont pas exposés directement, ce sont des locaux de stockages ou techniques qui font tampon. Le zonage acoustique permet de limiter les nuisances (espaces administratifs séparés de la halle bassin). L'isolement extérieur est garanti à 35 dB (administration) et 30 dB (bassins). La mise en place de surface absorbante (murs et plafond pour les bassins et plafond pour les vestiaires, bureaux, etc.) permettra d'optimiser le temps de réverbération. Les équipements seront équipés de pièges à son, de plots antivibratiles et seront choisis pour leur faible niveau sonore.</p> <p>Le bruit des goulottes sera réduit par la mise en place d'un système à hydraulicité mixte (limitation du débit), réduction des hauteurs de chute, réducteur de bruit au niveau des avaloirs (valves silencieuses et / ou panneaux limitant la remontée de chloramines).</p> <p>Les locaux bénéficient d'un bon accès à la lumière naturelle (fenêtres, mur rideau, shed). L'éclairage artificiel sera de type basse consommation et adapté à l'usage (iodures métalliques et vapeurs de sodium pour la halle bassin, et fluorescentes ou fluo compactes pour la partie administrative). Les températures de couleurs seront (Tc>3000K) et IRC > 80.</p> <p>Il n'y a pas de simulation de l'éclairage naturel pour mettre en avant la valorisation de l'éclairage naturel.</p> <p>Le candidat prévoit un système de filtration à sable qui présente des consommations énergétiques et de chlore plus importantes que les filtres à granulés de verre activé. Un système de détassage à l'air comprimé pour le décolmatage des filtres est prévu (cycle plus long par rapport aux systèmes de filtres à verre activé donc plus de consommation énergétique).</p>



QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET MATÉRIELS ET PERFORMANCE DES SYSTÈMES PROPOSÉS AU REGARD DU FONCTIONNEMENT ET DE LA DURABILITÉ ;

	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
<p>Qualité des matériaux et matériels au regard du fonctionnement et de la durabilité</p>	<p>Les équipements techniques sont sélectionnés pour leur durabilité et leur facilité d'entretien, issus de gammes courantes. Les matériaux exposés à l'humidité seront adaptés.</p> <p>Les choix constructifs (structure porteuse en BA, charpente bois) sont adaptés à la durée de vie de l'ouvrage. A noter qu'un bardage bois est prévu pour les revêtements extérieurs de toutes les façades (le traitement du bardage bois n'est pas indiqué et ne permet de conclure quant à un éventuel surplus d'entretien).</p> <p>Les toitures sont végétalisées, ce qui nécessitera 1 à 2 entretiens annuels et de l'arrosage.</p> <p>Les cadres des menuiseries sont en aluminium et équipés de rupteurs de pont thermique. Ce choix associé à un soufflage en partie basse des menuiseries permet de réduire les risques de condensation.</p> <p>Les bassins sont en inox (meilleure pérennité et facilité de nettoyage).</p>	<p>Les équipements techniques sont sélectionnés pour leur durabilité et issus de gammes courantes. Les matériaux exposés à l'humidité seront adaptés.</p> <p>Les choix constructifs (structure porteuse en BA, charpente métallique) sont adaptés à la durée de vie de l'ouvrage. Un bardage bois est prévu comme revêtement sur la façade Nord (le traitement du bardage bois n'est pas indiqué et ne permet de conclure quant à un éventuel surplus d'entretien).</p> <p>Les toitures ne sont pas végétalisées, elles ne nécessiteront pas d'un surplus d'entretien.</p> <p>Les cadres des menuiseries sont en aluminium et équipés de rupteurs de pont thermique. Ce choix associé à un soufflage en partie basse des menuiseries permet de réduire les risques de condensation.</p> <p>Les bassins sont en inox (meilleure pérennité et facilité de nettoyage).</p>	<p>Les équipements techniques sont sélectionnés pour leur durabilité et leur facilité d'entretien, issus de gammes courantes. Les matériaux exposés à l'humidité seront adaptés.</p> <p>Les choix constructifs (structure porteuse en BA, charpente bois) sont adaptés à la durée de vie de l'ouvrage. Les revêtements extérieurs sont de type enduit de finition. Le bois sera « éco-certifié » provenant de filières contrôlées (le traitement du bardage bois n'est pas indiqué et ne permet de conclure quant à un éventuel surplus d'entretien).</p> <p>Les toitures ne sont pas végétalisées, elles ne nécessiteront pas d'un surplus d'entretien.</p> <p>Les cadres des menuiseries sont en aluminium et équipés de rupteurs de pont thermique. Ce choix associé à un soufflage en partie basse des menuiseries permet de réduire les risques de condensation.</p> <p>Les bassins sont en inox (meilleure pérennité et facilité de nettoyage).</p>	<p>Les équipements techniques sont sélectionnés pour leur durabilité et leur facilité d'entretien, issus de gammes courantes. Les matériaux exposés à l'humidité seront adaptés. Les matériaux intérieurs seront sélectionnés au regard de l'impact sanitaire et environnemental, et de la durabilité.</p> <p>Les choix constructifs (structure porteuse en BA, charpente métallique) sont adaptés à la durée de vie de l'ouvrage. Les revêtements extérieurs sont de type enduit de finition.</p> <p>Les toitures sont végétalisées, ce qui nécessitera 1 à 2 entretiens annuels et de l'arrosage.</p> <p>Les cadres des menuiseries sont en aluminium et équipés de rupteurs de pont thermique. Ce choix associé à un soufflage en partie basse des menuiseries permet de réduire les risques de condensation.</p> <p>Les bassins sont en inox (meilleure pérennité et facilité de nettoyage).</p>	<p>Les équipements techniques sont sélectionnés pour leur durabilité et leur facilité d'entretien, issus de gammes courantes. Les matériaux exposés à l'humidité seront adaptés. Les matériaux intérieurs seront sélectionnés au regard de l'impact sanitaire et environnemental, et de la durabilité et auront des fiches FDES pour justifier leur impact.</p> <p>Les choix constructifs (structure porteuse en BA, charpente bois) sont adaptés à la durée de vie de l'ouvrage. Les revêtements extérieurs seront de type bardage bois (façades Nord), ou de type enduit (le traitement du bardage bois n'est pas indiqué et ne permet de conclure quant à un éventuel surplus d'entretien).</p> <p>Une partie des toitures est végétalisée (sur espaces bureaux, vestiaires, etc.), ce qui nécessitera 1 à 2 entretiens annuels et de l'arrosage.</p> <p>Les cadres des menuiseries sont en aluminium et équipés de rupteurs de pont thermique. Ce choix associé à un soufflage en partie basse des menuiseries permet de réduire les risques de condensation.</p> <p>Les bassins sont en inox (meilleure pérennité et facilité de nettoyage).</p>
<p>Performances des systèmes au regard du fonctionnement et de la durabilité</p>	<p>Les process de traitement d'eau semblent pertinents pour assurer un bon fonctionnement et bonne durabilité de l'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> stripping : diminue la teneur en chloramine et assure une bonne qualité de l'eau et de l'air. filtration avec média de granulés de verre activés et à vitesse réduite : assure une qualité d'eau optimale floculation : augmente la qualité de filtration désinfection par traitement à l'ozone (+ chlore) : améliore la qualité de l'eau et d'air (moins de chloramine) et réduit la consommation de chlore et d'eau. Nécessite l'intervention de personnel qualifié, consommation électrique et coût d'investissement plus important. correction de pH <p>La formation du personnel (avec la rédaction d'un carnet d'entretien), le renvoi systématique des informations sur le poste de GTC, la standardisation des équipements sont des éléments qui permettent d'assurer le maintien des performances des systèmes techniques.</p>	<p>Les process de traitement d'eau semblent pertinents pour assurer un bon fonctionnement et bonne durabilité de l'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> stripping : diminue la teneur en chloramine et assure une bonne qualité de l'eau et de l'air. filtration avec média de granulés de verre activés et à vitesse réduite : assure une qualité d'eau optimale floculation : augmente la qualité de filtration Désinfection chlore correction de pH <p>Aucun traitement ozone ou UV n'est prévu, de ce fait les consommations de chlore ne peuvent être significativement réduites.</p> <p>La formation du personnel (avec la rédaction d'un carnet d'entretien), le renvoi systématique des informations sur le poste de GTC, la standardisation des équipements sont des éléments qui permettent d'assurer le maintien des performances des systèmes techniques.</p>	<p>Les process de traitement d'eau semblent pertinents pour assurer un bon fonctionnement et bonne durabilité de l'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> stripping : diminue la teneur en chloramine et assure une bonne qualité de l'eau et de l'air. filtration avec média de granulés de verre activés et à vitesse réduite : assure une qualité d'eau optimale floculation : augmente la qualité de filtration désinfection par traitement UV (+ chlore) : améliore la qualité de l'air, réduit la consommation d'eau et ne présente pas de contrainte particulière pour l'exploitation. correction de pH <p>Le renvoi systématique des informations sur le poste de GTC, la standardisation des équipements sont des éléments qui permettent d'assurer le maintien des performances des systèmes techniques.</p>	<p>Les process de traitement d'eau semblent pertinents pour assurer un bon fonctionnement et bonne durabilité de l'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> stripping : diminue la teneur en chloramine et assure une bonne qualité de l'eau et de l'air. filtration avec média de granulés de verre activés et à vitesse réduite : assure une qualité d'eau optimale floculation : augmente la qualité de filtration désinfection par traitement UV (+ chlore) : améliore la qualité de l'air, réduit la consommation d'eau et ne présente pas de contrainte particulière pour l'exploitation. correction de pH <p>Le renvoi systématique des informations sur le poste de GTC, la standardisation des équipements sont des éléments qui permettent d'assurer le maintien des performances des systèmes techniques.</p>	<p>Les process de traitement d'eau semblent pertinents pour assurer un bon fonctionnement et bonne durabilité de l'équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> stripping : diminue la teneur en chloramine et assure une bonne qualité de l'eau et de l'air. filtration à sable et à vitesse réduite : assure une bonne qualité d'eau qui reste inférieure à celle obtenue par filtration avec média de granulés de verre activés (consommation d'eau plus importante et risque de développement de bactérie plus élevé). floculation : augmente la qualité de filtration désinfection par traitement UV (+ chlore) : améliore la qualité de l'air, réduit la consommation d'eau et ne présente pas de contrainte particulière pour l'exploitation. correction de pH <p>Le renvoi systématique des informations sur le poste de GTC, la standardisation des équipements, la mise en place d'un carnet d'entretien sont des éléments qui permettent d'assurer le maintien des performances des systèmes techniques.</p>



DISPOSITION DES LOCAUX TECHNIQUES ET DE LA FACILITÉ DE MAINTENANCE.

Disposition des locaux techniques et facilité de maintenance	Candidat A	Candidat B	Candidat C	Candidat D	Candidat E
<p>Les équipements techniques sont pour la plupart situés au sous-sol, accessibles depuis une cour de service et regroupés dans des locaux dédiés. Ils sont standardisés pour faciliter les opérations de gros entretien et de renouvellement. La disposition des CTA dans un local dédié (qui n'est pas un local humide est satisfaisante). Les locaux sont bien disposés et largement dimensionnés pour permettre un entretien facilité. Les locaux sont facilement accessibles depuis des circulations dédiées aux espaces techniques. Une cour de service avec un accès dédié est prévue. Toutefois, cette cour de service (y compris son accès) et l'implantation du silo ne permettent pas de manœuvrer dans des conditions de sécurité optimale lors des livraisons. L'emplacement de la cuve fioul n'est pas précisé.</p> <p>Le local transformateur (décrit dans la notice) n'apparaît pas sur le plan. De plus, le projet prévoit l'utilisation de chlore gazeux entreposé dans un local spécifique, il est préférable que ce local communique directement avec l'extérieur.</p> <p>Les éléments du bâti sont directement accessibles depuis l'extérieur ou l'intérieur en vue de faciliter les interventions d'entretien/maintenance. Il n'y a pas de précisions quant aux conditions d'accès à la toiture et aux dispositions prises pour faciliter le nettoyage des menuiseries. Le traitement du bardage bois n'est pas indiqué et ne permet pas de conclure quant à un éventuel surplus d'entretien. L'emplacement des luminaires n'étant pas connu, il n'est pas possible de conclure quant à l'accessibilité de ces derniers.</p>	<p>Les équipements techniques sont pour la plupart situés au sous-sol, accessibles depuis une cour de service et regroupés dans des locaux dédiés. Ils sont standardisés pour faciliter les opérations de gros entretien et de renouvellement. Les CTA sont placées dans des locaux humides. L'espace disponible semble satisfaisant pour faciliter l'entretien et la maintenance des équipements techniques (filtres, CTA, pompes, chaudières, etc.), l'accès à ces locaux par une cour de service est satisfaisant (cette cour devra probablement être repensée pour faciliter les manœuvres des chauffeurs et améliorer la sécurité). La disposition des bennes à cendres et du silo doit être revue ou présentée avec de plus amples détails. Certains équipements techniques sont difficilement accessibles (ex : CTA) mais leur emplacement peut être revu. Les éléments du bâti sont directement accessibles depuis l'extérieur ou l'intérieur en vue de faciliter les interventions d'entretien/maintenance. A noter que certains éléments du bâti, comme les chaudières, semblent difficilement accessibles depuis l'intérieur car elles sont situées au dessus du bassin (aucune précision sur les conditions d'accessibilité n'est fournie). Il n'y a pas de précisions quant aux conditions d'accès à la toiture et aux dispositions prises pour faciliter le nettoyage des menuiseries. Le traitement du bardage bois de la façade Nord n'est pas indiqué et ne permet pas de conclure quant à un éventuel surplus d'entretien. L'emplacement des luminaires n'étant pas connu, il n'est pas possible de conclure quant à l'accessibilité de ces derniers.</p>	<p>Les équipements techniques sont pour la plupart situés au sous-sol, accessibles depuis une cour de service et regroupés dans des locaux dédiés. Ils sont standardisés pour faciliter les opérations de gros entretien et de renouvellement. Les CTA sont placées dans des locaux humides et peuvent engendrer des contraintes pour l'exploitation (manque d'information pour conclure sur cette éventuelle gêne). L'espace disponible semble satisfaisant pour faciliter l'entretien et la maintenance des équipements techniques (filtres, CTA, pompes, chaudières, etc.), l'accès à ces locaux par une cour de service est satisfaisant (cette cour devra probablement être repensée pour faciliter les manœuvres des chauffeurs et améliorer la sécurité). Les modalités de déchargement du combustible doivent être précisées et l'implantation des bennes à cendres doit être indiquée. Certains équipements techniques sont difficilement accessibles (ex : filtres par rapport au gaines de ventilation) mais leur emplacement peut être revu. Les éléments du bâti sont directement accessibles depuis l'extérieur ou l'intérieur en vue de faciliter les interventions d'entretien/maintenance. Il n'y a pas de précisions quant aux conditions d'accès à la toiture et aux dispositions prises pour faciliter le nettoyage des menuiseries. Le traitement du bardage bois n'est pas indiqué et ne permet pas de conclure quant à un éventuel surplus d'entretien. L'emplacement des luminaires n'étant pas connu, il n'est pas possible de conclure quant à l'accessibilité de ces derniers.</p>	<p>Les équipements techniques sont pour la plupart situés au sous-sol (hors CTA), accessibles depuis une cour de service et regroupés dans des locaux dédiés. Ils sont standardisés pour faciliter les opérations de gros entretien et de renouvellement. Les CTA sont placées dans des locaux dédiés qui sont difficiles d'accès (principalement par des escaliers). L'espace disponible semble satisfaisant pour faciliter l'entretien et la maintenance des équipements techniques (filtres, CTA, pompes, chaudières, etc.), l'accès à ces locaux par une cour de service est satisfaisant. Le silo pour l'approvisionnement en combustible est facilement accessible depuis cette cour de service dédiée avec une aire de manœuvre suffisante. Néanmoins, les locaux techniques sont pour la plupart accessibles uniquement par des escaliers (pouvant entraîner des difficultés de manutention et donc de maintenance et nécessitant la présence de camion-grues pour les opérations de maintenance). L'implantation des bennes à cendres doit être précisée. L'accès aux centrales de traitement d'air n'est pas aisé (escaliers). Les autres équipements techniques (chaudières, filtres, bac tampons, etc.) sont facilement accessibles. Les éléments du bâti sont directement accessibles depuis l'extérieur ou l'intérieur en vue de faciliter les interventions d'entretien/maintenance. Il n'y a pas de précisions quant aux conditions d'accès à la toiture (et aux dispositions prises pour faciliter le nettoyage des menuiseries). L'emplacement des luminaires n'étant pas connu, il n'est pas possible de conclure quant à l'accessibilité de ces derniers.</p>	<p>Les équipements techniques sont pour la plupart situés au sous-sol, accessibles depuis une cour de service et regroupés dans des locaux dédiés. Ils sont standardisés pour faciliter les opérations de gros entretien et de renouvellement. Les CTA sont placées dans un local dédié avec un accès unique. L'espace disponible semble satisfaisant pour faciliter l'entretien et la maintenance des équipements techniques (filtres, CTA, pompes, chaudières, etc.), l'accès à ces locaux par une cour de service dédiée est satisfaisant. Le silo pour l'approvisionnement en combustible est facilement accessible depuis une cour de service dédiée avec une aire de manœuvre suffisante. A noter que l'implantation des panneaux solaires n'est pas donnée. L'implantation des bennes à cendres doit être précisée. Les éléments du bâti sont directement accessibles depuis l'extérieur ou l'intérieur en vue de faciliter les interventions d'entretien/maintenance. A noter que certains éléments du bâti, comme les sheds semblent difficilement accessibles depuis l'intérieur car ils sont situés au dessus du bassin (aucune précision sur les conditions d'accessibilité n'est fournie). Il n'y a pas de précisions quant aux conditions d'accès à la toiture (échelle à crinoline, depuis l'intérieur par échelle) et aux dispositions prises pour faciliter le nettoyage des menuiseries. Le traitement du bardage bois n'est pas indiqué et ne permet pas de conclure quant à un éventuel surplus d'entretien. L'emplacement des luminaires n'étant pas connu, il n'est pas possible de conclure quant à l'accessibilité de ces derniers.</p>	<p>Les équipements techniques sont pour la plupart situés au sous-sol, accessibles depuis une cour de service et regroupés dans des locaux dédiés. Ils sont standardisés pour faciliter les opérations de gros entretien et de renouvellement. Les CTA sont placées dans des locaux dédiés qui sont difficiles d'accès (principalement par des escaliers). L'espace disponible semble satisfaisant pour faciliter l'entretien et la maintenance des équipements techniques (filtres, CTA, pompes, chaudières, etc.), l'accès à ces locaux par une cour de service est satisfaisant. Le silo pour l'approvisionnement en combustible est facilement accessible depuis cette cour de service dédiée avec une aire de manœuvre suffisante. Néanmoins, les locaux techniques sont pour la plupart accessibles uniquement par des escaliers (pouvant entraîner des difficultés de manutention et donc de maintenance et nécessitant la présence de camion-grues pour les opérations de maintenance). L'implantation des bennes à cendres doit être précisée. L'accès aux centrales de traitement d'air n'est pas aisé (escaliers). Les autres équipements techniques (chaudières, filtres, bac tampons, etc.) sont facilement accessibles. Les éléments du bâti sont directement accessibles depuis l'extérieur ou l'intérieur en vue de faciliter les interventions d'entretien/maintenance. Il n'y a pas de précisions quant aux conditions d'accès à la toiture (et aux dispositions prises pour faciliter le nettoyage des menuiseries). L'emplacement des luminaires n'étant pas connu, il n'est pas possible de conclure quant à l'accessibilité de ces derniers.</p>

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Concours de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un équipement aquatique à Venelles - Désignation du lauréat du concours

Abstention : GACHON Loïc – MORBELLI Pascale -

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



22 JAN. 2013